

du Roi, et Madeleine-Philiberte de Champeaux, fille du seigneur de Thoisy-le-Désert (23 novembre 1779); — etc. — Collations : du prieuré de Saint-Racho, à Jean-Louis Romelot, prêtre du diocèse de Soissons, chanoine de la collégiale de Notre-Dame-de-la-Salle de Bourges et prieur de Saint-Cydroine au diocèse de Sens (18 septembre 1777); — du prieuré de Saint-Antoine de Marcy (Cronat), à Claude de Chargère, prêtre du diocèse et chanoine de la cathédrale (13 janvier 1778); — du prieuré d'Anzy-le-Duc, à Roch-Etienne de Vichy, clerc du diocèse de Saint-Flour (30 mars 1778); — de l'église paroissiale d'Huilleaux à François Laurent, prêtre du diocèse de Clermont (le futur évêque constitutionnel de Moulins) (16 décembre 1779); — du prieuré de Duesme, à Denis Morillot, prêtre du diocèse, religieux et chantre du monastère de Saint-Vivant (9 septembre 1780); — de la chapelle Saint-Georges du château du Plessis (Blanzy), à Bernard Michon, curé de Saint-Berain-sous-Sanvignes (29 novembre 1780); — de l'église paroissiale d'Issy-l'Evêque, à Jean-François Carion, vicaire amovible de ladite église (22 décembre 1780); — etc. — Institutions de : Jean-Baptiste-François Le Bas de Lalonde, supérieur du grand séminaire, en qualité de vicaire général (19 juillet 1777); — de Jean-Baptiste Simon de Grandchamp, chanoine de la cathédrale, en qualité de prévôt de Bligny de ladite cathédrale (21 décembre 1777); — de Philippe Delagrance, chanoine de la cathédrale, en qualité de promoteur du diocèse (5 décembre 1780); — etc. — Etc.

G. 904. (Registre.) — Moyen format; 115 feuillets, papier.

1781-1783. — Dispenses, collations, etc. — Collations : du prieuré de Perrigny-sur-Loire, à Nicolas-Philibert-Charles Valletat, chanoine de la cathédrale (4 septembre 1781), puis à François Forneron, prêtre et religieux de l'ordre de Saint-Benoît, congrégation de Saint-Maur, prieur de Saint-Seine au diocèse de Dijon (22 février 1782), et à Philibert-Nicolas Hémeu, vicaire général du diocèse (3 juin 1782); — du prieuré de Duesme, à Jacques Marie Clergier, prêtre du diocèse (10 septembre 1781); — etc. — Lettres de *comitatu* pour Jean-Charles de Cassanès de Beaufort de Miramon, vicaire général (27 mai 1782). — Etc.

G. 905. (Registre.) Moyen format; 254 feuillets, papier.

1783-1787. — Dispenses, collations, etc. — Dispenses de parenté ou de bans pour : François de Virgille, de Charrin, diocèse d'Autun, et Anne Ducrest, de Remilly, diocèse de Nevers (17 janvier 1785); — Philibert-Marie de Gouvenain, du diocèse de Clermont, et Madeleine Aubery, de Charolles (30 janvier 1785); — Pierre-Philippe Dejussieu et Claudine Bauzon, tous deux d'Autun (11 et 18 novembre 1786); — etc. — Collations : de la chapelle Notre-Dame-de-Saturne, alias *de-Sauturne* du château de Digoine, à Nicolas Vautherin, prêtre du diocèse de Besançon (24 octobre 1783), puis à Ignace Bernard de Falletans, clerc du diocèse et chevalier de l'ordre de Malte (20 août 1785); — de la chapelle Saint-Laurent du château de Chaumont, à Joseph Costaz, chanoine et chapelain en l'église de Chagny au diocèse de Chalon (3 mars 1784); — du prieuré de Perrigny-sur-Loire, à François Le Maistre, chanoine en la cathédrale d'Autun (16 juillet 1784); — du prieuré de Notre-Dame-du-Chemin près Beaune, à Jean-Claude-Bénigne Berbis de Corcelles, chanoine de la collégiale Notre-Dame dudit Beaune (22 mars 1786); — etc. — Institutions de : François-Barthélemy Segoillot, curé de Saint-Pantaléon, en qualité de promoteur (16 août 1784); — etc. — *Rehabilitatio ordinationis*, pour Jean-Etienne, alias Jean-François Jouard, en religion Frère Basile, prêtre et religieux profès de la maison des Capucins de Dijon, originaire d'Autun condamné par sentence de l'official dudit Dijon (2 juin 1783). — Ordonnance épiscopale prescrivant des prières publiques à Moulins « pour demander à Dieu un tems plus favorable aux biens de la terre » (26 mai 1784). — Etc.

G. 906 (Registre.) Moyen format; 41 feuillets, papier.

1551. — Visites des évêques. — Tournée faite du 28 septembre au 16 novembre, dans différentes parties du diocèse, par l'évêque, Philibert d'Ugny de Corgengoux : Aignay-le-Duc, Aisy-sous-Thil, Alise-Sainte-Reine, Alligny-en-Morvand, Ampilly-Bordes, Antigny-la-Ville, Arnay-le-Duc, Arnay-sous-Vitteaux, Aubigny-la-Ronce, Aubigny-lès-Sombornon, Baigneux-les-Juifs, Beaulieu, Bellenot-sous-Origny, Bessey-la-Cour, Beurey-Beauguay, Bierres-lès-Semur, Billy-lès-Chanceaux, Blanot, Bligny-sur-

Ouche, Bousse, Braux, Brémur, Busseaut, Bussy-le-Grand, Cessey (Vitteaux), Chalvoisson (Villaines-en-Duesmois), Chanceaux, Charigny, Chassey, Chaume, Cheilly, Civry-en-Montagne, Clamerey, Corpoyer-la-Chapelle, Couches-les-Mines, Courcelles-sous-Grignon, Créancey, Culètre, Dampierre-en-Montagne, Darcey, Dezize-lès-Maranges, Duesme, Essertenne, Etalente, Fain-lès-Montbard, Flavigny, Foissy, Fontaine-en-Duesmois, Fontangy, Fresnel-lès-Montbard, Frôlois, Genay, Gisse, sous-Flavigny, Grésigny Sainte-Reine, Grignon, Grosbois-en-Montagne, Haute-Roche, Jailly-les-Moulins, Jours, La Cour-d'Arcenay, La Roche-Vanneau, Liernais, Lucenay-le-Duc, Magnien, Magny-Lambert, Maligny, Marcilly-lès-Vitteaux, Marigny-le-Cahouët, Massingy-lès-Semur, Massingy-lès-Vitteaux, Mauvilly, Ménétreux-le-Pitois, Millery, Mimeure, Missery, Molinot, Molphey, Montceau-et-Echarnant, Montigny-sur-Armançon, Montlay, Nant-sous-Thil, Noidan, Nolay, Normier, Oigny (Marcilly-sous-Mont-Saint-Jean), Painblanc, Poiseul-la-Ville, Pouillenay, Pouilly-en-Auxois, Presles, (Lusigny-sur-Ouche), Quemigny-sur-Seine, Saffres, Saint-Berain-sur-Dheune, Saint-Brisson, Sainte-Colombe-en-Auxois, Saint-Euphrone, Saint-Jean-de-Trézy, Saint-Julien-sur-Dheune, Saint-Marc-sur-Seine, Saint-Martin-de-Commune, Saint-Pierre-de-Varennés, Saint-Pierre-en-Vaux, Saint-Prix-lès-Arnay, Saint-Sernin-du-Plain, Saint-Thibault, Saizy, Salmaise, Sampigny, Santenay, Saulieu, Semur-en-Auxois, Thoisy-la-Berchère, Thorey-sur-Ouche, Thury, Touillon, Vandenesse, Veilly, Velogny, Verrey-sous-Salmaise, Vic-de-Chassenay, Vic-sous-Thil, Viévy, Villaines-en-Desmois, Villy-en-Auxois, Vindecy, Vitteaux, Voudenay. — Notes recueillies et ordonnances rendues au cours de cette tournée : injonction à Pierre Durand, vicaire de Braux, *sub pena excommunicationis, ut desistat a concubinis* (fol. 5); — abjuration, à Semur-en-Auxois, de Guillaume Bolon, accusé du crime d'hérésie (fol. 5 v°); — institution de Robert Hurault, abbé de Saint-Martin d'Autun, en qualité de vicaire général (fol. 6); — injonction au chantre du prieuré de Notre-Dame de Semur-en-Auxois, qui « avoit entretenu la femme du charretier » *ut abstineat a lubricitate* (fol. 8); — remontrances : au doyen de l'abbaye de Flavigny qui entretient une nommée Nicole et en a plusieurs enfants, et qui s'est livré à une *bapture* sur la personne de son aumônier; au prieur de Chanceaux,

qui entretient une femme de Lanty et en a plusieurs enfants (fol. 9); — ordre au vicaire de Touillon « de naytoyer deux chandelliers de cuyvre noirs comme poyvre » (fol. 14 v°), et aux paroissiens « de faire palper Anthoine Mercy, suspect de lespre, pour le faire séparer » (fol. 15); — etc.

G. 907. (Registre.) — Moyen format; 37 feuillets, papier.

1656. — Visites des évêques. — Tournée faite du 27 août au 12 septembre, dans l'archidiaconé d'Avallon, par l'évêque Louis Dony d'Attichy : Annay-la-Côte, Annéot, Avallon, Blannay, Brosses, Châtel-Censoir, Cussy-les-Forges, Domecy-sur-le-Vault, Etaules, Girolles, Givry, Island, Joux-la-Ville, Lucy-le-Bois, Magny, Pontaubert, Précycle Sec, Quarré-les-Tombes, Saint-Brancher, Sainte-Colombe-en-Morvan, Saint-Germain-des-Champs, Sauvigny-le-Bois, Sermizelles, Vault-de-Lugny, Voutenay. — Procès-verbaux de ces différentes visites et ordonnances rendues au cours de la tournée : interdit prononcé contre Fiacre Grasset, vicaire de Pontaubert, tant pour cause « de fréquentation des cabarets, où il boit avec excez, que pour une femme suspecte qu'il a tenu en sa maison et de laquelle il a heu des enfants » (fol. 15 v°); état des reliques de l'église paroissiale Saint-Martin d'Avallon : lait de la Vierge, etc. (fol. 20 v°); — etc.

G. 908. (Registre.) — Moyen format; 8 feuillets, papier.

1665. — Visites des évêques. — Tournée faite du 20 au 24 novembre, dans les archiprêtres de Bourbon-Lancy et de Luzy par le grand archidiacre et official, Pierre-Joseph du Regon, à ce commis : Cressy-sur-Somme, Hiry (Ternant), Lanocle, Lanty, Saint-Seine, Savigny-Poil-Fol. — Procès-verbaux des visites : à Lanocle, « le seigneur du lieu, le sieur marquis de Saint-André, est de la religion prétendue réformée, avec 6 à 7 familles » (fol. 4); — à Saint-Seine, « quelques images cassées en partie par les hérétiques » fol. 3 v°); — etc.

G. 909. (Registre.) — Moyen format; 245 feuillets, papier.

1579-1667. — Visites des évêques. — Tournée faite du 27 septembre au 4 novembre 1667, dans l'archidiaconé de Flavigny, et même dans l'archidiaconé de Beaune, mais pour une seule paroisse,

celle de la Bussière, par l'archidiacre dudit Flavigny, Nicolas Joudon, à ce commis : Aigay-le-Duc, Alise-Sainte-Reine, Ampilly-les-Bordes, Arnay-sous-Vitteaux, Aubigny-lès-Somberton, Baigneux-les-Juifs, Belenot-sous-Origny, Belenot-sous-Pouilly, Bierre-lès-Semur, Billy-les-Chanceaux, Bousseay, Boux-sous-Salmaise, Braux, Brémur, Busseaut, Bussy-le-Grand, Chanceaux, Charigny, Charny, Chassey, Châtellenot, Chaudenay-le-Château, Chaume, Civry-en-Montagne, Clamerey, Commarin, Courcelles-lès-Semur, Courcelles-sous-Grignon, Créancey, Dampierre-en-Montagne, Darcey, Dracy (Marcilly-Dracy), Duesme, Eguilly, Eringes, Etalente, Etonnay, Fain-lès-Montbard, Flavigny, Flée, Fontaine-en-Duesmois, Fresne-lès-Montbard, Genay, Gissey-le-Vieil, Gissey-sous-Flavigny, Grésigny-Sainte-Reine, Grignon, Grosbois-en-Montagne, Haute-Roche, Jaily-les-Moulins, Jours, La Bussière, La Roche-Vanneau, Le Fête, Lucenay-le-Duc, Magny-Lambert, Magny-la-Ville, Marcellois, Marcigny-sous-Thil, Marcilly-lès-Vitteaux, Marigny-le-Cahouët, Marmagne, Martrois, Massingy-lès-Semur, Mauvilly, Meilly-sur-Rouvres, Ménétreux-le-Pitois, Meulson, Millery, Montigny-sur-Armançon, Musigny, Mussy-la-Fosse, Nant-sous-Thil, Noidan, Normier, Poiseul-la-Ville, Pouillenay, Pouilly-en-Auxois, Quemigny-sur-Seine, Saffres, Saint-Beury, Sainte-Colombe-en-Auxois, Saint-Euphrone, Saint-Germain-Source-Seine, Saint-Marc-sur-Seine, Sainte-Sabine, Saint-Thibault, Salmaise, Seigny, Semur-en-Auxois, Soussey, Thenissey, Thoisy-le-Désert, Touillon, Uncey-le-Franc, Vandenesse, Vaugimois (Villaines-en-Duesmois), Velogny, Venarey, Verrey-sous-Salmaise, Vesvres, Vic-de-Chassenay, Villaines-en-Duesmois, Villeberny, Villy-en-Auxois, Vitteaux. — Copie de la permission donnée par l'évêque Charles Ailleboust, le 1^{er} septembre 1379, pour l'union de la cure de Villaines-en-Duesmois et de Vaugimois, son secours, au mépart, fondé audit Villaines (fol. 126). — Procès-verbaux des visites : à Saint-Thibault, nombreuses reliques, notamment, une épine de la couronne de Notre Seigneur et du lait de la Vierge, une pierre de Saint-Etienne, un doigt de saint-Hugues, abbé de Cluny, un pouce de saint Denis, etc. (fol. 8); — à Ménétreux-le-Pitois, le curé « fait peur en disant la Messe, par une prononciation extraordinaire et grimaces particuliers », et il y a « trois familles hérétique[s] dans la paroisse », dont « celle de la dame du lieu »,

etc. (fol. 28 et 30); — à Flavigny deux familles d'hérétique » (fol. 60); — à Billy-les-Chanceaux, reliques, dont des cheveux de la Vierge; « il y a un homme qui se mesle de guérir les bras, jambes et costes rompues, d'une manière qu'il y a quelque magie et artifice du diable, prenant un morceau de la chemise du blessé, la largeur environ d'un denier, demandant un sol qu'il donne au premier pauvre qui se rencontre, puis dict une oraison dont on ne sçay la teneur, et en après le blessé est guerry » (fol. 62 v^o et 64 v^o); — à Brémur, reliques, dont « une pièce du crasne de l'une des onze mille vierge[s] », et, « dans une petite bouteille », du lait de la Vierge (fol. 97); — à Villaines-en-Duesmois, « depuis environ un mois il c'est establiss le nommé Jean Gauthier, qui est hérétique, avec sa fille, et la femme et la servante sont catholique, et demeuroient auparavant à Chastillon » (fol. 109); — à Darcey, reliques « du bois de la croix, du tombeau Nostre-Dame » etc. (fol. 118 v^o); — à Uncey-le-Franc, « dernier le tabernacle sont les images des douze apostres faictes en bois et defectueuse » (fol. 142); — à Vitteaux, « tabernacle fait en forme de pyramide fort esleevé et d'une bien belle structure, toute de pierre, orné au dehors de quantité d'ambellissements » (fol. 156), « reliquaire d'argent dans lequel est un ossement de saint Germain de l'Auxerois », « retable où est représenté le mistère de la Passion, où sont plusieurs belles figures bien travaillées et pinctes » (fol. 157), « une belle croix d'argent en valeur de plus de cinq cents livres, un saint-Germain et une Nostre-Dame d'argent » (fol. 158 v^o); à Gissey-sous-Flavigny, reliques, dont « un os du bras de saint Marcoux, un os de l'espaullé de saint Blaise, une coste de sainte Marguerite » (fol. 166); — à Thenissey, « le registre des baptesmes est en feuilles de papier cousues ensemble, mais a promis le sieur vicaire faisant la desserte d'incérer doresnavant les actes dans un livre bien relié » (fol. 168 v^o); — à Boux-sous-Salmaise, « huit autels, outre l'autel majeur » (fol. 170); — à Salmaise, « en un reliquaire en forme de partie d'un bras avec la main, pinct et chargé des fleurs de lys d'or, » plusieurs reliques de saint Etienne, dont « un oz de l'espine du dos qui fait portion de l'os sacrun » (fol. 172 v^o); — à Verrey-sous-Salmaise, il est ordonné « que les paroissiens se pourvoiront incessamment d'un maistre d'escole pour ayder à chanter

au chœur et instruire la jeunesse » (fol. 176); et à Villeberny, « tabernacle de menuiserie bien propre, pinet et doré et orné de plusieurs figures représentant les apostres aussy pinctes et dorées » (fol. 178); — à Villy-en-Auxois, « dernier l'autel majeur est un tableau en bois où sont les images des douze apóstres et un crucifix au meillieu, le tout de bois doré et pinet » (fol. 180); — à Dampierre-en-Montagne, « reliquaire en forme de bras dans lequel sont des reliques de saint Pierre » et « au dernier de l'autel majeur, tableau où est représenté saint Pierre et la Passion, iceluy en bois avec les figures en relief » (fol. 181 v°); — à Lucenay-le-Duc, « tabernacle qui est de menuiserie, orné au dehors de quantité de figures pinctes et dorées » (fol. 185 v°); — à Vic-de-Chassenay, « au derrier du grand autel sont les apostres en relief, dont les figures sont en partie defectueuses » (fol. 198); — à Normier, « reliquaire d'airin, dans lequel ont dict estre un callieux de saint Estienne » (fol. 202 v°); — à Bellénot-sous-Pouilly, « petit reliquaire d'argent et le pied d'arquemy, dans lequel sont des cheveux de sainte Magdelaine » (fol. 217); — à Martrois, « deffences aux filles et femmes de se mesler pendant les divins services avec les hommes et de se placer dans la nef, pour esviter du scandal et distraction » (fol. 219); — à Eguilly, le curé ne peut produire ses lettres de provision « que les gens de guerre luy ont emportées » (fol. 225); — à Créancey, « au dernier de l'autel majeur est un retable où sont les figures en relief d'un crucifix et des douze apostres, lesdictes figures dorées » (fol. 226); — à Commarin, « le sieur vicaire [desservant l'église] a heu toujours des servantes suspectes et scandaleuse[s]. Dimanche dernier laditte servante fut conduite aux prisons du chasteau, et le lundy ledict sieur alla soupper avec le jôlier en présence de laditte servante... Il y a environ huit ou dix mois la servante dudict sieur s'adressa au marguillier et lui demanda les clefs de l'esglise environ une heure devant le jour, ce qui l'obligea de se rendre en ladicte esglise; où il vit un jeune homme et une fille dont il ne scay les noms, auxquels un homme incognu qui se revestit d'un surplys et estolle fit la cérémonie par suggestion d'un aultre qui prononçoit les parolles qui ne pouvoit luy-mesme ny lire ny prononcer. Pour ses peignes ledict marguillier en eust cinq solz, ledict sieur vicaire en eust un escuz et celuy qui fit la cérémonie en eust quarante solz... Ledict

sieur vicaire est fréquent à jurer le saint nom de Dieu... Un nommé Claude Coullardot a fait plaincte qu'il avoit voulu corrompre sa femme plusieurs fois, qu'il l'a envoyé quérir en sa maison plusieurs fois dans le sentiment de la faire consentir à ses mauvais dessins... » (fol. 228); — à Musigny, « reliques, notamment un petit morceau de la croix de Nostre Seigneur » (fol. 232); — à Vandenesse, « depuis peu on a voslé une croix d'argent » (fol. 234); — etc.

G. 910. (Registre.) — Moyen format; 148 feuillets, papier.

1667. — Visites des évêques. — Tournée faite du 2 novembre au 16 décembre dans l'archidiaconé d'Avallon, par le curé de Saint-Brisson, Antoine Tixier à ce commis : Anost, Anthien, Arleuf, Bazoches-en-Morvand, Brassy, Cervon, Chalaux, Chaumard, Chitry-les-Mines, Corancy, Corbigny, Dun-les-Places, Empury, Frétoy, Gacogne, Gien-sur-Cure, Gouloux, Lormes, Magny, Marigny-l'Eglise, Ménessaire, Mhère, Monceaux-le-Comte, Montsabot (Neuffontaines), Montsauche, Moux, Neuffontaines, Ouroux, Planchez du-Morvan, Pouques-Lormes, Quarré-les-Tombes, Ruages, Saint-Agnan, Saint-André-en-Terre-Plaine, Saint-Aubin-des-Chaumes, Saint-Brisson, Saint-Germain-des-Champs, Saint-Martin-du-Puits, Vauclaux. — Procès-verbaux des visites : à Moux, « le cimetièrre n'est pas fermé de murailles, on y danse quelques festes de l'année; quelques marchands, mesme huguenots, y estallent leur[s] marchandises lesdicts jours, et on y joue souvant aux quilles devant la grande porte et principale entrée de l'église »; — à Gien-sur-Cure, « image de Nostre-Dame en relief fort mal fabriquée et qui peut causer de la dérision; le sieur curé a promis qu'il l'enterreroit au cimetièrre » (fol. 5 v°); — à Ménessaire, « un ecclésiastique, qui demeure au chasteau de Monsieur de La Tournelle, va quelques fois à la chasse » (fol. 8); — à Anost, « la patène d'argent a esté desrobée » (fol. 10), l'ancien curé qui est resté dans la paroisse « fréquente fort les cabarets et est fort souvent imbibé de vin » (fol. 11 v°), « une fille qui est abandonnée à tous vivants, prononce des paroles d'impiété contre Dieu, fait scandale à tout le voisinage et mène une vie abominable » (fol. 12 v°); — à Arleuf, « au milieu du chœur il y a un tombeau servant de sépulture aux seigneurs de la Tournelle, qui est eslevé de

deux pieds » (fol. 14 v^o); — des deux curés, l'ancien et le nouveau, oncle et neveu, le premier « est un bon homme, mais jure à tous momens sa foy », le second « fréquente les cabarets, est sujet à s'imbiber de vin, et, estant dans cet estat, il y a quelque temps, il se laissa tomber au feu, dont il porte les marques au visage » (fol. 15); — à Frétoy, « toute l'église est fort mal propre et la nef particulièrement, qui est remplie de morceaux de bois, d'os de morts et immondices » (fol. 19 v^o); — à Dun-les-Places, « le chœur, la nef ny la chapelle de Notre-Dame-de-Pitié ne sont carrelés, et sont si mal propres et couverts de poussière qu'on a horreur de les voir » (fol. 24), et le curé « fréquente fort les cabarets et des femmes suspectes d'incontinence; il a fait un enfant à une de ses paroissiennes depuis trois ans en ça et est grand berlandier » (fol. 25 v^o); — à Chalaux, « procession extraordinaire le jour de Saint-Roch, auquel le sieur curé conduit ses paroissiens en l'église de Basoche pour demander à Dieu par l'intercession de ce saint d'estre préservez de la peste, dont ils ont esté autrefois affligés » (fol. 27); — à Saint-Germain-des-Champs, « le maistre d'escolles, interrogé des effects des sacremens n'en a pu respondre, non plus que de quelques autres questions » (fol. 37), et « le sieur curé mène une vie scandaleuse avec une fille de sa paroisse qui tient cabaret dans une maison auprès du presbytère, de laquelle il a eu une bastarde, qui le va souvent trouver, la caresse en présence de tous ses paroissiens et mesme en fait vanité... Il a outragé en diverses rencontres plusieurs de ses paroissiens, mesme donné un coup d'espée à un homme dans le cimetièrre il y a sept ou huit ans... Il a poursuivy d'autres de ses paroissiens le fusil à la main, avec plusieurs blasphèmes du saint nom de Dieu... Il est accusé d'avoir révélé la confession d'une de ses paroissiennes... » (fol. 37 v^o); — à Quarré-les-Tombes, « le cimetièrre est clos par des grands tombeaux de pierre que l'on a mis les uns auprès des autres, dont il y a grand nombre audict cimetièrre, ce qui a donné le nom audict village de Carré-les-Tombes » (fol. 40); — à Saint-Agnan, « la grande porte est si basse qu'on n'y peut passer sans se courber, il n'y a point de clocher, il n'y a point de bancs; le cimetièrre n'est pas fermé de murailles, les marchands y exposent leurs marchandises aux festes de Pasque, auquel temps plusieurs paroisses s'y rendent processionnellement, qui y causent plusieurs abus par

les desbauches, les danses, les juremens, les battures, et les yvrogneries (fol. 46), « deux filles sont fort scandaleuses et se prostituent à tous venants depuis plusieurs années » (fol. 46 v^o); — à Empury, le curé « depuis plus de trante ans avoit tenu chez luy à pot et à feu une femme impudique, nommée Léonarde Paillard, de laquelle il a eu six enfants, dont trois sont encor vivants... Il est cabaretier et sujet au vin » (fol. 52); — à Bazoches-en-Morvand, « il y a vis-à-vis de l'autel qui est à gauche dans la nef une eslevation de trois pieds d'hauteur, sur laquelle on a mis une tombe en façon d'autel que les habitans ont dit nuire à ceux qui se placent auprès et qu'il seroit expédiant de faire mettre à bas » (fol. 57 v^o), et « on fait processions tous les lundy de Pasques en l'abbaye de Cure, où les habitans se battent quelques fois, y prononcent des blasphèmes et commettent des insolences, et partie abandonnent le curé au retour » (fol. 58 v^o); — à Saint-Aubin-en-Terre-Plaine, « on a volé les ornements » (fol. 60 v^o), « on fait du feu en l'église au bas du clocher, on y a amassé du bois à cet effect, et il y a au milieu de la nef une tombe eslevée de deux pieds sur quatre pilliers, qui sert pour y placer les corps morts pendant qu'on en fait le service » (fol. 61); — à Montsabot, « on a vollaé les ornements » (fol. 63); — à Monceaux-le-Comte, le curé « est fort sujet aux blasphèmes et à s'imbiber de vin et fort souvent incapable de faire ses fonctions en cet estat et dit la sainte messe fort brusquement » (fol. 68); — à Anthien, « il y a au milieu de la nef une tombe eslevée de deux pieds où on fait reposer les corps morts pendant qu'on fait leur service » (fol. 73 v^o); — à Magny, « petite croix d'argent où il y a du bois de la vraye croix » (fol. 78); « nous avons séquestré une estolle et deux purificatoires deschirez que nous avons ordonné au sieur curé de brusler pour le jour des Cendres » (fol. 79); — à Cervon, « beau ciboire d'argent donné à la paroisse par Madame la baronne de Plancy » (fol. 83 v^o); « nous avons trouvé au fond du bassin de cuivre des fonds baptismaux une aragnée, un vert et quelques petites bestes que nous en avons retiré et versé dans la piscine qui est joignant lesdicts fonds » (fol. 84); « le marguillier de la paroisse a esté présent à nostre visite et contre nostre gré, il y a commis plusieurs insolences et scandales, étant imbu de vin, et a mesme quelques fois juré le diable » (fol. 85);

« nous avons veu un chanoine [de la collégiale, dudict Cervon] qui passoit par l'église [paroissiale] et y maschoit du tabac, et estoit habillé d'un seul just-au-corps noir sans soutanne » (fol. 86); « il y a deux maisons de noblesse qui font profession de la religion prétendue dans la paroisse : l'une est à Coulon, où on tient par fois le presche, et il y a des domestiques qui sont catholiques; l'autre à Certaine, où demeure le seigneur de Chasteau Mail, chez lequel il y a six domestiques qui sont aussy catholiques, et deux chez le sieur Taby, de la mesme prétendue religion, demeurant audit Certaine, où il y en a encor une petite famille huguenotte » (fol. 86 v°); — à Chitry-les-Mines, « il y a une petite famille huguenotte dans la paroisse, tout proche [de] la ville de Corbigny et du lieu où les huguenots de ladicte ville font leur presche, qu'ils tiennent dans la justice de Chitry » (fol. 89 v°); — à Corbigny, dans la ville, « il y a trante familles d'hérétiques, et bien quinze ou seize catholiques qui servent chez eux » (fol. 91 v°), et, dans la paroisse du faubourg Saint-Jean, deux beaux-frères, avec quatre domestiques catholiques (fol. 93 v°); — à Vauclaux, le curé à « donné » des « coups » et « mal traisté » divers habitants, et on l'accuse « d'avoir souvent fréquenté une femme de Corbigny suspecte d'incontinence » (fol. 97 v°); — à Ouroux, « image de Saint George à cheval fort indécent et mal fait », qu'un vicaire général au cours de sa visite « auroit ordonné qu'il en seroit osté, ce que les habitans n'ont voulu souffrir » (fol. 99 v°); — à Chaumard quinze nappes d'autel, dont « trois bien entières; les femmes du voisinages, qui viennent faire des offrandes, en coupent des morceaux qu'elles portent au col pour estres guéries des fièvres » (fol. 103 v°); — à Mhère, image de Nostre-Dame-de-Pitié assés bien faicte » (fol. 105 v°); droits-réglés à vingt sous pour les mariages, vingt sous « pour les grands corps enterrés, dans l'église », et dix sous pour les petits (fol. 106); curé « fort desbauché, grand cabaretier et souvent incapable de faire ses fonctions, estant imbibé de vin » (fol. 107 v°); — à Gâcogne, « morceau de la chemise de saint Pierre » (fol. 109); « il [y] a dans la paroisse une maison de noblesse dont le mary fait profession de la religion prétendue réformée, et aussy quelques enfans. La femme en a fait abjuration, et pour cet effet est séparé de luy

et demeure ailleurs; elle est nommée Madame de Tharot. Il y a cinq serviteurs catholiques en ladicte maison qui font leurs devoirs de chrestiens » (fol. 111); — à Lormes, « quoy que Messieurs de la Mission ayent employés tous leurs soins charitables pour corriger les abus qui se commettent dans la ville et aux fauxbourgs, il demeure encore six catholiques chez les hérétiques de ladicte ville » (fol. 113); — à Saint Brisson, « le presbytère est boisé, et une partie du chœur pavé...; la porte de l'église du costé de septentrion est trop basse de deux pieds... » (fol. 113); « le cimetièrre n'est point fermé de murailles, les bestes y paissent, les cochons y fouillent continuellement, ce qui donne de la répugnance aux paroissiens de s'y faire enterrer; les chariots y passent de deux costés... » (fol. 115 v°); « Charles de Montsaunin, escuier, sieur des Aubus, n'a pas satisfait au devoir pascal despuis trois ans et n'a assisté aux messes paroissiales que six ou sept fois despuis deux ans en ça; François de Montsaunin, aussy escuier, et filz dudict sieur, n'a pas aussy fait le devoir de chrestien au dernier Pasques (fol. 116); — à Gouloux, on obmet quelques fois les vespres, une partie des clerks et des habitans restant plustost aux cabarets et aux jeux que d'y assister » (fol. 118); — etc.

G. 911. (Registre.) — Grand format; 110 feuil ets, papier.

1668. — Visites des évêques. Tournée faite du 12 septembre au 31 octobre dans les archidiaconés d'Avallon et de Flavigny par l'évêque, Gabriel de Roquette: Alise-Sainte-Reine, Athie-sur-Montréal, Avallon, Beauvilliers (Saint-Léger-de-Fougeret), Bussièrres, Bussy-le-Grand, Courcelles-lès-Semur, Cussy-les-Forges, Dissangis, Dompierre-en-Morvant, Genay, Grésigny-Sainte-Reine, Magny, Massangis, Massingy-lès-Semur, Millery, Montigny-Saint-Barthélemy, Montréal, Mussy-la-Fosse, Rouvray, Saint-Andeux, Saint-André-en-Terre-Plaine, Saint-Brancher, Saint-Germain-de-Modéon, Savigny-en-Terre-Plaine, Semur-en-Auxois, Thizy, Thoste, Trévilley, Venarey, Vic-de-Chassenay, Villarnoux (Bussièrres). — Procès-verbaux des visites et ordonnances consécutives: à Grésigny-Sainte-Reine, « grande statue de pierre représentant celle de Regnault de Montauban » (fol. 4 v°); — à Mussy-la-Fosse, « buste représentant Saint-

Léger, dans lequel il y a un os de l'épaule, que l'on tient estre de Saint-Léger » (fol. 12 v^o); — à l'hôpital de sainte Reine (Alise), « deux chasses. l'une d'argent, qui a esté donnée par la Reyne Mère deffunte, dans laquelle il y a une relique de Sainte Reyne, l'autre, de bois bien doré, qui a esté donnée par Madame la duchesse d'Aiguillon, dans laquelle il y a une coste de sainte Euphémie, et des fragmens d'os de saint Simplician et de sainte Basile » (fol. 14 v^o); — à Semur-en-Auxois, dans l'église Notre-Dame, trente chapelles, dont celle « des Brandins, ornée d'un tableau de une Descente de Croix » (fol. 18); à la sacristie, « une lampe d'argent valant près de douze cens livres », et « une Notre-Dame aussy d'argent » (fol. 22), « une chasse d'argent en forme de soleil, supportée par deux anges, avec son pied d'estail dans lequel soleil est enchassé un anneau qu'on dit par tradition avoir esté l'anneau nuptial de la Sainte Vierge, dont Genebrard fait mention dans sa Chronologie, ledit anneau d'argent doré et la pierre une émeraude, ledit reliquaire fort ancien », « un chef d'argent dans lequel est renfermé le crasne de saint Innocent, capitaine de la Légion Thébaine », « un bras de bois, couvert d'une feuille d'argent, dans lequel est renfermé un os du bras qu'on dit estre de saint Eloy, évêque », « un reliquaire de cuivre dans lequel il y a trois dents que l'on dit estre de sainte Marguerite », « une croix de bois couverte d'une feuille d'argent doré, dont le pied est de cuivre, dans laquelle est enchassée une agathe représentant la teste d'un empereur, d'un costé, et de l'autre sont écrits ces mots : De la vraye croix », « une cassette d'ivoire où sont plusieurs reliques en confusion » (fol. 25 v^o); au prieuré, plaintes du sous-prieur contre le prieur qui a « plus de cinq mille livres de rente et plus de soixante milles livres en bourse de ses épargnes », qui « a continuellement Messieurs de la ville chez soy, avec lesquels il joue aux cartes et au triquetrac, tient carosse et équipage et fait dépense », tandis que « les autres religieux sont très maltraités » (fol. 26 v^o); — à Genay, le curé « a titre de vicomte des bois de Genay et seigneur haut-justicier dans les bois et communes de Genay » (fol. 32 v^o); — à Millery, dans l'église, « grande et belle chapelle dédiée à Notre-Dame, de laquelle le sieur comte de Chevigny,

seigneur du lieu, a pris des ornemens très précieux, en la place desquels il a donné deux ciboires d'argent » (fol. 34), et, sur le maître-autel, « bras, dans lequel il y a deux esperons qu'on dit avoir servy à saint George » (fol. 34 v^o); — à Courcelles-lès-Semur, examen du curé : «...Interrogé combien il y a de sacremens qui ne se peuvent pas réitérer, a dit : trois, le Baptême, la Confirmation et le Caractère... Quelle différence il fait entre la communion des prestres, et des laïques, a dit qu'elle consiste au caractère des prestres, qui sont beaucoup relevés au dessus des autres... » (fol. 37); — à Rouvray, « deux familles huguenottes », et, dans l'église, « image de Saint Eloy, représentée sous la forme d'un compagnon mareschal forgeant, que nous avons sur-le champ fait oster » (fol. 48); examen du curé : «...Interrogé comme il expliqueroit ce texte de l'Escriture : *Transeat a me calix iste, non tamen sicut ego volo, sed sicut tu*, a dit que c'est de la théologie et trop relevée pour luy, qu'il estime néanmoins que le Fils de Dieu voulut que la volonté du Père fust accomplie et non pas la sienne comme Fils de Dieu... » (fol. 48 v^o); — à Saint-Brancher, examen du curé : «...Comme il expliqueroit cet article du *Credo* : *in Deum patrem omnipotentem*, a dit que c'est à cause qu'il a créé le ciel et la terre... Si le Fils de Dieu et le Saint-Esprit n'ont pas créé le ciel et la terre ? a dit qu'ouy... Combien il y a d'églises ? a dit qu'il y en a deux seulement. Comme il explique donc l'article : *unam sanctam Ecclesiam* ? n'a sceu répondre... De quoy a esté formé J.C. par l'opération du Saint-Esprit ? du pur sang de la Vierge... Quest-ce que « vœu » ? n'a rien dit, sinon qu'il ne s'en souvenoit pas présentement... » (fol. 56 v^o); — à Saint-Andeux, « les deux tiers des dixmes sont au seigneur du lieu, qui est de la religion prétendue réformée », et « les hérétiques de ceste paroisse ont usurpé une place située dans le cimetièrre joignant le mur de l'esglise, où la dame de Rouvray a esté mise en terre, aussy bien que la seconde femme du seigneur de Rouvray et une de ses filles, âgée de huit ans, » mais « depuis vingt à trente ans on n'y enterre plus » (fol. 60 v^o), sur quoi l'évêque ordonne que « les ossements des hérétiques seront tirez dudict lieu et mis hors dudict cimetièrre », et que « icelle place et cimetièrre estant pollués seront réconciliés

par l'archiprestre de Quarré avec les cérémonies ordinaires » (fol. 61); — à Bussières, « la dame des Chapelles et le sieur de Menestreux, de la religion prétendue réformée jouissent de la moitié des dixmes » et le curé a été « ouy jurer le nom de Dieu au cabaret de Saint-Branché » (fol. 64 v°), et « veu plusieurs fois yvre » (fol. 65); — à Montréal, « livre des Espitres et Evangiles en lettre[s] guottiques, couvert d'argent; reliquaire de bois doré, soutenu par deux anges, où se sont trouvé un ossement d'un doigt et du crasne de Saint Mammert et du crasne de Saint Cassian, évesque d'Autun; bras de bois argenté, dans lequel il y a un ossement du bras de Saint Nicolas; petite chasse de bois doré, dans laquelle il y a un fragment d'une coste de Sainct Louys; dans un coffret de bois orné de plusieurs figures de saincts d'yvoire, quantité de reliques en confusion » (fol. 67 v°); ordonnance de l'évêque suspendant « de toutes les fonctions de leurs ordres sacrés » un chanoine qui « fréquente les cabarets, commet plusieurs excès de desbauche, jurements, violence et emportements », et un autre chanoine « qui s'addonne au vin et fréquente scandaleusement une fille dont il eu un enfant » (fol. 69 v°); décès de Philibert Tixier, chanoine théologal de la cathédrale d'Autun, qui accompagnait l'évêque dans sa tournée (fol. 69 v°); — à Cussy-les-Forges, « Saint Eloy, habilé et figuré en mareschal ferrant, avec ses outils, tenant un pied de cheval, que nous avons fait oster » (fol. 73); — à Trévilly, « les deux tiers des dixmes sont perçus par M^r le duc de Lesdiguière, et à Saulx, [où] l'église tombe en ruine, par M^r de Villarnaux de la religion prétendue réformée » (fol. 86 v°); — à Athie-sur-Montréal, « le tabernacle comme une espèce de vieille armoire sale, trouée, poury[e] et percée de tous costés, plain d'arragnées, ordures et immondices, et le saint sacrement dans un meschant ciboire de cuivre très mal propre, posé sur une serviette toute pourie et rompue, l'autel et les images couverts de poussière » (fol. 90); le curé, « que nous avons fait arrester en la ville d'Avallon, n'a résidé que depuis un an quoy qu'il soit pourveue depuis vingt ans de la cure, a tenu à pot et à feu au presbitaire une jeune servante, laquelle il a amenée de Montréal, où il estoit chanoine, laquelle estoit grosse et sur le poinct d'accoucher, de laquelle il a eu cy devant deux enfens dont

l'un est mort et l'autre vit » (fol. 90 v°); — à Avallon, dans l'église Saint-Julien « le tabernacle est sur le grand autel avec un retable et diverses figures de pierres peintes et dorées fort richement représentant les mistères de l'Annonciation de la Vierge, Nativité de Nostre Seigneur et Adoration des Trois Roys » (fol. 97), et il y a « un petit coffre d'yvoire dans lequel il s'est trouvé quelques reliques avec cette inscription : *De capite et sudario beatissimi Juliani martiris* » (fol. 99 v°); dans l'église Saint-Martin, plusieurs reliques et reliquaires, dont « un buste de bois peint, dans lequel il y a les deux pariétaux et le coronal du chef de Saint Valentin », « un autre buste de bois peint dans lequel il y a les deux pariétaux et une partye de l'occipital du chef de saint Euvond » [évêque d'Autun], « un bras de bois couvert d'une petite feuille d'argent, dans lequel il y a un os du bras de Saint Martin », « une grande chässe de bois peint [où] se sont trouvés quatre gros ossementz, avec une inscription en lettre goticque portant ces motz : *La plus grande portion du corps de S^t Valentin* », « quatre autres ossementz attachés ensemble, avec une inscription en lettre goticque : *Hic est corpus sanctis Euvondi*, les deux plus grandz sont les fémur de la cuisse d'une grandeur extraordinaire, le troisième est l'humérus du bras, et le quatriesme une partie de l'os de la jambe nommé *tibia* », bras de Saint Vincent, bras de Saint Hilaire, bras de Saint Sébastien, « sachet rouge, avec une inscription qui porte ces motz : *Du laict de Nostre-Dame* » (fol. 103 et 104); à la collégiale, ordonnance prescrivant à un prêtre habitué de « quitter le logis où il est, si la nommée Dubois avec une sienne fille dont on parle en mauvais[e] part ne le quittent elles-mesmes » (fol. 104), et interdisant à un autre prêtre habitué « l'administration du sacrement de pœnitence, pour la fréquentation du cabaret et excès de boire, et chansons et débauches » (fol. 104 v°); dans l'église Saint-Pierre, « les images de Saint Eloy et toutes celles qui sont à l'autel du Sauveur seront ostées, attendu que les unes sont difformes et les autres contraires à la vérité de l'histoire », et « la figure de la femme sans teste qui est dans le tableau de Décollation de Saint Jean sera entièrement effacée » (fol. 107 v°); — etc.

G. 912. (Registre.) — Moyen format ; 86 feuillets, papier.

1668. — Visites des évêques. — Tournée faite du 12 septembre au 31 octobre dans les archidiaconés d'Avallon et de Flavigny par l'évêque, Gabriel de Roquette. — Expédition des minutes du précédent registre, avec, en plus (fol. 4), quelques annotations de l'évêque : « Saincte Reine ou Alize : Cordeliers administrent très mal la cure ; — Grésigny-Sainte-Reine : curé ignorant ; — Bussy-le-Grand : curé vitieux ; — Genay : scavoir si M^r le baron de Saint-Genay (sic) a profité de l'advis que je luy ay donné » — etc.

G. 913. (Registre.) — Grand format ; 86 feuillets, papier.

1669-1670. — Visites des évêques. — Tournée faite du 25 septembre au 27 décembre 1669 dans l'archidiaconé d'Autun par l'évêque, Gabriel de Roquette : Digoin, Dyo, Marcigny-sur-Loire, Moulins, Paray-le-Monial, Pierrefitte-sur-Loire, Reclèsne, Saint-Forgeot, Saint-Germain-des-Bois, Semur-en-Brionnais, Toulon-sur-Arroux, Yzeure. — Procès verbaux des visites et ordonnances consécutives : à Reclèsne, « image de la Vierge [qui] s'ouvre et montre le petit Jésus dans son sein » fol. 3 v^o ; — à Toulon-sur-Arroux, « buste de bois doré, [contenant] plusieurs reliques que l'on dit avoir estées données par feu M^{gr} de Tolon, évêque d'Autun », et « image de Sainte Anne, avec une représentation de la Nativité de la Sainte Vierge qui sort de ses flancs à my corps, et l'Enfant Jésus aussy naissant en forme de soleil » (fol. 6) ; « autel des Saints Crespin et Crespinian représentés avec des outils de cordonniers et des postures impertinentes », et, à « gauche de la chaire, image de Sainte Magdeleine habillée en courtisane, indécente et mutilée d'un de ses bras (fol. 6 v^o) ; « au milieu du cimetière, chapelle dédiée à Sainte Anne ou M^{rs} de Montradeault prétendent quelques droits », et « dans le bourg, rue de Paray, chapelle de Saint-Claude ; les boyers et passans y logent du foin et s'y réfugient, et sert aux enfans de lieu pour se divertir » (fol. 7) ; « au bout du pont, chapelle dite l'*Hôtel-Dieu de Toulon*, fondée par feu M^{gr} le cardinal Rolin, sert aux enfans de lieu de divertissement » et « au-delà du pont, chapelle de Saint-Antoine, de laquelle le S^r de La Prée est titulaire » (fol. 7 v^o) ; — à

Paray-le-Monial, « dans l'étendue de la paroisse, il y a cinq chapelles : chapelle de Saint-Michel, dans la cour du Doienné ; chapelle située sur le grand chemin de Paroy à Digoin, près la Grange Beulery, laquelle a fondation de deux messes es jours et festes de Saint-Sébastien et de Saint-Roch ; chapelle de Saint-Joseph, située au-dessus du faubourg allant de Paroy à Charolles ; chapelle située au village de Romay, sous le vocable de Nostre-Dame ; chapelle de l'hospital sous le vocable de Saint-Antoine, accompagnée de deux grandes sales basses de plein pied, dont l'une sert pour recevoir les pauvres, dans laquelle il y a cinq chalits, avec de la paille seulement, quoy qu'il y ait cinq couettes dont on ne garnit pas les lits pour n'estre pas assortis de dras ny de couvertes, l'autre salle sert à retirer l'hospitalier ; on ne fournit autre chose aux pauvres que le couvert ; ledit hospital est administré par le sieur advocat Bouillet, lequel nous a rendu compte depuis 1659 jusqu'au 13^e du présent mois de novembre 1669, et toute sa recepte, qui n'est que de quelques aumônes, n'est que de 198 livres, 7 sols, 5 deniers, et la dépense de 193 livres, si bien qu'il doit de reste 5 livres, 7 sols, 5 deniers » (fol. 14 v^o - 15 v^o) ; dans l'église Saint-Nicolas, « une petite Notre-Dame d'argent, de hauteur de huit à dix poulces » (fol. 17) ; — à Dyo, « sur la porte de l'église est une tribune que le S^r curé a reduite en forme de chambre pour serrer ses grains » (fol. 19 v^o) ; — à Semur-en-Brionnais, « le corps de l'église est fort beau et en assez bonne réparation, hors que la plupart des fenestres sont sans vitres ; à cause de l'éminence du lieu elles sont sujettes à estre ruinée[s] par le vent et par la gresle » (fol. 29 v^o) ; outre ladite église, trois chapelles : Notre-Dame, bastie et fondée par Guillaume Péronnel, marchand, d'Orléans ; Saint-Jean-l'Evangeliste, construite dans le cimetière des pauvres, proche les murailles de la ville, par M^e Jean Merle, chanoine, qui l'a fondée de quarante sols pour anniversaire après son décès ; Sainte Marie-Magdelaine, au-dessous des murs de la ville, sans fondation « (fol. 31 v^o et 32) ; — à Marcigny-sur-Loire, « l'hospital est situé dans le faubourg de Lachenat ; il n'y a aucun revenu ny meubles ; tout le bastiment consiste en deux chambres basses, dont l'une est habitée par deux filles nommées Anne et Benoiste Langlois, et l'autre par les pauvres passans ;

ledit hospital est sans recteur et personne ne l'administre ny soigne » (fol. 35); — à Digoïn, « image de Saint-George, en une posture fort indécente et à cheval », et « une lampe d'étain, entretenue par Monsieur de Coligny, qui donne pour cet effet deux pistoles par an » (fol. 37 v°); dans le cœur, le « tombeau du S^r d'Aitré, fort incommode, empêche notablement la célébration du service divin » (fol. 41 v° et 43); — « le cimetière est à costé de l'église, enclos de murailles; hors ledit cimetière, attendant les murs, petite chapelle de Notre-Dame-de-Pitié, qui est assez proprement tenue » (fol. 38 v°); « à une lieu du bourg, petite chapelle de Sainte-Radegonde, fort mal entretenue » (fol. 39); — à Pierrefitte-sur-Loire, « retable du grand autel, de bois peint, rempli d'un tableau représentant Saint-Remy » (fol. 45); « à l'entrée du village, chapelle de Saint-Antoine, dite l'*Hospital*, [dont] la nomination appartient au S^r de Chasteaumorant » (fol. 47); — à Moulins, « pour éviter scandale, qui auroit peu arriver sy nous feussions allé dans l'église de Nostre-Dame ainsin qu'il est accoustumé en pareille occasion, d'autant que les chanoines, pour nous y recevoir, auroint désiré de nous de leur signer un acte contraire à nos droictz et injurieux à nostre dignité, nous voulant obliger de reconnoistre les prétendus privilèges sans les avoir peu examiner, nous serions allés en l'église de Saint-Pierre, principale annexe de la paroisse de la ville » (fol. 49 v°); en ladite église Saint-Pierre-des-Ménétraux, vingt-six chapelles ou autels (fol. 50 v° - 52 v°), dont l'autel de Saint-Crepin, avec, en tableau, « le portrait nud » dudit saint (fol. 51); en les paroisses de Moulins et d'Yzeure, quarante décimateurs outre le curé (fol. 53); — à Yzeure, relique « de l'excorgette de laquelle fut batu Nostre-Seigneur » (fol. 56 v°); « tableau de Saint-Vincent, [ou il] y a une nudité à effacer ou reprendre » (fol. 57 v°); — à Moulins, plaintes contre le vicaire desservant la paroisse de la Madeleine, « située dans le Chambon Coulombeau », « fort villain, subject à boire, emporté, jure le non de Dieu, ne confesse point, ne fait point de catéchismes, sermons ny prosnes, sy ce n'est deux ou trois fois l'année, fait des extravagances pendant le sacrifice, injurie les uns et les autres, et mesme à un capitaine des gabelles, luy disant qu'il s'osta de là, qu'il empeschoit

le sacrifice » (fol. 61 v°-64); ordonnance de l'évêque, blamant Mathieu Malignon, curé de Saint-Pierre d'Yzeure, de Saint-Pierre-des-Ménétraux et autres églises en dépendant (plus de 20.000 âmes, dont 12 à 15.000 communicants), qui ne fait desservir lesdites églises que par quatre vicaires, « pour le plus souvent gens inconnus et passans, qu'il ne tient qu'au bon marché, et sans érudition ny piété et capacité requises, ne se servant du revenu de ses églises que pour élever dix ou onze neveux qu'il tient et a toujours tenus en sa maison », suspendant les anciens vicaires, et enjoignant audit curé d'en donner deux nouveaux à Yzeure, quatre à Saint Pierre et deux à la Madeleine (fol. 72); — etc.

G. 914. (Registre.) — Moyen format, 95 feuillets, papier.

1669-1670. — Visites des évêques. — Tournées faites du 30 septembre 1669 au 4 novembre 1670 dans l'archidiaconé de Flavigny, (1) par Nicolas Joudon, chanoine de la cathédrale d'Autun et archidiacre dudit Flavigny, Léonard Millon, curé de Rouvres, Meilly-sur-Rouvres et Maconge, Jacques Colas, curé de Duesme, Jean Garnier, curé de Bussy-le-Grand, Charles Nicolle, curé de Saint-Beury, et Jean Clavin, curé de La Roche-Vanneau, tous à ce commis : Aignay-le-Duc, Ampilly-les-Bordes, Arnay-sous-Vitteaux, Aubigny-lès-Sombernon, Baigneux-les-Juifs, Beaunotte, Belletot-sous-Origny, Belletot-sous-Pouilly, Bierres-Semur, Billy-lès-Chanceaux, Blancey, Boussey, Boux-sous-Salmaise, Braux, Brémur, Busseaut, Cessy (Vitteaux), Chailly, Chalvoisson (Villaines-en-Duesmois), Chanceaux, Charigny, Charny, Chassey, Châteauneuf, Châtellenot, Chaudenay-le-Château, Chaume, Civry-en-Montagne, Clamerey, Commarin, Corpoier-la-Chapelle, Courcelles-lès-Semur, Courcelles-sous-Grignon, Créancey, Dompierre-en-Montagne, Darcey, Dracy (Marcilly-lès-Vitteaux), Duesme, Eringes, Essey, Etalente, Etormay, Fain-lès-Montbard, Flée, Fontaine-en-Duesmois, Fresne-lès-Montbard, Frolois, Genay, Gisse-le-Vieil, Gisse-sous-Flavigny, Grésigny-Sainte-Reine, Grignon, Grosbois-en-Montagne, Haute-Roche, Jailly-les-Moulins, Jours, La Bussière, La Villeneuve-les-Converts, La Fête, Lucenay-le-

(1) Et dans l'archidiaconé de Beaune en ce qui est de La Bussière, comme lors de la visite de 1667. Voir G. 909.

Duc, Maconge, Magny-Lambert, Marcellois, Marcigny-sous-Thil, Marcilly-lès-Vitteaux, Marigny-le-Cahouët, Marmagne, Martrois, Massingy-lès-Semur, Massingy-lès-Vitteaux, Mauvilly, Meilly-sur-Rouvres, Ménétreux-le-Pitois, Meulson, Millery, Montigny-sur-Armançon, Musigny, Mussy-la-Fosse, Nant-sous-Thil, Noidan, Normier, Origny, Poiseulla-Ville, Pouillenay, Pouilly-en-Auxois, Quemigny-sur-Seine, Rouvres-sous-Meilly, Saffres, Sainte-Colombe-en-Auxois, Saint-Euphrone, Saint-Germain-source-Seine, Saint-Marc-sur-Seine, Sainte-Sabine, Saint-Thibault, Salmaise, Seigny, Semarey, Semuren-Auxois, Saussey, Thenissey, Thoisy-le-Désert, Thorey-sous-Charny, Touillon, Uncey-le-Franc, Vandenesse, Vaugimois, (Villaines-en-Duesmois), Velogny, Venarey, Verrey-sous-Salmaise, Vesvres, Vic-de-Chassenay, Villaines-en-Duesmois, Villeberny, Villy-en-Auxois, Vitteaux. — Procès-verbaux des visites et ordonnances consécutives : à Musigny, « sur le grand autel, de chasque costé sont trois chandeliers d'estaing artistement façonnés » (fol. 1 v°), de plus « un reliquaire de cuivre auquel est du bois de la vraye croix » (fol. 2 v°), et, dans la paroisse « un hérétique, Suisse, qui est domestique de Mons^r de Musigny » (fol. 3 v°); — à Civry-en-Montagne, le curé « fréquente ordinairement les cabaretz et lieux spectez » (fol. 4 v°); — à Uncey-le-Franc, « ruines » du chœur et du presbytère (fol. 6 v°); — à La Bussière, visite de « l'église de la chapelle de S^{te} Anne censée la paroisse de La Bussière » (fol. 18 v°); — à Quemigny-sur-Seine, « sur le grand autel, tabernacle de bois vernis et embelly de plusieurs figures de saintz en relief » (fol. 21 v°), et, « dans le destroit de la paroisse », quatre chapelles, celle de Saint-Georges, à Quemigny, « en ruine », « autresfois bastie et entretenue par les sieurs dudit Quemigny », celle de Sainte-Marguerite à Cosne, « aussy ruineuse, qui est de fondation royalle », celle de Saint-Sébastien, à La Roche, et celle de Sainte-Barbe à Quemignerot (fol. 22); à Magny-Lambert, « tabernacle de pierre qui est à costé de l'autel devers septentrion », et, dans le chœur, coffres que le curé avait « souvent requis les habitans d'oster », à quoi « les plus apparens ont dit que l'église estoient à eux et qu'il y en mettroient encores davantage » (fol. 22 v°); « dans la rue haulte dudit Magny », chapelle de Saint-Jean-Baptiste, « toute ruinée », et, « en la métairie de Tout-y-faut »,

chapelle de Saint-Hubert (fol. 23); — à Fontaine-en-Duesmois, outre l'église, chapelle de Saint-Nicolas, et « au lieu des Moraux », chapelle de Sainte-Anne, « où il y a grande dévotion et arrive affluence de peuple » (fol. 24); — à Frôlois, « chapelle soubs le chasteau, où est vénérée avec grande dévotion la Vierge Mère de Dieu », « autre à Vaux Busin, ruineuse », autre au « prieur de Courpoyé, les portes murée[s] » (fol. 25 v°); — à Chanceaux, « église très bien et magnifiquement ornée », avec « un image en relief de S^t Antyme tout d'argent », et, en outre, deux chapelles, l'une de Notre-Dame, l'autre de Sainte-Anne et Sainte-Barbe (fol. 26); — à Billy-lès-Chanceaux, à cinq cents pas du village, chapelle de Notre-Dame, « dont les portes et fenestrès sont ouvertes, de fondation royale, qui doit estre entretenue par les dames princesses Carinand et de Nemours, ayants les droict[s] du Roy » (fol. 26 v°); — à Poiseulla-Ville, « au lieu de La Perrière, chapelle de S^t Nicolas » et « en la Combe des Rupts, chappelle de S^{te}-Anne » (fol. 27); — à Baigneux-les-Juifs, « au Val de Seine, chappelle dédiée à la S^{te} Vierge, journallement fréquentée par grande dévotion, et habitée par Frère Anthoine d'Essertaine, aagé d'environ soixante et quinze ans, noble de naissance et beaucoup plus de vertu et qui donne grande édification, accompagné de Frère Pierre Barbot, aagé d'environ quarente ans, aussi hermite de bonne vie et de bonnes mœurs », et « au village d'Orrey, chappelle de S^{te} Marie-Magdeléine » (fol. 27); — à Aignay-le-Duc, « très belle esglise, très beaux autels bien ornés, le chœur tapissé » (fol. 27 v°), l'un desdits autels jouissant du revenu d'une messe par mois depuis « la desmolition du chasteau dudit Aignay, où estoit la chapelle royalle » (fol. 34 v°), et, en outre, chapelle de Saint-Michel, « en assés mauvais estat, bien mal ornée, où réside un nommé Nicolas Poignant, se disant hermite et en portant l'habit » (fol. 27 v°); — à Meulson, en l'église, « image en relief de S^t Esloy », et « vols faicts au tronc de ladicte esglise » (fol. 28); — à Mauvilly, prieuré de Beaulieu, « en litige entre M^r de Badier et M^r de Lanty » (fol. 28 v° et 35), au même lieu de Beaulieu, chapelle de Sainte-Anne, et, au château dudit Mauvilly, chapelle de Saint-Jean-Baptiste, dont le seigneur baron « perçoit les revenus, qui sont les deux tiers du disme à Dieu en tout le finage dudit

Mauvilly sauf aux novalles » (fol. 28 v^o 35) — à Bellenot-sous-Origny, « en la rue de la Maison, chapelle de St-Blaise », et « en la Montagne, chapelle de St-Claude » (fol. 29 v^o); — à Brémur, « chapelle ruinée, autrefois de St-Michel, une autre de St^e Anne, pollue, sans ornements » (fol. 29 v^o); — à Saint-Marc-sur-Seine, le curé « a dit qu'il ne sçavoit s'il estoit curé ou non, qu'il avoit oublié le temps de son aage [64 ans], le nombre des familles et personnes communicantes de sa paroisse, et qu'il ignoroit la valeur des revenus [de son] bénéfice curial », et « n'a voullu donné aucuns enseignemens » sur la chapelle du village de Semon (fol. 30); — à Duesme, dans l'église, « deux beaux reliquaires d'argent », au château. chapelle de Saint-Bernard « dans la basse-cour, au lieu et place où estoit autres fois l'église paroissiale ruinée par les hérétiques pendant les guerres civiles du siècle précédent », et en une rue dudit lieu dicte Courbesault, petite chapelle béniste sous le nom de St-Jacque le Majeur, patron ancien de la dicte paroisse (les services divins se font pour la paroisse en l'église St-Estienne dudit lieu depuis l'année 1595 quoyque elle appartienne au S^r prieur dudit Duesme) » (fol. 30 et v^o); — à Jours, au hameau de Cessey, chapelle Saint-Antoine, construite en 1611 par les habitants (fol. 31 et 35 v^o); — à Ampilly-les Bordes, « maison donnée par fut Edme Siredey dit Joly Cœur, pour recevoir et loger les pauvres, qui est usurpée par quelque particulier qui en fait une escurye », et, « au lieu de Mulsauge, deux chapelles, où est vénéré St Honoré, y ayant en une d'icelle un chef en relief, avec un demy corps, et en icelluy la teste dudit St Honoré » (fol. 31 v^o); — à Etalente, défense aux habitants « de ne faire aucune procession hors l'enceinte de leur parroisse les jours de festes et dimanche, comme aussy qu'à l'advenir ilz ne feront aucun fraix pour faire sonner leurs cloches jour et nuit la veille de la Nativité St-Jean-Baptiste, telle coutume n'estant qu'une pure superstition abolie dans tous les autres lieux de l'archiprestré de Duesmes » (fol. 32 v^o); — à Fain-lès-Montbard, ordre au curé d'enterrer au cimetièrre « une image difforme, représentant un St-Eloy habillé en mareschal, tenant un pied de cheval sur une enclume » (fol. 39 v^o); — à Grignon, chapelle de Notre-Dame (41 v^o); — à Darcey, « reliquaire d'argent », contenant « un taffetas cramoisy envelopant un morceau du crâne de St Bénigne, et dans une autre envelope un morceau

de la vraye croix, et une petite parcelle d'ossement ensanglanté avec inscription: *De reliquiis sancti Dyonisii* » (fol. 47), et « dans le village de Minois, chapelle dédiée à Saint George et depuis plusieurs années exposée à plusieurs usages prophanes » (fol. 47 v^o); — à Semur-en-Auxois, cinq maisons religieuses d'hommes, trois monastères de filles, et une léproserie avec chapelle en dépendant (fol. 49 v^o); — à Braux, chapelle rurale (fol. 65); — à Charigny, chapelle rurale (fol. 65); — à Montigny-sur-Armançon, deux chapelles rurales, l'une à Brianny, l'autre à Roilly (fol. 66); — à Jailly-lès-Moulins, le cimetièrre « a parut estre l'advenue et basse-court de la maison du doyen de l'abbaye de Flavigny, seigneur dudit Jailly » (fol. 81 v^o), et « la chapelle Nostre-Dame d'Arviset, dans la prairie dudit Jailly, a paru fort en désordre et menasse de ruine » (fol. 82); — à Thenissey, deux chapelles, l'une au château Saint-Georges, l'autre « Soubs les Roches », Saint-Antoine (fol. 83); — à Salmaise, deux chapelles, l'une de l'Annonciation, l'autre de Saint-Marc, et un ermitage dit de Saint-Jean-l'Evangeliste, où il y a deux ermites, dont un prêtre (fol. 84); — à Boux-sous-Salmaise, « soubs le mesme toict y a trois chapelles, de l'une desquelles on ignore le patron, les deux autres sont dédiées à Saint-Roch et à Saint-Claude », et « autre chapelle proche les Moulins, dédiée à Saint-Blaise » (fol. 84 v^o); — à Massingy-les-Vitteaux, deux chapelles rurales, Notre-Dame et Saint-Cassien (fol. 85); — à Grosbois-en-Montagne, chapelle Saint-Joseph, dans le village (fol. 87 v^o); — à Uncey-le-Franc, outre l'église paroissiale, « autre église pollue, dépendante du sieur Grand Prieur de Champagne, qui semble plustost une grange qu'un lieu autrefois dédié à Dieu » (fol. 89); — à Marigny-le-Cahouët, « chapelle de Saint-André dans une mestairie nommée Cromot, mal ornée, dépendante de M^r l'abbé d'Ogny » (fol. 90 v^o), à Arnay-sous-Vitteaux, trois chapelles rurales, Saint-Claude à « Brin », Saint-Michel à « Vilfairy », et Notre-Dame « au dessus de la montagne de Roche-en-Pon » (fol. 92), et un paroissien « n'a fait le devoir paschal » bien que « invité et interpellé plusieurs fois depuis quinze ans » (fol. 92 v^o); — etc. — Fol. 34. « Suyvent les patrons et collateurs des bénéfices de l'archiprestré de Duesme. » — Etc.

G. 915. (Registre.) — Moyen format; 315 feuillets, papier.

1659-1673. — VISITES DES ÉVÊQUES. — Tour-

nées faites du 12 octobre 1671 au 7 mars 1673 dans l'archidiaconé d'Avallon (archiprêtres d'Anost, Avallon, Corbigny, Quarré-les-Tombes, Saulieu et Vézelay), par Jacques Griveau, curé de Saint-Pierre de Vézelay, Jean de Montlevrain, curé de Lormes et archiprêtre de Corbigny, Claude Nicole, curé de Thoisy-la-Berchère et archiprêtre de Saulieu, et Antoine Tixier, curé de Saint-Brisson et archiprêtre de Quarré-les-Tombes, tous à ce commis : Aisy-sous-Thil, Allerey, Angely, Annay-la-Côte, Annéot, Anost, Anthien, Arconcey, Arleuf, Armes, Asnières, Athie-sur-Montréal, Avallon, Bard-le-Régulier, Barnay, Bazoches-en-Morvand, Beauvilliers, Beurey-Beauguay, Blannay, Blanot, Brassy, Brazey-en-Morvant, Brèves, Brosses, Bussièrès, Censerey, Cervon, Chalaux, Chamoux, Châtel-Censoir, Chaumard, Chitry-les-Mines, Clomot, Corancy, Corbigny, Coutarnoux, Cussy-les-Forges, Cuzy (Flez-Cuzy), Diancey, Dissangis, Domecy-sur-Cure, Domecy-sur-le-Vault, Dompierre-en-Morvant, Dornecy, Dun-les-Places, Empury, Etaules, (Flez-Cuzy), Fontangy, Fontenay-près-Vézelay, Gâcogne, Gien-sur-Cure, Girolles, Givry, Gouloux, Island, Joney, Joux-la-Ville, La Cour-d'Arcey, La Maison-Dieu, La Maison-Dieu (Vic-sous-Thil), La Motte-Ternant, Lichères, Liernais, Lormes, Lucy-le-Bois, Lucy-sur-Yonne, Magny, Magny-Lormes, Manlay, Marcheseuil, Marcilly-sous-Mont-Saint-Jean, Massangis, Ménades, Ménessaire, Metz-le-Comte, Mhère, Missery, Molphey, Monceaux-le-Comte, Montigny-Saint-Barthélemy, Montlay, Montréal, Mont-Saint-Jean, Montsauche, Moulinot (Moissy-Moulinot), Mournon, Neuffontaines, Nuars, Ouroux, Pierre Perthuis, Planchez-du-Morvan, Pouques-Lormes, Précly-le-Sec, Précly-sous-Thil, Provency, Quarré-les-Tombes, Rouvray, Ruages, Saint-Agnan, Saint-Andeux, Saint-André-en-Morvant, Saint-André-en-Terre-Plaine, Saint-Brancher, Saint-Brisson, Sainte-Colombe-en-Morvan, Saint-Didier, Saint-Germain-des-Champs, Saint-Léger-de-Fougeret, Sainte-Magnance, Saint-Martin (Flez-Cuzy), Saint-Martin-de-la-Mer, Saint-Martin-du-Puits, Saisy, Saulieu, Sauvigny-le-Bois, Sauvigny-en-Terre-Plaine, Savilly, Sceaux, Sermizelles, Sincey-lès-Rouvray, Sussey, Teigny, Tharoiseau, Tharot, Thizy, Thoisy-la-Berchère, Thoste, Trévilley, Varennes (Cisery), Vauclaux, Vianges, Vic-sous-Thil, Vignoles, Villargoix, Villarnoux (Bussièrès), Villiers, Voutenay. — Procès-verbaux des visites et ordonnances consécutives : à Brosses, « petit retable de pierre sans tableau, proche d'iceluy quattres images en

relief, sçavoir celuy de Nostre-Dame, celuy de Saint-Andoche, celuy de Saint-Nicolas et celuy de Saint-Eloy » (fol. 5 v°), « un image de bois représentant Nostre-Dame et un aultre image de Sainte-Barbe », « trois images de bois, sçavoir de Saint-Thibault, de Saint-Laurent et de Saint-Anthoine », « un image de Saint-Sébastien en relief » (fol. 6), « un cimetière, qui est clos, à l'entrée de l'esglise, dans ce qui a esté bruslé par les huguenots », et « encore un cimetière dehors » (fol. 6 v°); — à Châtel-Censoir, « image de Nostre-Dame relevée en bosse, tenant l'image du Petit Jésus entre ces bras » (fol. 8 v°), refus d'un chanoine « de faire ouverture du coeure », cimetière contenant « un petit oratoire nouvellement fait » et « une grande croix de pierre », mais « sans aucune bouchure » parce que « pendans la guerre de Paris les habitans ont enlevés tous les matéreaux des murailles qui y estoient pour rétablir les murailles de leur ville » (fol. 10), — chapelles de « Saint-Fiacre, proche la fontaine, et Saint-George à la Rue de Bauvois » (fol. 11); — à Asnières, « images en relief » (statues) des Saints Sulpice, Jean-Baptiste, Joseph, Sainte Catherine et Notre-Dame (fol. 13 v°), chapelles rurales de Saint-Marc à un demi-quart de lieue du village, de Sainte-Barbe au hameau d'Avrigny, avec une Sainte-Barbe et une Sainte-Anne « en relief », et chapelle domestique au château dudit Avrigny, avec « deux images en relief », celles de Saint-Antoine, patron, et celle de Saint-Jean-Baptiste, une tapisserie, « une fort jolie menuiserie », etc. (fol. 15); — à Chamoux, statues de la Vierge et des Saints Hilaire et Antoine (fol. 16 v°); — à Domecy-sur-le-Vault, « images en relief » de Saint-Léger et de Notre-Dame, et plusieurs autres « petis images » (fol. 18 v°), « figure de Saint-Léger, en bois pint, où est un ossement du test dud. Saint, fort considérable », « images en relief » de Notre-Dame et Notre-Dame-de-Pitié, « un bénitier de fonte qui est fort beau », et, « sur la planché qui traverse l'esglise, un Crucifix, un image de Nostre-Dame et un de Saint-Jehan en relief » (fol. 19); — à Blannay, « deux images en relief de Nostre-Dame et de Saint-Pierre, patron, peints et argentés », autres statues des Saints Blaise, Antoine, Nicolas et Sébastien (fol. 20 v°), autre de Notre-Dame « tenant son fils entre ses bras après la descente de la Croix » (fol. 21); — à Island, statues des Saints Bénigne et Georges (fol. 22 v°), de Saint-Sébastien et de Notre-Dame (fol. 23); — à Ménades, statue de

Saint Nicolas (fol. 24 v°); — à Voutenay, statues des Saints André et Jean-Baptiste (fol. 29 v°), autres de Notre-Dame, des Saintes Anne et Barbe (fol. 30), autre de Saint-Hubert en bois (fol. 31), chapelle de Saint-Jean-Baptiste dans le village, « ruinée », où « pendant les guerres on fesoit le divin service, attendu que l'esglise est hors du village » (fol. 31); — à Précé-le-Sec, statues de Saint-Paul et de Notre-Dame, « deux image[s], l'un de Nostre-Seigneur et l'autre de Nostre-Dame, y ayant une croix par le milieu, qui se porte en procession », statues des Saintes Anne et Hélène et de Saint-Sébastien (fol. 32 v°); — à Joux-la-Ville, « trois figures en relief », la Vierge, Sainte-Anne et St-Roch (fol. 34), chapelles de Saint-Aubin, de Saint-Pierre à Oudun, de Notre-Dame à Fontenoy et de Saint-Georges au Val-de-Malon, contenant diverses « images » (fol. 35); — à Massangis, statues des Saints Symphorien et Eloi et de la Vierge (fol. 35 v°); — à Coutarnoux, « grande esglise en ruine » et « proche de l'esglise, croix de pierre fort considérable » (fol. 37 v°); à Lucy-le-Bois, Notre-Dame en pierre et « figure de bras où est un petit relique de Saint-Martin » (fol. 38 v°); — à Girolles, plusieurs « images en relief » dont celle de Saint-Didier, patron, celle de Sainte-Syre et celle de Notre-Dame (fol. 39 v°); — à Tharot, statues des Saints Agnan, patron, François de Sales, Marc, et de la Vierge (fol. 40 et v°); — à Annéot, statues de Sainte-Catherine, de Saint-Gengoux et de la Vierge (fol. 41 v°); — à Annav-la-Côte, « proche du chœur, ballustre sur lequel il y a un Crucifix, les images de la Sainte-Vierge et Saint-Jean en relief », « autel dédié à la Sainte-Vierge et à Sainte-Anne, où sont leurs images en peintures et en relief », autre « autel dédié à Sainte-Marie Salomé, où est [son] image en relief » (fol. 42); — à Provency, sur les côtés du maître-autel « images en relief » de Saint-Ursin et de Sainte-Catherine (fol. 43), six autres autels ayant des « images en relief et en pintures » de Notre-Dame, Sainte-Anne, Saint-Nicolas, Notre-Dame-de-Pitié, Saint-Aubin et Sainte-Brigitte (fol. 44), chapelle à Genouilly avec « image en relief de Saint-Pierre » (fol. 43 v°); — à Sainte-Colombe-en-Morvan, statues de Sainte-Colombe, de Saint-Silvestre, ancien patron, et de Sainte-Anne (fol. 44 v°), chapelles « nouvellement érigée[s] » dans les châteaux d'Avrigny et d'Arcenay (fol. 45); — à Etaules, statues de Notre Dame et des Saints Valentin, Roch, Sébastien (fol. 45 v°), balustre avec « images en relief » savoir le Crucifix, la Vierge et Saint-Jean l'Évangéliste (fol.

46), chapelle au château (id); — à Saint-Martin d'Avallon, statue de Saint-Martin (fol. 47), autres de la Vierge, de Sainte-Anne, des Saints Sébastien, Eutrope, Fiacre, Loup, Claude (fol. 47 v°); — à Sermizelles, statues de Notre-Dame, de Sainte-Catherine, de Saint-Nicolas (fol. 49), de Saint-Sébastien et de Sainte-Barbe (fol. 49 v°); — à Givry, statue de la Vierge (fol. 50 v°); — à l'église de Charbonnière, paroisse de Magny, « où aultrefois il y avoit religieux » de l'ordre de Grandmont, « petit image en relief doré [de Saint-Jean-Baptiste, patron] sur l'autel », autre « autel où sont plusieurs petits images en relief », « un cloistre fort jolie qui est proche l'esglise » (fol. 52); — à Sauvigny-le-Bois, statues des Saints Vincent et Nicolas (fol. 52 v°), un reliquaire en cuivre et un en pierre, des statues des Saints Hubert, Eloi et de la Vierge (fol. 53); — à Athie-sur-Montréal, sur le maître-autel, « images en relief » de Saint-Didier et Sainte-Christine, « avec un Crucifix et les images de la Vierge et de Saint-Jehan et les apostres, qui sont dorés en relief » (fol. 53 v°), sur les deux autres autels, « images en relief » des Saintes Anne et Barbe, des Saints Jean-Baptiste et Amand, de « Moïse, législateur », et de la Vierge « avec deux anges à ses costés » (fol. 54); — à Angely, « images en relief » des Saints Germain et Antoine et de la Vierge, et, « sur une balustre, un Crucifix en relief, avec les images de Saint-Jehan et de Nostre-Dame et ceux des deux larrons en relief » (fol. 55); — à Thizy, « trois figures en relief de Saints qu'on ne peult cognoistre qui ils sont », et « un pulpitre d'une menuiserie qui est fort joly » (fol. 56 v°); — à Sceaux « l'esglise est en ruine » (fol. 58); — à Trévilly, statues des Saints Symphorien, Pierre, Roch, Sébastien, Jean, et de la Vierge (fol. 58 v° et 59); — à Savigny, en-Terre-Plaine « images en relief (statues) des Saints Bénigne, Eloi, Nicolas, de Sainte-Anne et de la Vierge (fol. 60), « images en relief » des Saints Blaise et Ursin, « figure où est un reliquaire de Saint-Bénigne », « planche où est un Crucifix en relief avec un image de Nostre-Dame et un de Saint-Jehan » (fol. 60 v°), chapelle rurale dédiée à Notre-Dame et à Saint-Marc (fol. 61); — à Saint-André-en-Terre-Plaine, statues des Saints André, patron, Nicolas, Jean-Baptiste, Georges, Loup, de la Vierge et de Sainte-Barbe (fol. 61 v°); — à Sainte-Magnance, statues des Saints Jean-Baptiste et Pierre et de Sainte-Anne, « reliquaire de Sainte-Magnance, d'argent, où est [son] test, son tombeau proche

le maistre autel » (fol. 63), chapelle de Sainte-Catherine à Touchebœuf (fol. 63 v^o) ; — à Rouvray, « proche du maistre autel est un petit balustre, et plus bas une pièce de bois sur laquelle il y a un Crucifix, les images de Nostre-Dame, de Saint-Jehan et de la Magdeleine en relief, plus bas est un grand balustre avec une chaire pour la prédication », et, en outre trois statues de la Vierge, une des Saints Didier, Jean-Baptiste, Pierre, Nicolas, et des Saintes Barbe et Catherine, « une peinture en détrempe de la Descente de la Croix du Fils de Dieu » (fol. 64 et v^o), et « dans le destroit », un hôpital et un ermitage (fol. 65) ; — à Cussy-les-Forges statues des Saints Martin, patron, Jacques, Antoine, Eloi, Jean-Baptiste (fol. 65 v^o), Joseph, « le Fils de Dieu dans le Sépulture », la Vierge, Saintes Anne et Catherine, « un reliquaire de Saint-Fiacre, d'une figure d'un religieux, et un petit aussy, pour porter en procession, dud. Saint » (fol. 66) ; — à Magny, reliques des Saints Georges et Germain « dans un reliquaire de cuivre », « balustre sur lequel il y a un Crucifix et les images de la Vierge et de Saint Jehan en relief » (fol. 67), autres « images en relief » (statues) des Saints Blaise, Eloi et Germain, trois Vierges et une Sainte-Anne (fol. 67 v^o), « chapelle qui se bâtit à Marault » (id) ; — à Saint-Pierre d'Avallon, statues des Saints Pierre et Paul (fol. 68), Nicolas, Joseph, Sébastien, Roch, Denis, Jean-Baptiste, Blaise, les Quatre Couronnés, trois Notre-Dame dont celle du Mont-Carmel et celle de Liesse, Sainte-Anne, un *Ecce Homo* (fol. 69), « un hermite appelé Frère Jehan du Saulsoy, qui demeure depuis quinze ans en un petit hermitage de Saint-Guillaume » (fol. 69) ; — à Saint-Julien d'Avallon, statues des Saints Nicolas, Barthélemy, Côme et Damien, Eloi, Michel, Jacques, Christophe, Joseph, Sébastien, Pierre, Blaise, Crépin et Crépinien, Roch, Claude, des Saintes Anne, Barbe et Catherine, Deux Notre-Dame, la Trinité et « quantité » d'autres (fol. 70 v^o et 71) ; — à Anthien, confrérie du Saint-Sacrement « établie par frère Bernard, capucin, en 1642 » (fol. 96) ; — à Monceaux-le-Comte, reliquaire en forme de bras, de Saint-Pierre, Saint-Symphorien, ... (fol. 101) ; — à Metz-le-Comte, tabernacle de pierre et deux chapelles en ruine dans la paroisse (fol. 105) ; — à La Maison-Dieu, le Saint-Sacrement est « enfermé dans un ciboire de leton, ledit ciboire aussy enfermé à costé de l'évangile en un pillier sans fermetures » fol. 112 v^o) ; — à Teigny, tabernacle de pierre

joint à la muraille (fol. 115) ; — à Fontenay, tabernacle transporté dans la voûte du chœur (fol. 116 v^o) ; — à Pierre-Perthuis, quelques « images... sans teste » (fol. 118) ; — à Cervon, deux reliquaires de « Saint Epta et... de saint-Jean Goulx (fol. 127) ; — à Saisy, le « tabernacle sera descendu sur l'autel auquel y sera fait une porte fermante à clef, au lieu de la verrière qui y est » (fol. 129) ; — à Magny, relique de la vraie Croix « sans tiltre, quoy qu'il y aye grande dévotion du peuple et mesme il s'y fait des miracles » (fol. 133 v^o) ; — à Basoches, les habitants « par une mauvaise habitude, toute les nuits de la feste de Toussaints... entrent dans ladite église et y sonnent les cloches en faisant de sactions indignes du lieu et du jour » (fol. 135) ; — à Lormes, tableaux déchirés au-dessus des autels de Saint-Hubert et de Saint-Antoine (fol. 142 v^o) ; — à Marcilly, ordre de « faire faire un autre image de Saint-Germain que celui qui est sur ledit autel » (fol. 149 v^o) ; — à Beurey-Beaugay, un tableau de Sainte-Maguerite « sur le maistre-autel avec un cadre, sans autre retable » ; il y a aussi une confrérie de Sainte-Marguerite, « l'on fait le jour de la feste de la sainte une aumosne aux pauvres » (fol. 151) ; — à Allerey, au-dessus du maître-autel, deux tableaux encadrés, sans retable, avec « deux images en relief... assez bien faites » de Saint-Pierre et de Saint-Paul, « point de reliques que quelques petites qui sont dans une croix d'argent que le sieur curé porte en sa main aux processions » (fol. 154) ; — à Clomot, sur l'autel « deux images en relief... assez bien faites » (fol. 155 v^o) ; — à Jouey, un reliquaire en forme de bras renfermant un ossement de Saint-Léger (fol. 156 v^o) ; — à Marcheseuil, reliques de Saint-Honoré et de Saint-Thibaut « dont on n'a nul autre enseignement que la tradition », « tableau quadré sur l'autel et deux images en relief assez bien faites », confréries du Saint-Sacrement et de Saint-Barthélemy (fol. 158 et 159) ; — à Manlay, reliques de Saint-Blaise et de Saint-Laurent dans deux reliquaires de bois peint en forme de bras, trois cloches (fol. 160) ; — à Barnay, relique « que la tradition seulle enseigne estre de Saint-Bonnet » (fol. 162) ; — à Villiers, reliques de Saint-Pierre et statue mutilée de Saint-Antoine (fol. 164 v^o) ; — à Blanot, « il y a du sang miraculeux du Sauveur du Monde, auquel fut convertie une hostie, il y a plus de deux cens ans » (fol. 165 v^o) ; —

à Vianges, ciboire « dont la coupe est d'argent sur un pied de bois doré » (fol. 168); — à Précy, reliquaire d'argent où sont des ossements de Saint-Barthélemy, de saint Eutrope et d'autres; « par un abus qui se doit réformer, les jeunes personnes viennent chacun jour de l'Ascension N.-S., danser au cimetière... dans une place où l'on dit estre enterré une fille qui a donné un pré à ladite église, à cette condition » (fol. 172 et 173); — à La Maison-Dieu, autel portatif « d'une ardoise enquadree... » (fol. 174); — à Arcenant, relique de Saint-Réobert et calice « dont la coupe est d'argent et le pied de cuivre doré » (fol. 178 v°); — à Mont-Saint-Jean, « il y a un soleil qui se met sur le... ciboire pour exposer le Saint-Sacrement; la boîte pour le porter est d'ivoire sur un pied d'argent »; reliques de Saint-Jean-Baptiste, de Saint-Macaire et de Sainte-Pélagie « dans des tombeaux et en des reliquaires d'argent », croix processionnelle d'argent, quatre cloches (fol. 182 v° et 183); — à Liernais, « soleil d'argent sur un pied de cuivre doré » (fol. 187 v°); — à Sussey, deux clochers avec cinq cloches (fol. 187 v°); — à Thoisy-la-Berchère, il y a un reliquaire d'étain et un autre d'argent « servant de pied au soleil... », « des paremens d'estoffe brodée... occupent la place du tableau » sur le maître-autel, croix processionnelle de « cuivre estamé », confrérie de Saint-Denis; à Sonnote, oratoire abandonné (fol. 190 à 192); à Saint-Andeux, tous les premiers dimanches du mois on fait l'exposition, la procession et la bénédiction du Saint-Sacrement; la famille du seigneur de Ménétreux et deux habitants sont « hérétiques » (fol. 198 v° et 201); — à Sincéy-les-Rouvray, « ciboire portatif de cuivre émaillé et doré dehors et dedans », tombe dépassant d'un pied le niveau du sol de l'église (fol. 201 v° et 203); — à Saint-Brancher, ciboire de cuivre « fait à l'antique », statues de la Vierge, de Saint-Pancrace, de Saint-Eutrope et tableau du Rosaire; famille hérétique à Villarnoux et chapelle profanée au château du même lieu (fol. 205 et 208); — à Bussièrès, ciboire trop profond, statues de Saint-Jean-Baptiste et de Saint-Jean-Chrysostome, le curé « témoigne parfois trop d'emportement à ses prônes » (fol. 211 v°); — à Beauvilliers, grand tableau de l'Assomption, statues de la Vierge et l'Enfant, de Saint-Franché et de Saint-Léon (fol. 214 v°); — à Saint-Léger-de-Foucheret, tabernacle à deux étages « renfermés par une seule porte de la hauteur de près de deux pieds, sur

lequel il y a un Salvateur en plate peinture » reliques de Saint-Léger et de Saint-Loup, statues des mêmes et de Saint-Jacques, tableau de l'Assomption (fol. 216 et 217); — à Thoste, il n'y a point de presbytère et le curé demeure « dans une chambre » (fol. 225 v°); — à Aisy-sous-Thil, statues de la Vierge et de Saint-Blaise « fort anciennes », dans le chœur, tombeau du dernier seigneur d'Aisy, surélevé de trois pieds (fol. 227 v° et 228); — à Dompierre-en-Morvant, il y a dans l'église « un grand grenier de bois pour mettre les grains d'une queste qu'on fait pour une aumosne publique en l'honneur de Sainte-Brigide, les chaudiers et trépieds qui servent pour faire cuire les légumes qu'on distribue en ladite aumosne » (fol. 232); — à Saint-Brisson, reliques de Saint-Brice, de Saint-Antoine, de Saint-Bénigne et de Saint-Vital et table des fondations (fol. 233 v° et 234); — à Molphey, reliques de Saint-Andoche et de Saint-Gervais, « table d'ardoise qui sert de marbre... enchassé dans un bois où on ne void point de marque de consécration », « deux images inutiles et indécentes de Saint-Sébastien et de Saint-George » (fol. 240 v° et 241); — à Saint-Didier, reliques de ce Saint et de Saint-Gervais (fol. 243 v°); — à Dun-les-Places, statues de Saint-Benoit, Saint-Fiacre, Saint-Marc, Saint-Mayeul, Saint-André, Saint-Nicolas et de Sainte-Barbe, état des fondations; chapelle rurale désaffectée de Saint-Marc avec statues de Saint-Genest et de Saint-Jean, abbé, où « ceux qui sont affligés de gouttes ou maux de jambes s'y rendent en pèlerinage et commettent cette superstition de laisser un baston autour de ladite chapelle et une jartières auprès de la fontaine qui est voisine » (fol. 251 v° à 253 v°); — à Saint-Germain-des-Champs, statue de Saint-Claude ayant « à l'endroit de la poitrine... une petite niche en ovale couverte d'un verre où il y a deux petits ossemens avec cet escribedeau... *Ossa sanctorum Silvestri et Blasii* », statue de Saint-Franché, nef en réparation, tableau de l'Ascension (fol. 255 v° et 256); — à Quarré-les-Tombes, confrérie du « Corps-de-Dieu », tableau représentant « les mystères du très Saint-Sacrement, de la manne du désert et du sacrifice de Melchisédech », statue de Saint-Georges à cheval, « chopinettes d'argent »; réparations à faire au porche et au mur de la nef (fol. 259 et 260); — à Arleuf, reliquaire de cuivre de « forme pyramidalle » (fol. 283 v°); — à Ouroux, le curé n'a pu empêcher « qu'on aye tenir les

foires sur le cimetière » à la Saint-Georges, la Saint-Barnabé et la Saint-Clément; croix d'argent sur le tabernacle, statue de Saint-Georges « sur un cheval, qui est en une posture très indécente » (fol. 289 v° et 291); — à Ménessaire, « soleil d'argent qui se monte sur le pied du ciboire », statues de Saint-Fiacre et de Saint-Aubin, (fol. 293 v°); — à Corancy, statues de « Saint Eufrone, ... Saint-Etienne et Saint-Edme »; chapelle rurale de N. D. de Faubolin où l'on vient en procession particulièrement pour obtenir du beau temps; à Corancy « il se fait un grand trafic pour les bois de messe pour la fourniture de Paris (fol. 299 v°); — à Chaumard, le Saint-Sacrement « repose dans une armoire enfoncée dans la muraille, du côté de l'épître », « il y a un soleil d'argent au bas duquel il y a des reliques sans aucunes suscriptions ny approbations; il n'y a aucun tabernacle... » (fol. 305 et 306 v°); — Etc.

G. 916. — Registre, moyen format, 172 feuillets, papier.

1671-1672. — VISITES DES ÉVÊQUES. — Sommaires des tournées faites dans les archidiaconés d'Autun, d'Avallon et de Flavigny, en 1671; état des manquements à soumettre à la décision de l'évêque. — Archidiaconé d'Autun : — Aigueperse, Artaix Aupont, Auxy, Avermes, Avrilly, Ballore, Baron, Baubery, Baulon, Bessy, (annexe d'Uxeau), Bois-Sainte-Marie (Le), Bourg-le-Comte, Bragny, Brion, Broye, Céron, Chalmoux, Chambilly, Champvent, Changy, Charbonnat, Charin, Charmoix, Charolles, Chassenard, Chassy, Chenay, Chevagnes, Chézy, Chiddes, Chissey, Clessy, Colombier, Coulangé, Cressy, Cronat, Curbigny, Curdin, Curgy, Cussy, Cusy, Dettéy, Diou, Dompierre et Costard, Dompierres-Ormes, Dompierre, Dun-le-Roy, Etang, Faultrières, Fléty, Fontenay, Fonteste, Gannay, Garnat, Gévelard, Génetine, Gible, Gilly, Grandvault, Gratoux (N. D. du), Greury, Gueugnon, Hautefond, Huillaux, Iry, Iseure de Moulins, Issy-l'Evêque, La Chapelle-au-Mans, La Chapelle-sous-Uchon, La Comelle, Laisy, Laménay, Lanty, La Roche, La Tanière, Le Donjon et Milleray, Lenax, Le Pin, Lesme, Lucenay, Lucenay-en-Vallet, Luneau, Lurey, Lusigny, Lusy, Marizy, Marly, Marly-sur-Arroux, Marmagne, Marcilly, Martigny, Matour, Mesvres, Meulin, Millay, Milleray, Molinet, Monestay, Monsols, Mont (annexe de Chalmoux), Montbeugny, Mont-

cenis, Monthelon, Montmelard, Montmort, Marnay, Moulins, Nan-sous-Thil, Neuilly, Neuvy, Oudry, Ouroux, Palinges Paray, Paray-le-Frésil, Périgny, Perrecy, Poil, Pouilloux, Propierre, Reclesne, Rozière, Saint-Aubin, Saint-Bénigne-sous-Sanvignes, Saint-Bonnet et Saint-Jean, Saint-Bonnet-de-Joux, Saint-Bonnet-des-Bruyères, Saint-Bonnet-de-Vieille-Vigne, Saint-Christophe-la-Montagne, Saint-Denis-de-Péon, Saint-Didier, Saint-Didier-sur-Arroux, Saint-Eugène, Saint-Eusèbe-des-Bois, Saint-Firmin, Saint-Forgeot, Saint-Gengoux, Saint-Hilaire, Saint-Igny-de-Vers, Saint-Léger-les-Bois, Saint-Léger-des-Bruyères, Saint-Léger-du-Bois, Saint-Léger-sous-Beuvray, Saint-Léger-sous-la-Bussière, Saint-Mamert, Saint-Martin-des-Lais, Saint-Martin-de-Verrière, Saint-Nazaire, Saint-Nizier-sous-Charmoix, Saint-Nizier-sur-Arroux, Saint-Pierre-de-Moulins, Saint-Pourçain-de-Malchère, Saint-Pourçain-sur-Bebre, Saint-Prix-sous-Beuvray, Sainte Radegonde, Saint-Romain, Saint-Sernin-du-Bois, Saint-Symphorien de Marmagne, Saint-Symphorien-des-Bois, Saint-Symphorien-lès-Charolles, Saint-Vallier, Saint-Vincent, Sanvignes, Sées, Sémelay, Siry, Sommant, Suin, Sully, Tavernay, Tazilly, Ternant, Thiel, Thil-sur-Arroux, Torcy, Toulon-sur-Arroux, Trade, Treval, Trivy, Trizy, Uchon, Urbize, Uxeau, Vandenesse, Vandenesse-sur-Arroux, Vareilles, Vauderbarrier, Villapourçon, Villorbaîne, Viry, Vitry, Volesvre, Ygornay. — Archidiaconé d'Avallon : — Aisy-sur-Thil, Allerey, Angély, Annay-la-Coste, Annéot, Anost, Arcenay (annexe de la Cour-d'Arcenay), Arconcey, Arleuf, Asnières, Athie, Bard, Barnay, Bavilliers, Beurey, Blannay, Blanot, Brassy, Brazey, Broches, Bussièrès, Chamoux, Charbonne-Grandmont, Chatel-Censoir, Chaumard, Clomot, Corancy, Diancey, Dissangy, Domecy-sur-le-Vault, Dompierre-en-Morvand, Dunes-Places, Etaules, Fontangy, Foucheret, Gien, Girolles, Givry, Gouloux, Island, Joney, Joux, La Cour-d'Arcenay, La-Motte, La-Roche, Liernay, Lucy-le-Bois, Magny, Maison-Dieu, (annexe de Vic-sous-Thil), Manlay, Marcheseuil, Marcilly, Marigny, Marsangy, Ménade, Ménessaire, Missery, Molphey, Montlay, Monsauche, Montigny-Saint-Barthélemy, Montréal, Mont-Saint-Jean, Ouroux, Planchez, Poucheret, Précý, Précý-lè-sec, Provancy, Quarrèlès-Tombes, Saint-Andéol, Saint-André-en-Terre-Plaine, Saint-Agnan, Saint-Aubin, Saint-Brancher, Saint-Brisson, Saint-Didier, Saint-Germain-des-

Champs, Saint-Léger-de-Foucheret, Saint-Martin-du-Bourg-d'Avallon, Saint-Martin-de-la-Mer, Saint-Pancras, Sainte-Colombe, Sainte-Magnance, Sancey, Saulieu, Saulx, Savigny-en-Terre-Plaine, Savigny-le-Bois, Savilly, Sermiselle, Sincey, Sussey, Taroiseau, Tharot, Thisy, Thoisy, Toste, Trévilly, Varennes, Vianges, Vic-sous-Thil, Villarnoux, Villargoix, Villières, Voutenay. — Archidiaconé de Flavigny : — Aignay-le-Duc, Alise, Bellenot, Brémur, Chanceau, Chassenay, Chassey, Chaudenay, Clamey, Courcelles-sous-Grignon, Corpoyer, Darcey, Etalente, Etonnay, Fain, Magny, Marcilly-lès-Vitteaux, Meulson, Ménétreux, Millery, Montigny, Nan-sous-Thil, Origny, Saint-Euphrone, Saint-Germain, Saint-Marc-sur-Seine, Saint-Thibault, Sainte-Sabine, Vandenesse, Villaine ; — à Monthelon, « vieux ciboire de rosette qui paroist avoir été doré, avec un soleil de mesme matière » (fol. 5 v^o) ; — à La Chapelle-sous-Uchon, « les manouvriers doibvent au sieur curé cinq sols, et les laboureurs deux mesures de seigle, payable à la Saint-Martin, ce qu'ils appellent *droict de carte*, à la charge de dire la Passion et une messe pour les deffuncts, tous les vandreys de chacune semaine » (fol. 7 v^o) ; — à Igornay, « soleil dont le rayon est d'argent, le reste d'estaing ;.. y a indulgence pour sept ans, le jour de Nostre-Dame » (fol. 10) ; — à Saint-Didier-sur-Arroux, le pignon de l'église menace ruine (fol. 23) ; — à Sanvignes, le clocher est tombé et l'église est en partie découverte (fol. 27 v^o) ; — au Gratoux, les murailles sont fendues et menacent ruines (fol. 28 v^o) ; — à Saint-Symphorien-de-Marmagne, les murs sont fendus « de toutes parts aussy bien que le clocher » (fol. 30) ; — à Clessy, il n'y a « qu'une meschante chasuble de camelot rouge, n'y a point de surplis, point de livres de chant, point de calice » (fol. 34) ; — à Fautrières, le *droit de Passion* consiste en douze gerbes (fol. 34 v^o) ; — à Dompierre-les-Ormes, « le Saint-Sacrement n'est que dans un méchant armoire de bois, non estoffé, posé au dernier du grand autel... le cloché est tout fandu ;... chapelle appelée du bois du lin » (fol. 41 v^o) ; — à Trades, « le pied du ciboire est d'estain doré, enfermé dans un tabernacle de plâtre en pyramide, non estoffé ;... le clocher prest à tomber » (fol. 43) ; — à Monsols, « dévotion de Saint-Austrilège, pour la conservation des bestiaux » (fol. 43) ; — à Charolles, « il y a treize autels ou chapelles » (fol. 56) ; — à Marizy, le « sieur curé prétend ne dire les vespres que les dimanches et

festes solennelles et ses paroissiens le contraire » (fol. 57) ; — à Martigny-le-Comte, « la coupe du calice estant d'argent, le pied est d'alquemy » (fol. 59) ; — à Villorbaine, « les vitres sont toutes rompues » (fol. 60) ; — à Fontenay, « il n'y a point de maison curiale, le ciboire est de leton enfermé dans un coffre de bois fait en pyramide, fort ancien » (fol. 62) ; — à Paray-le-Monial, il y a une « fondation de vingt cinq livres annuelle pour l'entretien du luminaire de la bénédiction du Très-Saint-Sacrement, qui se donne tous les jeudy de l'année et le dimanche, lundy et mardy gras... » (fol. 63) ; — à Saint-Aubin-en-Charollais, « le couvert de l'église est rompu en plusieurs endroits, les murailles menassent de ruine, il n'y a aucunes vitres » (fol. 67) ; — à Saint-Didier-en-Donjon, « y a une chapelle déserte et abandonnée qui dépend du prieuré de Paray-le-Monial », le chœur de l'église paroissiale est tombé (fol. 72 v^o) ; — à Trévol, « il y a environ quatre cents communicants, ne manque rien dans ladite église » (fol. 79) ; — à Trizy, « y a un calice d'argent fort mal fait et dangereux pour l'oblation de la sainte messe » (fol. 80 v^o) ; — à Laménay, l'église menace ruine (fol. 81) ; — à Beaulon, « ne manque rien en ladite église et est en bon état » (fol. 81). — Lettre du curé de Dompierre-sous-Sanvignes au grand vicaire d'Autun, au sujet des églises, chapelles et oratoires des archiprêtres de Charolles et de Perrecy, visitées par lui en 1671 (fol. 82 à 85) ; — à Curdin, « il est besoin d'achepter un tabernacle » (fol. 88 v^o) ; — à Saint-Hilaire-Fontaine « n'y a en ladite paroisse que quatre laboureurs » (fol. 89) ; — à Asnières, « convient oster le confessionnal pour estre trop proche de l'autel, une fermeture d'une chapelle qui sert pour cacher les gens qui sont catholiques à gros grain » (fol. 101) ; — à Island, la nef est « tombée entièrement » (fol. 101) ; — à Précý-le-sec, il faut « faire un tabernacle, d'autant que le Saint-Sacrement est dans une fenestre dans la muraille » (fol. 101 v^o) ; — à Dissangis, « fault faire un image de Saint-Martin, patron, n'y en ayant point » (fol. 101 v^o) ; — à Provençy, « il seroit à propos de faire abaisser deux tombeaux qui sont dans l'église » (fol. 102) ; — à Etaules, « il faut refaire le clocher de l'église et le sanctuaire ; il seroit très bon de transférer l'église au milieu du village car elle est exposée au milieu des champs » (fol. 102 v^o) ; — à Angely, « fault faire rompre un siège qui tient la moitié du chœur » (fol. 103) ; — à Thizy, « il convient faire un image de Saint-Germain,

archevêque de Paris, patron d'icelle esglise » (fol. 103) ; — à Montréal, le Saint-Sacrement ne repose pas sur l'autel (fol. 103) ; — à Trévilley, plusieurs tableaux devront être enlevés, « s'ils estoient d'une posture humiliante, cela seroit tolérable » (fol. 103). — « Tout l'archiprêtre d'Avalon tient le romain fors Athy » (fol. 104). — A La-Motte-Ternant, le curé « s'est fort corrigé d'un peu trop d'inclination qu'il a eu autrefois au vin » (fol. 108) ; — à Beurey-Beauguay, « le cimetièrre est à la portée d'un mousquet du village, à la croupe de la montagne, proche d'une très ancienne église dédié à Saint-Martin qu'on dit estre l'ancienne église paroissiale » (fol. 117 v°) ; — à Allerey, on travaille à la clôture du cimetièrre (fol. 118) ; — à Barnay, relique de Saint-Bonnet (fol. 120) ; — à Villiers, « le ciboire n'est qu'une boète d'airain dorée par le dedans » (fol. 120 v°) ; — à Brazey-en-Morvant, « le ciboire est vieil, de cuivre avec un linge dans iceluy sur lequel est le Saint-Sacrement » (fol. 121) ; — à Sincéy-lès-Rouvray, « n'y a qu'un seul ciboire de cuivre émaillé et doré dehors » (fol. 129 v°) ; — à Bussièrres le curé a été condamné en 1670, par l'official, « à faire quelque pénitence chez les R. P. P. de la Doctrine Chrétienne en la ville d'Avallon, ... et depuis a fait les fonctions de curé... sans aucune réprehension » (fol. 133 v°) ; — à Quarréles-Tombes, ruines d'une ancienne chapelle de Saint-Aptas (fol. 134 v°) ; — à Saint-Brancher, l'ancien curé est « détenu ès prisons de l'évesché » (fol. 137 v°) ; — à Ouroux, « les foires se tiennent sur le cimetièrre » (fol. 154 v°) ; — etc.

G. 917. — Registre, moyen format ; 145 feuillets papier.

1672. — VISITES DES ÉVÊQUES. — Tournées faites dans les quatre archiprêtrés de l'archidiaconé de Beaune, du 21 mars au 9 novembre 1672, par Jean Loppin, archidiaconé de Beaune. — Agencourt, Aloxe, Antheuil, Antigny-la-Ville, Antully, Arcenant, Argilly, Arnay-le Duc, Aubaine, Aubigny, Baubigny, Bligny, Bligny-sur Ouche, Boncour, Bessey-la-Cour, Bessey-en-Chaume, Bouillon, Bouze, Bussièrre (La) Chambœuf, Chambole, Champignolles, Chassignes, Chaudenay-la-Ville, Chaux, Chély, Chevigny, Chorey. Clémencey, Collonges-Saisy, Colonges, Colombier, Combertant, Concour, Corberon, Corcelles, Corgengoux, Corgolin, Corpeaux, Couches, Crugey, Culètrés, Cumigny, Cussy, Dezize, Echarnant, Echevronne, Ecutigny, Epinae ou Monetoi, Essertennes, Flagey, Foissy,

Fussey, Gerland, Gilly, Grand-Auxy (Le), Guincey, Ivry, Jours-en-Vaux, Lusigny, Magnien, Maligny, Marceuil, Marey, Marigny, Mavilly, Melley, Meloisey, Mercey (chapelle de Saint-Prix), Meur-sauges, Meursault, Mimeure, Molinot, Montagny, Montceau, Monthélie, Morey, Nantoux, Nolay, Nuits, Painblanc, Pernant, Perrigny, Pommard, Prêmeaux, Prissey, Puligny, Roche (La), Ruffey, Saint-Aubin, Saint-Berain-sur-Dheune, Saint-Emiland, Saint-Gervais-Saint-Jean-de-Bœuf, Saint-Jean-de-Trézy, Saint-Julien-sur-Dheune, Saint-Martin-de-Commune, Saint-Maurice, Saint-Pierre-de-Varennes, Saint-Pierre-en-Vaux, Saint-Prix, Saint-Romain, Saint-Sernin (St-Saturnin), Saint-Victor, Sainte-Marie, Sampigny, Santenay, Santosse, Savigny, Saussey, Tailly, Ternant, Thomirey, Thorey, Thury, Tintry, Veilly, Veney, Vergy, Vernoy, Vicq-sous-Thil, Viévy, Vignolles, Villars, Villebichot, Villy-le-Moutier, Volnay, Vosne, Voudenay. — A Baubigny, « il y a apport pour les gouttes » (fol. 5) ; — à Collonges Saisy, « le ciboire est d'yvoire » (fol. 9) ; — à Saint-Emiland, « tabernacle non couvrir, qui est très beau » (fol. 13) ; — à Essertenne, « le ciboire est de louton avec un cloux très messéant » (fol. 16) ; — à Saint-Julien-sur-Dheune, « point de livres d'église » (fol. 17) ; — à Saint-Berain-sur-Dheune, l'église est « esloignée du village et inaccessible en mauvais temps » (fol. 18) ; — à Saint-Jean-de-Trézy, « il n'y a pour ciboire qu'une petite bouette d'argent » (fol. 19) ; — à La-Bussièrre, « les moines ne veullent recevoir visite... en l'église paroissiale » (fol. 37) ; — à Chambœuf « nous exhortons les pères et mères [à] envoyer leurs enfants tous les jours à l'esglise pour estre instruits pendant demi-heure ou plus » (fol. 42) ; — à Gerland, le presbytère est en ruines (fol. 54) ; — à Prissey, une tombe « qui est au-devant du grand autel, sera posée comme pour servir de marchepied » (fol. 58) ; — à Nuits, « le charnier joignant les fonds pour inhumer les enfants décédés, fraîchement baptisés, sera rétabli ; le son des morts sera réduit à trois fois, scavoir : la première fois pour advertir du décès, la seconde pour le convois et la troisième fois lors de l'inhumation, (fol. 59 v°) ; — à Aubaine « sera fait une chasuble noire avec un drap pour les morts » (fol. 63) ; — à Crugey, « la coupe du calice trop petite » (fol. 66) ; — à Saint-Prix, *alias* Saint-Project, « la chapelle Saint-Raguel et Sainte-Radegonde où il n'y a point de tableau, sera orné » (fol. 79) ; — à Voudenay, il est ordonné « que les piliers soient

ostés et l'église lambrissé » (fol. 77) ; — à Maligny, « il n'y a point de pied au calice » (fol. 79) ; — à Champignolles-les-Hospitaliers, église en très mauvais état, « tous les autels sans tableau, sans ornement, trop petit et cassés,... sera fait la présente anné un calice d'argent de 60 livres et un ciboire de 36 livres... » (fol. 82) ; — à Saussey, « l'église est pleine de coffres » (fol. 84) ; — à Vic-des-Prés, « le cabartier vend du vin de nuit et pendant les vespres, mesme à ceux du lieu » (fol. 88) ; — à Bligny-sur-Ouche, « le cimetièrre, non clos, est dans l'enceinte du château, un embarras de siège » (fol. 89) ; — à Santosse, « attendu les diverses ordonnances de pourvoir l'église d'un ciboire d'argent, celui d'estain a été cassé ; les habitans exécuteront incessamment leur résolution de rebastir le chœur de l'esglise » (fol. 96) ; — à Ruffey-lès-Beaune, « le ciboire est d'estain, une coupe d'argent au dedans » (fol. 106) ; — à Villy-le-Moutier, « l'autel Saint-Antoine, qui est au milieu de la nef, sera démoli » (fol. 107) ; — à Corcelles-les-Arts, une grande fenètre a été nouvellement faite dans la nef et « on fera reconnoistre par des experts si on peut agrandir l'arcade du chœur, et on la fera agrandir » (fol. 116) ; — au Vernois, « le crucifix qui est au balustre [est] indécent » (fol. 120) ; — à Pommard, « deffence réitérée aux femmes de sortir de la messe auparavant la bénédixion du prestre,... tous les autels seront ostés et réduits à deux » ; à la « Maison-Dieu, une messe par mois » (fol. 121) ; — à Meloisey, le clocher et le presbytère sont en ruines, « la porte latérale sera murée » (fol. 134) ; — à Bouze, « le chœur est plus bas que la nef d'un pied et demi ;... il y a un four banal de trente livres par an » (fol. 133) ; — à Fussey, « l'autel portatif, est cassé en trois endroits » (fol. 138) ; — à Magny-les-Villers « le tabernacle de plastre, tout à fait messéant, ne ferme bien à clef ; il y a une ouverture par laquel les rats peuvent entrer ;... toutes les osties seront demain à la messe consommées par ledit curé qui ne célébrera plus que deans l'église de Villars, attendu que le Saint-Sacrement n'est en seurté ;... nous avons brizé l'image Saint-Eloy, messéante, item le ciboire de louton » (fol. 140 v°) ; — à Pernand, « deffence d'apporter les petits enfens à l'église au dessou de trois ans » (fol. 141) ; — à Savigny-les-Beaune, « à la part de l'évangile, l'autel, des Troix roys ;... le presbitère sera habité par le... curé » (fol. 142) ; — Etc.

G. 948. — Registre, moyen format ; 82 feuillets, papier.

1672-1673. — VISITES DES ÉVÊQUES. —

Procès-verbaux des tournées faites dans une partie de l'archidiaconé d'Avallon : archiprêtres de Saulieu, de Quarré-les-Tombes et d'Anost. — Aisy, Allerey, Anost, Arconcey, Arleuf, Bard-le-Régulier, Barnay, Blanot, Brassy, Brazey-en-Morvand, Brèves, Bussière-Cordoix, Censerey, Chaumard, Clomot, Corancy, Diancey, Dompierre-en-Morvand, Dum-les-Places, Fontangy, Frétoy, Gien, La Cour-d'Arcenay, La Motte-Ternant, La Roche en-Brenil, Liernais, Manlay, Marcilly-sous-Mont-Saint-Jean, Ménessaire, Missery, Molphey, Montigny-Saint-Barthélemy, Montlay, Mont-Saint-Jean, Montsauche, Ouroux, Planchez-du-Morvan, Précy-sous-Thil, Quarré-les-Tombes, Savilly, Saulieu, Sincey-lès-Rouvray, Saint-Agnan, Saint-Andeux, Saint-Andoche (annexe de Saulieu), Saint-Brancher, Saint-Brisson, Saint-Didier, Saint-Germain-de Modéon, Saint-Germain-des-Champs, Saint-Martin-de-la-Mer, Saint-Nicolas (annexe de Saulieu), Thoisy-la-Berchère, Thoste, Vianges, Vic-sous-Thil, Villargoix, Villarnoux, Villiers. — A Villargoix, la voûte du chœur menace ruine (fol. 5) ; — à Marcilly-sous-Mont-Saint-Jean, statue de Saint-Eloy, « représenté en mareschal, tenant d'une main un pied de cheval sur une enclume et de l'autre un marteau, — que nous avons osté de l'autel où il reposoit et ordonné... de faire enterrer » (fol. 8) ; — à Marcheseuil il manque « un daix sur la chaire ou se font les prônes » (fol. 11) ; — à Brazey-en-Morvand, il manque « un petit crucifix sur l'autel et un grand à la nef » (fol. 13 v°) ; — à Saulieu, dans l'église paroissiale Saint-Saturnin, « ciboire d'argent couvert d'un petit pavillon de brocart ;... le tabernacle... a des fentes... par le moyen desquelles il y peut entrer de la poussière et des aragnées ;... point de... fers à hostie, de bonnet carré ny de surpelis » ; ordre de « démolir un banc de pierre qui est audict cimetièrre et qui reigne tout le long de la muraille de l'église, derrière le grand autel, attendu que nous sçavons certainement et par une longue expérience, qu'il sert journellement de reposoir à ceux et celles qui vont à la promenadé audict cimetièrre et que, par les entretiens et discours profanes qui s'y font, on blesse la modestie et le respect qui est deu à la présence du Saint-Sacrement » (fol. 17) ; à l'annexe Saint-Andoche, « deux beaux ciboires d'argent ;... le cimetièrre n'est pas fermé, et mesme... nous y avons veu

des pourceaux et quantité de draps et toiles estendues dans son enceinte » (fol. 18); — à Saint-Brissson, *alias* Saint-Brice, plaintes contre les sieurs Thénard et Garnier, notaires et cabaretiers, qui « permettent les jeux de quilles et de cartes dedans et autour de leurs maisons et par ce moyen détournent les habitants de se rendre es vêpres et les jeunes gens du catéchisme » (fol. 20); — à Villarnoux, les paroissiens ont déclaré « n'avoir aucun prestre résident et mesme n'avoir eu messe les Dimanches et festes depuis trois mois » (fol. 35); — à Sincéy lès-Rouvray, reliques de Sainte-Marguerite (fol. 36); — à Dompierre-en-Morvand, il faut refaire « une augive à la nêfe du costé du midy » (fol. 37); — à Molphey, reliques de Saint-Andoche et calice à coupe d'argent (fol. 44); — à Saint-Germain-des-Champs, l'église est encore encombrée « des restes des matériaux qui ont servis au restablissement de la tour du clocher, qui n'est couverte » (fol. 50); — à Anost, le curé et le vicaire « ne s'accordent pas, même dans l'église... » (fol. 61); — à Ménessaire, le curé « ne porte ordinairement qu'un justaucorps plus gris que noir, fréquente les cabarets... » (fol. 63 v°); — à Planchez-du-Morvant, « le calice, le ciboire, le soleil et la boeste pour porter le sacré viatique, sont d'argent »; le curé demande qu'une porte située près du maître-autel, très gênante pour la célébration de la messe, soit « transférée plus bas et l'autel eslevé » (fol. 66 v°); — à Frétoy, « il y a un tabernacle de menuiserie sans aucune dorure ny peinture... ; il y a environ cinq ans que l'on n'y met le Saint-Sacrement ; pour tous ornemens il n'y a qu'une aube, un amit, une ceinture et une chasuble de satin de Bourges, et un calice d'estin,... deux ou trois nappes assez noires et un messel romain et petit volume ; il n'y a point de vitres » (fol. 68); — à Montsauche, « le calice, le ciboire, le soleil, et la bouette pour porter le viatique et mesme les vaisseaux des saintes huiles, sont d'argent » (fol. 70 v°); — à Ouroux, le maître-autel et celui de la chapelle Saint-Georges ont besoin d'être surélevés; « il y a un Saint-Georges sur un cheval qui est en une posture fort indécente »; la couverture de l'église a été refaite et les cloches cassées, refondues (fol. 72 v°). — Dans plusieurs paroisses de l'archiprêtré d'Anost, « les marchands de bois pour la fourniture de la ville de Paris, font travailler... sur les ruisseaux et rivières, indifféremment les dimanches et les festes les plus solennelles de l'année » (fol. 79 v°). — Etc.

G. 919. — Registre, moyen format, 257 feuillets, papier.

1667-1673. — VISITES DES ÉVÊQUES. —

Procès-verbaux des tournées faites dans les archidiaconés d'Autun et d'Avallon. — Aisy, Allerey, Alligny, Arcenay, Arconcey, Armes, Artaix, Asnières, Aupont, Avernes, Avrilly, Bard, Bessy (annexe d'Uxeau), Beurey-Bauguay, Blanay, Blanot, Bourg-le-Comte, Bragny, Brazey-en-Morvand, Brèves, Brion, Brosses, Censerey, Céron, Chalmoux, Chambilly, Charbonnat, Chassenard, Châtel-Censoir, Chenay, Chevagnes, Chézy, Chiddes, Chore, Clomot, Coulenges, Cressy, Cronat, Curdin, Cuzy, Dettey, Diancey, Diou, Dissangy Domecy, Dompierre-en-Morvand, Dompierre-sur-Besbre, Donjon, Dornecy, Etang, Fley, Fontangy, Fontenay, Fontette, Fussey, Gannay-sur-Loire, Garnat, Gennetine, Gilly, Givry, Grury, Gueugnon, Huillaux, Joncy, Joux, Iry, Issy-l'Évêque, Izeure, La Chapelle-au-Mans, La Commelle, La Cour-d'Arcenay, Laizy, Laménay, La Motte, Lanty, La Roche-en-Brenil, La Roche-Millay, Lenax, Lesmes, Lichères, Liernais, Lucenay-en-Vallée, Lucy-le-Bois, Lucy-sur-Yonne, Luneau, Lurey, Lusigny, Luzy, Maison-Dieu, Marcilly, Marly, Massangy, Metz-le-Comte, Millay, Missery, Molinet, Molphey, Monétay, Monlay, Montambert, Montbeugny, Montceau-le-Comte, Montigny, Montmort, Mont-St-Jean, Moulins (St-Pierre et Ste-Madeleine), Moulins (St-Bonnet et St-Jean), Neuilly, Neuvy, Nuars, Pain (St-Pierre de), Paray-le-Monial, Périgny, Pierrefitte, Pierre-Pertuis, Poil, Précý-le-Sec, Précý-sous-Thil, Provency, Saint-Agnan, Saint-Aubin, Saint-Didier, Saint-Didier-en-Donjon, Saint-Didier-sur-Arroux, Saint-Gengoux, Saint-Germain-de-Modéon, Saint-Hilaire, Saint-Hilaire (chapelle de), Saint-Léger-de-Fourche, Saint-Léger-des-Bruyères, Saint-Martin-de-la-Mer, Saint-Martin-des-Lays, Saint-Martin-lès-Bourbon, Saint-Nazaire-lès-Bourbon, Saint-Nizier, Saint-Pourcain-de-Malchère, Saint-Pourcain-sur-Besbre, Saint-Seine, Sainte-Colombe, Saizy-en-Morvan, Saligny, Savigny-Poil-Fol, Savilly, Sééz, Sémelay, Tannay, Tazilly, Teigny, Ternant, Tharoiseau, Thiel, Thil, Thoisy, Thoste, Tréval, Trizy, Urbise (Notre-Dame d'), Uxeau, Vandenesse, Vianges, Vic-sur-Thil, Vignol-de-Teigny, Vilargoix, Villiers, Vitry, Voutenay. — A Saint-Sulpice de Monétay, un vol a été commis vers la Noël 1671 au préjudice de la paroisse qui y a perdu « la valeur de plus de deux cents livres, tant en linges et meubles qu'argent »

(fol. 3) ; — à Artaix le clocher « menace ruine et tombe mesme des pierres et du bois dudit clocher lorsqu'on sonne les cloches » (fol. 15) ; — à Chenay-le-Châtel, il est ordonné de « faire lever les grilles des portes de semetières, qui sont comblées de sable par les grandes eaux » (fol. 19) ; — à Huillaux, il y a « souz le chapiteau de la grande porte de ladite église, un gélinier où ledit sieur curé faict coucher ses poules et ses dindes ; de quoy avons fait deffence » (fol. 21) ; — à Saint-Didier, l'église paroissiale Saint-Andoche « se réédifie... et mesme avons trouvé les ouvriers dedans » (fol. 23) ; — à Montbeugny, le sieur de la Faix « a fait faire une ceinture avec ses armes » dans les deux chapelles de la Vierge et de Saint-Roch (fol. 34) ; — à Garnat, l'église Saint-Germain est en fort mauvais état et la pierre des fonts baptismaux « trouee à y passer le bras » (fol. 35) ; — à Laménay, la nef de l'église est toute découverte (fol. 36) ; — à Cressy-sur-Somme, il serait « nécessaire pour la décence et pour donner la communion qu'il y eut un sanctuaire séparé du reste du chœur par un balustre affin d'empêcher l'entrée et... l'accès sur la marchepied du maître-autel aux personnes qui s'approchent de trop près et même à cause des chiens que l'on y amène » (fol. 35) ; — à Issy-l'Evêque l'église est toute dépavée parce « qu'il n'y a point de cimetier et que l'on est contrainct d'y faire de continuelles sépultures... » (fol. 37) ; — à Perrigny-sur-Loire, il y a un « tombeau élevé dans le chœur tout joignant le maître-autel » (fol. 69) ; — à Neuvy, l'église « menace ruine presque de tout côté » (fol. 75) ; — à Uxeau, il manque des chasubles, des aubes et des nappes « l'église ayant esté volée » (fol. 83) ; — à Saint-Seine, « le soleil est de cuivre doré, soustenu par deux anges. Il n'y a que deux chasubles de futaine, ... le couvert avec la charpanterie menace ruine... L'église fut volée l'année passée... » (fol. 89) ; — à Savigny-Poil-Fol, il faut « avec du ciment, remédier à une fracture... faite à la pierre » des fonts baptismaux (fol. 81 bis) ; — à Lanty, l'église est en fort mauvais état et n'a pas été réparée bien que le fabricien ait en mains la somme de cent huit livres (fol. 85 bis) ; — à Luzy, « au dessous du crucifix, au milieu de l'entrée du cœur, il y a un autel qui est fort incommode et indécentement traité, parce que toutes sortes de personnes s'y appuyent et que l'on y met des choses indécentes » (fol. 99) ; — à La Comelle, il y a la confrérie « des 7 joyes » (fol. 141) ; — à Poil, il y a « un ciboire d'argent avec un soleil

d'argent sur lequel se monte à avis ledit ciboire » (fol. 113) ; — à Etang, il y a un calice d'argent donné par le sieur Saclier, avocat au parlement, « la chapelle de St-Jean que l'on croit avoir esté l'église matrice, en bon état » (fol. 115) ; — à Sémelay, « il y a environs quatre cents communicants qui assistent fort peu à l'office et qui ne veulent point mettre hors de l'église leurs arches et coffres, usants de menaces et ne veulent satisfaire à aucune ordonnance pour les réparations nécessaires à ladite église... » (fol. 123) ; — à Montmort, les quatre autels « ne peuvent estre ornées, à cause de l'humidité » (fol. 129) ; — à Jouey, le Saint-Sacrement se porte dans « un soleil d'estain fin bien net, doré » (fol. 138 v°) ; reliques de saint Jacques-le-Majeur et de saint Léger d'Autun (fol. 139) ; « quelquefois à la feste du patron l'on fait jouer la feste publiquement et jeux de dés, quilles et quartes » (fol. 141) ; — à Allerey, il y a « deux ciboires d'argent, l'un fort petit à tenir seulement une douzaine de communions au plus, pour porter le Saint-Sacrement aux malades » (fol. 141 v°) ; — à La Motte, reliques « du test de St-Renebert, à ce que dénote un billet qui est dans un reliquaire très ancien de cuivre qui demeure toujours sur l'autel » (fol. 146) ; — à Précy-sous-Thil, reliques attribuées à Saint Eutrope « dans un reliquaire d'argent blanchy à neuf » (fol. 151) ; — à Aisy, les fonds baptismaux sont dans une chapelle « estant au cheur » ; reliques de Saint Germain dans « un reliquaire d'argent dans une bouette de cuir bouly contenue dans une armoire de bois » (fol. 152 v°) ; — à Montigny, le Saint-Sacrement repose « dans un ciboire très ancien d'arquemin estamé, ... il y a un petit soleil d'argent qui se met sur ledit ciboire » (fol. 153 v°) ; plaintes contre le curé « absent dudit lieu depuis environ six semaines : ... fait rarement le prosne, jamais le catéchisme, a laissé mourir un enfant il y a environ deux ans de Jean Charpau dudit lieu qu'il faillist baptiser par un homme du lieu, à la maison et garder mort deux fois vingt-quatre heures sans enterrer à cause de l'absence dudit sieur curé ; qu'il querelle fréquemment et bat quelquefois de ses paroissiens avec blasphèmes, menace de coups de pistolets et fusils seditis paroissiens et injurie atrocement ; qu'il y a des dimanche, des quinze jours il ne se dit aucune messe, qui fut cause que plusieurs paroissiens la perdirent ; ... il a tenu chez lui pendant sept ou huit jours deux filles soupçonnées de mauvaise conduite » (fol. 154 v° et 155) ; — à Toste,

annexe de Dompierre, « le tabernacle est au coing de l'autel du costé de l'Evangile, mais ledit sieur curé nous a assuré en avoir marchandé un bois pour le faire, qui sera doré, pour poser sur l'autel du cheur, à ses propres frais » (fol. 155); « crucifix sur le maistre autel, de bois noircy, que ledit sieur curé porte sur les autres autels quand il y célèbre la sainte messe » (fol. 155 v°); « il y a un parement de toile d'argent pour l'autel de la Vierge » (fol. 156); — à Dompierre-en-Morvand « les fonds baptismaux qui sont dans une chapelle au gouterot et milieu de l'église du costé de l'Evangile, ferme à clef... » (fol. 156 v°), « l'église est mal carrelée parce que tous les paroissiens veulent être inhumés en icelle sans vouloir payer le droit porté par les ordonnances de fut Monseigneur d'Autun... Il y a un grand seige nouvellement posé dans le cheur de ladite église, qui occupent presque le tier du cheur, par l'ordre du seigneur de Neuilly et en partie de Dompierre, qui incommodent fort le service et principalement aux communions, n'estant distant du ballustres où l'on communie que peu plus d'un pied... quoy qu'il y ayt encore un autre banc pour les domesticques dudit seigneur qui joint le pulpitre et empesche l'entrée à iceluy... » (fol. 157 v°); — à Vianges, « le ciboire... est net, la coupe d'argent sur un pied de bois doré, le pied qui estoit d'argent ayant esté desrobé depuis longtemps à ce qui nous a esté dit. Il y a un soleil d'argent qui se met sur le mesme pied » (fol. 162); reliques données par « Guillaume de Cussigny qui fut chevalier de Malte et fit le voyage de Hierusalem d'où il raporta de la vraye Croix et plusieurs autres reliques, entre autres la main de St Antoine » (fol. 163); — à Savilly, il y a un petit ciboire d'argent pour porter le Saint-Sacrement aux malades « avec la clochette sonnante et une torche clairante à la sortie de l'église, qui s'esteint ordinairement en sortant, n'ayant point de lanterne...; le clocher très mal couvert auquel l'on travaille présentement » (fol. 164 v°); — à Bard, il y a plusieurs « autels nuds, consacrés comme il se void par des billets attachés contre chacun pillier desdits autels, le vingt-deuxième septembre M. III^e quatre-vingt-neuf » (fol. 165 v°); — à Fontangy, « il y a nul revenu dans la fabrique que ce qui se trouve aux questes des festes et Dimanches, qui peut monter à environ huit livres par an. L'on ne change les fabriciens qu'à leur mort » (fol. 167); — à Molphey il n'y a pas de desservant. les messes se célèbrent

rarement « aux jours de festes et Dimanches; jamais de Vespres ny messe aux jours ouvriers...; l'église n'est nullement carrelée, ny au cheur, ny à la nef » (fol. 170); — à La Roche-en-Brénil, il y a « un parchemin dans un cadre de bois pendant à la muraille dans le cheur du costé de l'Evangile, où sont escripts les noms de plusieurs saints que la tradition dit estre ceux, les reliques desquels sont dans... quatre... chasses et reliquaires » (fol. 171), le curé « lit St-Thomas, St-Bernard et plusieurs autres bons livres que nous avons veu dans sa bibliothèque » (fol. 172); — à Villargoix, il y a dans le « tabernacle, un reliquaire d'argent ancien pour exposer le Saint-Sacrement, qui outre la feste de son institution, s'expose et se porte en procession tous les premiers dimanches du mois... le fabricien est chargé des linges qu'il garde chez soy... Il y a un petit vaisseau d'airain doré et émaillé au dehors et doré au dedans, vieil, pour porter le St-Sacrement aux infirmes, (fol. 178, 179); — à Beurey-Bauguay, il y a une fête de la dédicace « que l'on estime par la tradition estre plustost d'une église ancienne estant à une portée de mousquet dudit lieu, que l'on dit estre la mère-église dudit Beurey, dédiée à Saint-Martin...; il y a une petite sacristie bien jolie » (fol. 181 v°, 182); — à Brazey-en-Morvand, « la dame du lieu et sa famille sont calvinistes; ils ont plusieurs domesticques catholiques » (fol. 184); — à Villiers, le Saint-Sacrement repose dans « un petit vaisseau sans pied, de cuivre esmaillé de verd au dehors et doré par le dedans » (fol. 184 v°); — à Blanot, se trouve « dans le tabernacle... un ancien reliquaire doré où il y a un sang miraculeux auquel se convertit une partie d'hostie tombée de la bouche d'une femme en communiant à Pasques, l'an mil trois cens trent' un, ainsy qu'en fait foy un escript sur parchemin en lettre gothique estant en un cadre attaché à la muraille de ladite église qui énonce que, dudit miracle, procès-verbal fut dressé et information faite par M^{re} Charles Ressayé, official d'Autun, qui estant porté en cour de Rome, il y a eu diverses indulgences concédées par notre St-Père Jean Vingt-deuxième...; il n'y a point de sacristie mais aux deux costés du maistre autel il y a des crédances qui s'ouvrent en façon d'armoire » (fol. 186 v°); — à Alligny, « par ancienne coustume l'on va les lundys de Pasque en procession à Blanot... et le mardy de Pentecoste l'on avoit coustume d'aler en un lieu qu'ils nomment la chapelle St-Francœur quoy qu'il n'y ayt plus

de vestige de chapelle, ains seulement un autel mal mis sur des pierres... ; par superstition les paysans font tourner une grande quantité de bestail autour dudit lieu » (fol. 188) ; — à Mont-Saint-Jean, il y a un « ciboire dont la coupe est d'un verre esmaillé enchassé dans une châsse d'argent doré enrichy de pierres précieuses... Il y a dans une armoire de bois fermant à clef, garnye de rideaux de taffetas au dedans, cinq chasses fort belles, d'argent » contenant des reliques que la tradition dit être de Saint Jean-Baptiste, Sainte Pélagie, Saint Macaire et Saint Léger ; il y a deux tombeaux, l'un derrière le maître-autel contenant des ossements de Sainte Pélagie, l'autre ceux de Saint Macaire et de Saint Julien ; la garde des reliquaires sera partagée entre le curé et les fabriciens (fol. 193, 194) ; « il y a un petit ciboire dont la coupe est d'yvoire, enchassée dans un pied d'argent doré, pour porter le Saint-Sacrement aux infirmes » (fol. 196) ; — à Thoisy-la-Berchère, le curé a remplacé la procession qui se faisait au prieuré de Valcroissant, mais où « le divertissement y conduisoit plustost que la dévotion », par une autre dans un « lieu de sa paroisse où le mesme inconvéniant ne se trouve pas ; il est vray que le nombre de ceux qui vont à ceste procession est moindre... mais il est aussy grand au retour » qu'à l'aller ; « la nef de l'église est assez inégalement carrelée en divers endroits parce que l'on y enterre beaucoup, par une mauvaise coutume introduite audit lieu... Il y a une belle sacristie voulée et bien carrelée » (fol. 202) ; — à Joux, il y a « deux calices d'argent avec leurs patènes, un soleil d'argent... un grand balustre où est un image du Crucifix, celui de la Ste-Vierge et St-Jehan, en relief... trois cloches et un horloge » (fol. 208) ; — à Lucy-le-Bois, il y a « deux images... en relief, l'un de St-Martin, patron, et l'autre de St-Pierre, et un reliquaire de St-Martin..., deux calices d'argent dorés, un soleil d'argent, une boîte d'argent pour porter le St-Sacrement aux malades... un grand balustre où est un crucifix et un petit devant le sanctuaire » (fol. 212 v° et 213) ; — à Voutenay, le maître-autel porte « un crucifix de terre peinte ;... il y a une cloche dans une fenestre au bas du chœur de l'esglise ;... il y a en ladite paroisse une chapelle dédiée à St-Jehan-Baptiste, laquelle est entièrement ruinée et où pendant les guerres, on faisoit le divin service » (fol. 213 v° et 214) ; — à Fontenay, sous le tabernacle du maître-autel « est une fenestre où

sont les vases des saintes huiles, d'estain, et un portatif de cuivre... les cloches suspendues en la charpente de l'esglise » (fol. 214 v° et 215) ; — à Saisy, le « tabernacle qui est de pierre est sur l'autel, et on y monte par trois ou quatre degrés, et y avons trouvé une trantaine d'hosties dans un corporal, pour avoir esté le ciboire interdit ;... le cimetière est fermé depuis peu » ; plainte des fabriciens « de ce que le sieur curé ne vouloit pas enterrer les corps dans l'esglise... par l'ordonnance... ce qui estoit cause que personne ne vouloit plus rien donner à l'esglise » (fol. 216 v° et 217) ; — à Cuzy, il y a « deux cloches dans la charpente de l'esglise, le clocher estant ruiné ; la voulte de la nef est tombée » (fol. 218) ; — à Brèves, « plusieurs figures en relief dorées, la première d'un Crucifix, de Nostre-Dame, de St-Joseph, de St-Siméon stilitte, de St-Germain et de St-François de Sales, d'un ouvrage fort magnifique, le tout doré, de la valeur de plus de deux cens livres. » (fol. 219) ; — à La Maison-Dieu, le tabernacle « est dans une fenestre proche l'autel, estant de pierre » (fol. 220 v°) ; — à Châtel-Censoir, « il y a une chapelle depuis peu bastie dans le cimetière, dédiée à St-Pierre, où est son image ; elle n'est encore bénite » (fol. 233 v°) ; — à Blannay, le clocher porte « trois cloches et un horloge depuis peu fait par les libéralités du sieur curé, aussy bien qu'une cloche » (fol. 227 v°) ; — à Nuars, le Saint-Sacrement repose « dans un tabernacle de bois où sont dedans des images en papier » (fol. 238). — Etc.

G. 920. — (Registre). Moyen format ; 167 feuillets, papier.

1673. — VISITES DES EVÊQUES. — Procès-verbaux des visites faites dans les différentes églises de Vézelay, à Asquins, Montillot, et Saint-Père-de-Vézelay, par Gabriel de Roquette, évêque d'Autun, au mois d'août 1673 ; interrogatoires des curés ; ordonnances consécutives ; démêlés survenus entre l'évêque et les chanoines de Vézelay. — Liste des ecclésiastiques de la Madeleine de Vézelay et des paroisses en dépendant (fol. 4). — Plaintes contre certains d'entr'eux : M. Bonnot « danse publiquement la bouteille à la main... se déguise pour contrefaire les missionnaires, avec un petit collet de papier » ; « le maître de musique... a souffert qu'on ait joué une comédie et dansé sur la chapelle où reposoit le St-Sacrement ; la comédie estoit de filles et de garçons » ; « le doyen a exposé le St-Sacrement, les

gands à la main, et ne les quitte jamais aux encensements » ; sur une cloche de l'église Saint-Pierre « qui fut fondue il y a peu d'années, a esté mis le nom d'un huguenot, qui en doibt estre biffé » (fol. 9 et 10). — Mission de chanoines réguliers de la congrégation de Sainte-Geneviève, envoyée par l'évêque, « sur les lieux, ... pour préparer les peuples à gagner le Jubilé accordé par notre St-Père le Pape, pour obtenir de Dieu le secours dont la Polongne a besoin contre les incursions des Turcs, et pour les disposer à recevoir notre visite que nous leur aurions indiquée au Dimanche, sixième jours du présent mois » (fol. 11). — Réception solennelle de Mgr de Roquette à Saint-Père et à Vézelay (fol. 11 v. à 13). — A la collégiale Sainte-Madeleine de Vézelay, le tableau de la chapelle de Saint Lazare, « qui est en détrempe, s'écaille », à l'autel de Saint Yves, « l'image de plâtre ou de pierre est si mal faite qu'elle n'excite aucune dévotion » (fol. 14), à la chapelle basse « dite de Messieurs de Rochefort, ... l'on fait le service en tems d'hiver » (fol. 14 v°); — il y a « un ciboire suspendu sur le grand autel; une lampe d'argent, trois calices d'argent, une paire de burettes d'argent, un bénitier d'argent avec le goupillon, ... un bassin d'argent doré, quatre chandeliers d'argent, ... une petite clochette d'argent, ... une croix d'argent, ... un daix de damas caffard blanc, ... un ancien devant d'autel de petit satin rouge parsemé d'étoiles avec des figures, ... une chape de drap d'or à fond violet (fol. 14 v° à 16). — L'église Saint-Pierre de Vézelay « est en assez bon état à la réserve du clocher qui est en ruine », il y a « une bannière de tafetas en laquelle est la représentation de la Vierge tendant des deux mains le scapulaire à St-Pierre et à St-Paul, ... à chaque pillier de l'église il y a un autel sans ornemens et sans marque de consécration; .. la maison presbytérale est toute en ruine. Il y a deux cimetières... » (fol. 19). — Dans la paroisse Saint-Etienne de Vézelay il y a deux chapelles « l'une de St-Barthélémy, qui estoit autrefois une léproserie, ... l'autre de Ste-Marthe qui est un hermitage » (fol. 20 v°). — Au couvent des Ursulines, « il y a deux ou trois lits dans chacune des chambres où couchent les religieuses » (fol. 21 v°). — A l'église de Saint-Père de Vézelay, collation du « sacrement de confirmation à un grand nombre de personnes qui avoient esté disposées à le recevoir par lesdits chanoines réguliers missionnaires » ; il y a « trois calices d'argent, garnis de leurs patennes et dorés par le dedans, un encensoir d'argent :... Le

sieur curé s'apelle Charles Goureau, ... il n'a pu nous représenter ses provisions ni lettres d'ordres qu'il nous a dit luy avoir esté enlevées par des soldats du régiment de Conty, en l'année 1657. Il exerce la médecine sans permission » (fol. 22 et 23). — A Asquins, la confirmation a été donnée à « des malades, en danger de mourir » ; dans l'église paroissiale, est « un reliquaire où l'on prétend estre un des doigts de la Magdelaine. — Un autre reliquaire que l'on fait toucher aux hommes et aux bestes pour les exemter de la rage... une croix d'argent, ... un soleil d'argent doré, deux calices d'argent... » (fol. 24). — A Montillot « dans une armoire de bois au milieu de la nef, il y a trois bustes où sont des reliques... de St Antoine, ... de Ste Brigide et... du chef de St Laurent. Dans un bras est un os de St Eloy dont les autentiques sont produites dans un procès à Lyon » ; pressoir à vin récemment construit dans le cimetière; « le titre de la cure est litigieux » (fol. 25 v. et 26). — Ordonnance interdisant au curé de Saint-Etienne de Vézelay « attendu l'ignorance qui résulte des responces faicte... [les] fonctions curiales et administration des sacremens » (fol. 55). — Interdiction au sieur Goureau, curé de Saint-Père-de-Vézelay, « reconnu son insuffisance pour la desserte de ladite cure et qu'il n'a pu... représenter ses lettres d'ordre, ... de toutes fonctions curiales et de l'exercice desdits ordres » (fol. 59 v°). — A la collégiale Sainte-Madeleine de Vézelay il sera « fait une porte pour fermer le... cloître et empescher de jouer à la boule et à la longue paume dans le cloître de ladite église » (fol. 68) ; — les « chanoines ne souffriront plus que les femmes ou filles se mettent aux hautes ou basses chaises du chœur, ny proche de l'autel lors que l'on célèbre le service divin » (fol. 76). — A Saint-Pierre de Vézelay « les autels attachés aux pilliers... seront incessamment démolis et ostés, comme inutiles... la banière sera suprimée et en sera faite un autre »... ou bien « l'on effacera simplement le scapulaire que la Vierge donne à St Pierre et à St Paul » (fol. 77). — A Saint-Père, il sera statué sur la création d'un poste de vicaire adjoint au curé, après audition de l'évêque d'Agde, abbé de Vézelay (fol. 80). — « Relation de ce qui s'est passé à la visite de Monseigneur d'Autun à Vézelay » (fol. 108 à 110 v°). — « Examen des capacités et science de M^e Goureau, prestre, curé de Saint-Père-sous-Vézelay », passé devant le doyen et l'archidiacre de la Madeleine de Vézelay, « de l'autorité et en vertu de la lettre »

de l'évêque d'Autun, le 9 octobre 1673 (fol. 150 et 151). — Etc.

G. 921. (Registre.) — Moyen format; 60 feuillets, papier.

1684. — VISITES DES EVÊQUES. — Procès-verbaux des tournées faites du 25 avril au 18 juin 1684, par Gabriel de Roquette, évêque d'Autun, dans une partie de l'archidiaconé de Beaune (archiprêtres de Beaune, Couches et Nuits). — Autully, Argilly, Beaune, Chevigny-en-Valière, Collonges-lès-Bévy, Couches-les-Mines, Gilly-lès-Cîteaux, La Bussière-sur-Ouche, Meursanges, Meursault, Nolay, Nuits-Saint-Georges, Saint-Emiland, Savigny-lès-Beaune, Villy-le-Moutier. — Passage au château d'Épinac le 24 avril, réception solennelle par la bourgeoisie de Beaune « sous les armes, en haye »; trône pour l'évêque « préparé dans le cimetière, du côté de la petite porte » de l'église Saint-Martin à Beaune (fol. 1 v°). — A l'église collégiale N. D. de Beaune, le « rétable et fonds » du grand autel « est d'argent doré parsemé d'un grand nombre de reliquaires en relief, dont les reliques n'ont d'autre authentique que la tradition » (fol. 2 v°); — dans la paroisse Saint-Pierre « est une chapelle de St-Jacques, dépendante de la commanderie de Beaune » (fol. 3); — collation du sacrement de confirmation « jusqu'à une heure après midy et sur les trois heures... » (fol. 3 v°); — à l'église Saint-Nicolas, « le catalogue des fondations est dans la sacristie, sur un tableau » (fol. 6); — permission « pour ce qu'il y a plus de calices en ladite église qu'il n'en faut pour la célébration des messes,... d'en prendre pour en faire des vaisseaux pour les saintes huiles » (fol. 6 v°); — à Savigny-lès-Beaune, « il y a des reliques de St-Cassien, de la pierre du saint Sépulchre, de St-Laurent et de Ste-Agathe, en petites parcelles sans autre authentique que la tradition. Il y a huit autels, sçavoir deux dans le chœur... on n'y dit jamais la messe, le premier est dédié aux Trois Roys et le second à St-Eloy » (fol. 7 v°); « deux chapelles dans le détroit de la paroisse, dont l'une... antieusement abandonnée... est sur le chemin de Savigny à Beaune » (fol. 8); — à Meursault, le Saint-Sacrement repose « dans un petit aumois de bois pratiqué dans le milieu du gradin, quoy qu'il y en ait un assés beau, de bois doré, qui est derrière le tableau » (fol. 9); — passage au « château de la Borde, appartenant à Monsieur le premier président de Dijon » (fol. 10 v°); — à Chevigny-en-Valière, il y a « des fragments de la

pierre du saint Sépulchre, des reliques de Ste-Radegonde et Ste-Magdelaine; il manque une croix dans le cimetière » (fol. 12 v°); — à Villy-le-Moutier, est « un buste d'argent, au chef duquel est renfermé le crâne de St-Révérien, patron de ladite église, mais qu'on ouvre trop facilement; il n'y a point d'authentique que la tradition; il y a beaucoup de dévotion à cette relique » (fol. 13 v°); — à Argilly, « il y a deux calices d'argent, un soleil de mesme,... un retable de bois peint » (fol. 14 v°); « les parroissiens attendent que le service soit commencé pour entrer dans l'église et causent sur le cimetière ou vestibule » (fol. 15 v°); — à Gilly-les-Cîteaux, « sermon du P. Emmanuel, capucin, gardien du couvent de Mascon » venu « pour prêcher dans... [les] visites, dont le sujet estoit de *l'Amour de Dieu* » (fol. 16); — à Nuits-Saint-Georges, réception solennelle par les habitants « sous les armes, bordant le chemin, en haye » (fol. 17 v°); à l'église collégiale « sermon du P. Archange, capucin et ex-provincial »; au grand autel dans un petit tabernacle « vaisseau d'argent doré d'un ouvrage recherché et curieux, en forme d'une petite tour, et... soleil de mesme matière où estoit une hostie consacrée, lequel soleil s'emboîte avec ledit vaisseau par une vis » (fol. 18); à l'église Saint-Symphorien, « sermon du P. Masson, prestre de l'Oratoire;... beau et grand retable de bois avec sculpture,... reliques de St-Symphorien et de St-Jean-Baptiste,... deux croix processionnelles d'argent, une petite aussy d'argent pour l'autel, plusieurs images d'argent de Notre-Dame, de St-Symphorien, de St-Jean-Baptiste, un encensoir, une navette aussy d'argent » (fol. 19); — le clocher de l'église de Collonges-lès-Bévy, « n'est que de bois, garni de deux cloches » (fol. 20 v°); — à La-Bussière-sur-Ouche, l'église paroissiale « a esté dans sa première institution une simple chappelle dédiée à Ste-Anne, jusqu'à ce que, sont quarante à cinquante ans, que les religieux dudit lieu ayant fait défricher quantité de bois, il s'y est fait divers établissements de laboureurs et métairies, ce qui a toujours augmenté, en sorte que lesdits religieux... ont charitablement... nommé un d'entre eux pour faire les fonctions curiales,... que cette chappelle s'estant trouvée trop petite... on l'a agrandie de tout le chœur et des deux chappelles... Le nombre des communicants est de quatre cens. » (fol. 21 v° et 22); — à Nolay, l'église Saint-Martin « a esté rebâtie à neuf depuis huit ans

ou environ ; l'argenterie consiste en trois calices d'argent, une croix processionnelle, un encensoir, une navette ; .. l'hôpital est réuni aux Invalides de Paris ;... chapelles... des Trois Roys sur le grand chemin de Nollay à Autun,... de Notre-Dame de Pitié,... de St-François,... de St-Philippe,... une autre à Change,... une autre à Créau,... à Cormot-le-Grand, .. une autre de St-Pierre,... celle de St-Sulpice dans le petit cimetière... » (fol. 23 v^o et 24) ; — à Couches-les-Mines, réception « en la grande place où l'on avoit préparé un siège pour nous recevoir et pour mettre nos ornements pontificaux » ; — pour donner le temps de retrouver la clef des fonts baptismaux, l'archidiacre de Beaune a parlé « sur le sacrement de baptesme... pendant une demie-heure... sans que ledit curé ait pu trouver... ladite clef, à raison de quoy nous avons mandé un serrurier... » (fol. 26) ; chapelles rurales « des Gadans... et celle de Mompaté » (fol. 27) ; — à Saint-Emiland est « un ciboire d'argent non doré, lequel avec le soleil n'a qu'un pied commun,... le tabernacle est de bois doré,... nous en avons tiré des toiles d'araignée, des roses et des vieux bouquets de fleurs, de la poussière en quantité,... nous y avons étendu un corporal des plus propres que nous avons fourni et comme il n'y avoit point de boîte pour porter le St-Sacrement aux malades, nous en avons aussi donné une... Le cimetière est un des plus beaux de ce diocèse et peut-estre du Royaume et qui est remarquable par le grand nombre de sépulchres antiens de deux pierres, l'une pour recevoir le corps et l'autre pour le couvrir, que la tradition commune porte avoir esté dressés à la mémoire de St Emilian et ses compagnons qui furent massacrés en ce lieu par les Sarrazins du temps de Charles Martel dans un combat, après avoir esté chassés du siège de la ville d'Autun ; notre prédecesseur a permis l'impression de l'office de St-Emilian ;... dans ce cimetière il y a deux chapelles antiennes, l'une sans couvert, ruinée, et l'autre est en bon état et au-dessus de laquelle est une manière de dôme ouvert de tous costés... où l'on préchoit autrefois le jour de St-Emilian, 25 de juin, dans les grands concours de peuples... » (fol. 27 v^o) ; dans l'église « dans l'épaisseur du mur on voit à travers d'une grille de fert un chef de cuivre où sont des reliques considérables de St Emilian » (fol. 28) ; — confirmation de « plus de 300 personnes dans la chapelle du château » d'Epiry (fol. 28 v^o) ; — à Antully « le grand autel est garni d'un tableau de

dévotion dont le cadre est peint ; il y a un écusson d'armoiries avec des syrènes nues pour supports du haut du tableau » ; cet écusson devra être enlevé (fol. 29 v^o et 30) ; — à Beaune, est « un célèbre hospital fondé par le chancelier Rolin, où les pauvres mallades sont receus et traités avec tant de charité et de soin que les plus aisés s'y sont souvent portés dans leur maladie, ne croyant pas pouvoir estre si bien secourus par le soin de leurs proches » (fol. 33) ; — à Meursanges, il y a une chapelle au château de la Borde et une autre « au village d'Aignay » (fol. 39 v^o) ; — à Argilly, « l'église est voûtée au cœur, sous le clocher, et la nef en partie ; le reste de la nef n'est pas lambrissé et les murailles ne sont qu'un galandage de pièces de bois traversées et massonnées ensemble, ce qu'on a fait seulement pour clore l'église en attendant qu'on fit des murailles et qu'on continua les voûtes » (fol. 43) ; — à Gilly-lès-Citeaux « l'église est voûtée au sanctuaire et au cœur ; le reste n'est pas lambrissé, mais il y a le dessein et la naissance des voûtes » (fol. 44 v^o) ; — à Collonges-lès-Bévy, « l'église est voûtée seulement dans le chœur et n'est pas lambrissée dans la nef,... les autels portatifs dont on se sert ne sont point de la grandeur, longueur et largeur requise » (fol. 49) ; — à Saint-Martin de Nollay, défense est faite « de confesser dans le chœur... et dans la sacristie » (fol. 54) ; — à Couches, « l'hospital qui y estoit autres fois a esté uny à la prévosté de St-Nicolas » ; ordonnance de l'évêque « que le s^r curé aura tout au moins avec luy un vicaire résidant audit lieu pour luy aider à faire la déserte de ladite cure, outre celui qui est à St-Maurice, attendu qu'il y a plus de mil deux cens communians,... que pour estre inhumé dans laditte église il sera payé pour le profit de ladite église la somme de dix livres pour les grands corps, et pour ceux au-dessous de seize ans, cinq livres » (fol. 56 r^o et v^o) ; — à Antully, « les habitants feront en sorte de rétablir la maison curiale qui a esté incendiée, sauf à recourir contre l'auteur de l'incendie s'il est connu » (fol. 59). — Etc.

G. 922. (Registre.) — Moyen format ; 132 feuillets, papier.

1698. — VISITES DES ÉVÊQUES. — Procès-verbaux des tournées et ordonnances faites du 11 mai au 11 juin 1698 dans une partie de l'archidiaconé d'Avallon, par Claude Nicolas de Bart, archidiacre

d'Avallon. — Aisy-sous-Thil, Allerey, Angely (St-Germain d'), Annay-la-côte, Annéot, Arconcey, Athie-sur-Montréal, Avallon, Bard-le-Régulier, Barnay, Beauvillers, Beurey-Beauguay, Blanot, Brazey-en-Morvand, Bussièrès, Censerey, Clomot, Coutarnoux, Cussy-les-Forges, Diancey, Dissangis, Dompierre-en-Morvant, Etaules, Fontangy, Girolles, Island, Jouey, Joux-la-Ville, La Cour d'Arcenay, La Motte-Ternant, La Roche-en-Brenil, Liernais, Lucy-le-Bois, Magny, Manlay, Marcheseuil, Marcilly-sous-Mont-Saint-Jean, Massangis, Ménades, Missery, Molphey, Montigny, Montlay, Montréal, Mont-Saint-Jean, Pontaubert, Précy-le-Sec, Précy-sous-Thil, Provency, Quarré-les-Tombes, Rouvray, Saint-Agnan, Saint-Andeux, Saint-André-en-Terre-Plaine, Saint-Brancher, Sainte-Colombe-en-Morvan, Saint-Didier, Saint-Germain-de-Modéon, Saint-Germain-des-Champs, Saint-Léger-de-Fougeret, Saint-Léger-de-Fourches, Saint-Martin-de-la-Mer, Saulieu, Savigny-en-Terre-Plaine, Savigny-le-Bois, Savilly, Sceaux, Sincey-les-Rouvray, Sussey, Tharoiseau, Tharot, Thizy, Thoisy-la-Berchère, Thoste, Trévilly, Varennes, Vault-de-Lugny, Vianges, Vic-sous-Thil, Villargois, Villarnoux, Villiers. — à Villiers, « la coupe du calice est si desliés qu'elle est fendue en deux endroits » (fol. 4 v°), sur l'autel de Saint-Benoit « il y a cinq images de bois qui sont assés difformes et sans noms,.... le couvert de la nef est très ruineux, le tour du cloché aussy, ce qui fait qu'il pleut » (fol. 5), « les murailles du chœur sont prestes à tomber » (fol. 5 v°); — à Blanot, « il pleut en plusieurs endroits » dans l'église (fol. 8 v°); — à Brazey-en-Morvand, le presbytère est en « assés bon estat, hors deux bresches qui sont, l'une à l'entrée de sa chambre basse et l'autre à la porte de sa chambre haulte » (fol. 9), « le chapiteau à la grande porte sera raccommodé » (fol. 10); « à Liernais, le maître d'école reçoit « vingt escus par an » (fol. 10 v°); « les fonds baptismaux seront transportés au bas de l'église du costé de l'évangile, la piscine mise au bas et une balustrade autour,.... l'autel Ste Anne, au bas d'iceluy de Nostre-Dame, sera desmoly et les images et les ornements transportés sur celuy de Saint-Blaise » (fol. 11); — à Saint-Martin-de-la-Mer, il faut « oster deux images de Saint-Martin, dont l'une est trop petite, mutilée et mal faite, et l'autre qui est à cheval est indécente, qui sont sur l'autel Saint-Martin, à main gauche du chœur » (fol. 12 v°), « la nef sera toute carelée

de careaux, et non morseau de pierre » (fol. 13); — à Saint-Léger-de-Fourches, le curé « a fait connoistre que pour parvenir à faire couvrir l'église et le clocher, il avoit fait un petit ject sur chaque de ses paroissiens, qui estoit... de cinq sols pour ceux qui estoient alternatifs et de dix sols pour ceux qui en sont toujours, laquelle recepte... s'est trouvé revenir à six-vingts huit livres, l'employ de laquelle il nous a fait voir par un marché passé avec lui par Jean Garnier et Jean Picard, couvreurs à Saulieu, de la somme de quatre ving livres pardevant Briaudet, notaire et le 19 juin 1696; et pour le surplus il l'a employé en aisaunes, façon d'icelles, cloux et autres matereaux » (fol. 13 v° et 14); « la patenne et le croissant du soleil seront doré au plus tost »; défense « d'habillier la Sainte Vierge qui est sur sont autel à costé droite du chœur, d'habillements indécents comme ceux qui estoient cy-devant » (fol. 14); « on effacera deux petites images qui sont deux coings de la dernière marche du gradin dudit autel;... à la chapelle de St-Pierre,.... on otera et enterrera les quatre saints qui sont sur le tableau dudit autel » (fol. 14 v°); — à Saint-Agnan, « il n'y a point de clocher sur l'église, laquelle est couverte d'assaunes » (fol. 15); « la croix sur le ciboire sera mise... la glace et la croix du soleil raccommodées » (fol. 15 v°); — à Saint-Didier, le curé « a dit qu'il alloit dans un hameau de sa paroisse et n'estoit pas en état de nous recevoir, quoy que nous l'eussions advertys pour ce jourd'hui,.... et estoit mal vestu » (fol. 16); l'église n'a « point de clocher, mais seulement deux fenestres de tailles eslevées où il y a deux petites cloches » (fol. 16 v°) « le couvert du chœur, où il pleut » sera réparé (fol. 17 v°); — à Molphey, « la nef... n'est point caronnée.... et le pignon et le chapiteau du costé de la grande porte... sont présentement en réparation;... le croiseau du soleil sera doré,.... on mettra une chaise de prédication au bas du chœur, du costé de l'évangile » (fol. 18 v°); à Saint-Germain-de-Modéon, il y a « une petite balustrade devant le sanctuaire avec un petit griliage de bois dessus à costé de l'évangile, pour confesser » (fol. 19 v°); « le marchepied du grand autel est une tombe sur laquelle il y a une inscription ou épitave apparante, en latin, d'un curé de cette église enterré, que nous jugeons à propos devoir estre effacée,.... le couvert moitié de la nef moitié d'aiseune, assés ruineux » (fol. 20); — à Saint-

Léger-de-Fougeret, le clocher est « bien assis et assés eslevé en aiguille, couvert d'assaune » (fol. 21); dans la nef « la grande pierre qui est au milieu, qui sert de reposoir au défunct sera enterré au niveau du pavé, et au lieu d'icelle sera fait deux tresteau » (fol. 23); — à Beauvilliers (annexe de Saint-Léger-de-Fougeret), la tour du clocher est « de pierre de tailles et d'ornailles et la pointe couverte d'aiseaunes » (fol. 24); — à Quarré-les-Tombes, les marguilliers devront balayer l'église « au moins le samedy de chaque semaine » et sonneront les cloches « eux-mêmes ou... par gens raisonnables sans y envoyer multitude, ny aucuns enfants, femmes ny filles » (fol. 26); — à Tharoiseau, il y a un « ciboire d'argent, non doré, et quelques hosties dedans, assés noires, mal coupées et avec des ciseaux,... le soleil d'argent avec le St-Sacrement dedans » (fol. 28). le curé est « sujet à de fréquents emportements et à jurer Dieu dans sa colère » (fol. 29 v°); — à Ménades, on devra ôter « plusieurs petites bagatelles de bouts de rubans, de dantelles mal rangées et inutiles qui sont devant l'image de la Ste Vierge »; le pignon de l'église menace ruine (fol. 30 v°); le chantre sera payé chaque année, par « les laboureurs, quinze sols et les mannœuvres, dix sols » (fol. 32); — à Island, « deux figures de saints sur l'autel du costé de l'épître, l'une de St-Sébastien et l'autre de St-Louis, qui sont très mal faites,... seront ostées » (fol. 32 v°); — à Annéot, « le goutterot de l'église et la bresche qui est au couvert auprès des cloches » seront réparés (fol. 34 v°); — à Annay-la-Côte, les paroissiens ont « une manière de confrérie du St Sacrement, s'assemblants certains jours de l'année, offrant du pain béni et faisant faire des services, auquel affect celuy qui faisoit le pain béni portoit un baston sur lequel est l'image de St Marcelle, et les autres l'alloient prendre dans son logis, accompagné dudict sieur curé en surplis » (fol. 36); « le st ciboire,... le calice, la patenne, le portatif et le soleil » sont en argent (fol. 37); — à Tharot, le pied du ciboire est « d'estain et mal attaché » (fol. 37 v°); le banc du seigneur « est trop large et occupe la moitié de l'église, et... toute la voute de l'église... menace ruine imminente » (fol. 38); — à Girolles, « le soleil qui est d'argent, et le ciboire n'ont que le mesme pied qui est d'estain,... la coupe du calice est d'argent dorée et le pied de cuivre dorée » (fol. 38 v°); —

à Lucy-le-Bois, « on se pourvoira... d'une évangile de St-Jean et d'un lavabo » (fol. 40); réparations à faire « au cordon de la voute qui est sur le chœur, à la voute du cloché,... à... l'aisle droite de l'église,... à un mur qui est destaché de l'aisle gauche, à la clef de l'arcade du chapiteau,... au cordon de l'église,... au dehors qui tombe du costé dudict chapiteau, à main gauche en montant » (fol. 40 v°); le marguillier fournira « l'église de cierge, qui auront de bons luminaires, dont la cire sera mieux préparées et mieux façonnées » (fol. 41); — à Précy-le-Sec, « les images de papier qui sont sur l'autel, au-dessous du cheur, à main gauche, seront ostées » (fol. 43); — à Joux-la-Ville, il y a « trois calices d'argent dorées au fond avec les patennes aussy dorées, le soleil et son croissant aussy doré, l'encensoir et les burettes d'argent, tous les ornements, chasubles et chappes, de soye avec franges d'or, de toutes les couleurs » (fol. 43); le clocher « a une horloge sonnante » (fol. 43 v°); « on fera faire à l'un des bastons qui sont au cheur, un St Sébastien mieux fait que celuy qui est » (fol. 46 v°); les revenus de la fabrique comprennent « la vente du pain du fourg bannal qui se délivre tous les dimanches à la porte de l'église, et le filet que les femmes donnent en offrant le pain béni » (fol. 47 v°); chapelles rurales à Oudun (fol. 49 v°); à Fontenay et au Grand-Vault (fol. 50); — à Dissangis, « le calice qui est ancien et dont la coupe est mal assiégé et croule sur le pied, sera changé;... il faut oster les matéraux qui restent au fourneau où on a fondu la cloche, et égaler l'endroit » (fol. 52); les paroissiens ont dépensé trois cents livres « pour la fonte de leurs cloche qu'ils ont fait fondre assés grosse affin qu'elle peust estre entendue des habitants de Coutarnoux » (fol. 52 v°); — à Coutarnoux, les habitants ont « emprunté de la paroisse de Provençy, un ciboire d'argent doré, avec un soleil aussy d'argent qui se met sur le ciboire » (fol. 53 v°); — à Sainte-Colombe-en-Morvan, « le ciboire, le soleil, le calice et la patenne » sont en argent (fol. 53 v°); — à Provençy, on demandera aux « seigneurs de Provençy et de Genolly de permettre qu'on place leur tombe au niveau des carreaux, attendu qu'elle défigure le chœur et la chapelle où elles sont placées » (fol. 58); — à Etaules, l'église paroissiale « scituée au-dessous dudict Estaule-le-bas, d'un bon quart de lieu,... toute desmolié depuis le cheur jusqu'au bas de la nef,... ne peut estre relevée » (fol. 61 v°);

les offices se font dans la chapelle du château d'Etaule « dans laquelle on monte par un escalier fort estroit, estant scitué dans une chambre haute... [où] trente personnes ne peuvent tenir commodément » (fol. 62 r. et v°) ; — à Athie-sur-Montréal, « on fera fondre la cloche qui est fendue » (fol. 66) ; à Angély, on demandera à la duchesse de Lesdiguières que son banc seigneurial, « toujours remply de femme et de filles qui s'aprochent si prests du sanctuaire qui est fort estroits que le prestre célébrant ne peut s'empescher d'estre distrait,... soit restraiissy et reculé » (fol. 68) ; — à Montréal, il y a une ancienne église située « au village de Chérizy, et est sous le vocable de St-Pierre » (fol. 70 v°) et trois chapelles, l'une « au château de Montelon, l'autre dans la maison du sieur Hény, chanoine, au dict Montréal,... et la troisième qui est une ancienne maladerie, au bas dudict Montréal, sous le vocable de St-Barthélemy » (fol. 71) ; à Sceaux, annexe de Trévilly, « les deux autels qui sont au bas du cheur seront démolies et les matéreaux et ornements d'iceux employés à en construire un nouveau en l'honneur de Ste-Catherine qui sera placé dans l'endroit où est à présent le confessional » (fol. 72) ; une chapelle fondée par testament de Marguerite Minard, est en construction « à la Maison-Dieu, sous le vocable de Ste Margueritte, au devant du logis du sieur Minard » (fol. 73 v°) ; — à Trévilly, il sera fait un tabernacle, celui qui existe « estant trop antique et ainsy pourry et rompu » (fol. 75 v°) ; — à Varennes, « l'autel qui est au bas du cheur du costé de l'évangile,... sera incessamment demoly et les matéreaux employés aux réparations de l'église » (fol. 77) ; — à Savigny-en-Terre-Plaine, « le saint ciboire, deux calices, deux patennes, le portatif, le soleil, la croix qui se porte par le sieur curé et les burettes » sont en argent ; « les deux figures de Nostre-Dame, qui sont, l'une dans la chapelle à main droitté du cheur et l'autre au-dessous de la chapelle qui est à main gauche dudict cheur, n'auront point à l'avenir d'habillement de robe que les filles avoient accoustumée de leurs mettre » (fol. 78) ; défense « d'allumer aucune borde, ny de jour, ny de nuict, pour les dimanches de caresmes, et de faire aucune danse publique » (fol. 79) ; chapelles rurales dans le château de Ragny et au hameau de Montceau ; église « Saint-Marc de Savigny-le-Bureal » (fol. 79 v° et 80) ; — à Saint-André-en-Terre-Plaine, aumônes le jour de la Saint-Joseph et le jour de la Saint-Nicolas d'été « la-

quelle ledict sieur curé nous a dict se faire indistinctement à toutes sortes de personne, et qui s'y passoit assés de désordre, la charité ne s'y faisants pas à de véritables pauvres » (fol. 81) ; — à Cussy-les-Forges, il y a « un cordon de deuil qui règne tout au tour de l'église, au dehors et au dedans, où sont les armes de M. le marquis d'Espoisse, jusqu'au sanctuaire » ; on demandera à la marquise d'Espoisse de « faire effacer ce cordon, au moins au dedans » (fol. 82) ; il y a « dans les appartements d'en hault du chasteau de Cussy, une chapelle » (fol. 83) ; — à Saint-Brancher, « les deux égives du cheur seront enrochés » ; il y a, au milieu, un siège « tout fermé de balustrade, et couvert par dessus avec les armes du sieur Desevilly et de sa femme » (fol. 84) ; — à Bussièrès, « les pieds du calice, du soleil et du ciboire, qui sont d'estain, seront fait d'argent » (fol. 85) ; « les petites béatilles et les robbes assés mal convenantes qu'on a mis à l'image de Nostre-Dame qui est sur l'autel à main droitté du cheur seront ostées » (fol. 85 v°) ; « la cloche qui est percée sera refondue » (fol. 86) ; — à Rouvray, le presbytère est « bastit toute à neuf » (fol. 87 v°) ; interdiction de se servir du calice « qui est tout doré, parce qu'il est fait trop à l'antique et qu'il n'est que de bas argent, et la patenne aussy » (fol. 88) ; — à Saint-Andeux, le curé, quoique interdit, célèbre parfois la messe ; il n'est pas habillé décemment « son colet n'estant pas blanc,... le porte colet san rocquet » (fol. 89 v°) ; « le jour de la feste de St Andéol, patron de la paroisse,... il dict sa messe à l'heure du levé du soleil et ne dict point la messe propre du patron, ayant dict une messe de confesseur au lieu d'une messe de martyr » (fol. 90 v°) ; « il y a un an, il osta le St-Sacrement du paradis le jeudy saint, et le porta sur le grand autel avec des sabohots » (fol. 91 v°) ; — à Sincéy-lès-Rouvray, « le pied du soleil qui n'est que de cuivre sera fait d'argent » (fol. 92 v°) ; — à La-Roche-en-Brenil, il y a « le soleil, le sciboire, le portatif, deux calices avec les patennes et deux burettes, le tout d'argent et dorés où il y est nécessaires » (fol. 93) ; — à Dompierre-en-Morvand, on finira de payer « la fonte de la grosse cloche... estant encore au milieu de l'église » (fol. 94 r. et v°) ; il y a une confrérie de Sainte Brigitte « auquel jour il se fait une ausmonne de poix et de pain » (fol. 95) ; — à Thoste, « on enterrera les restes d'un crucifix et d'un St Gengoux qui sont

dans une fenestre de la chapelle de Nostre-Dame de Pitié » (fol. 95 v°) ; — à Précy-sous-Thil, « on fera faire un fer pour couper les petites hosties » (fol. 98) ; « on osera les petits habillements malpropres qui sont à une Nostre-Dame, sur la porte de la sacristie » (fol. 98 v°) ; chapelle « de Ste Ancelle, ... au bourg dudict Précy » (fol. 99) ; — à Vic-sous-Thil, « le portatif qui n'est que de cuiyre sera changé » (fol. 100) ; — à La-Cour-d'Arcenay, « on se pourvoira d'un fert pour couper les petites hosties. celles... trouvés dans le st ciboire estant rongées avec des ciseaux ;... le sieur curé aura une virgule dans le vaisseau des saintes huiles » (fol. 101) ; il y a « un ancienne église à Arcenay, ... interdite » (fol. 101 v°) ; — à Villargoix, on invitera « le seigneur du lieu de retirer plus bas son band, parce qu'il est tout contigu au coing de l'autel du costé de l'espitre » (fol. 105 v°) ; — à La-Motte-Ternant, la procession du St-Sacrement qui « se-faisoit depuis l'église jusqu'à la chapelle du chasteau qui est dans une chambre haute ... » ne se fera à l'avenir « que jusqu'à la croix qui est auprès de l'allées des ormes, au bas du villages » (fol. 106 v°) ; — à Thoisy-la-Berchère, interdiction « de faire des bordes aux dimanches de caresme » (fol. 110) ; — à Mont-Saint-Jean, « dans une chapelle fermé d'un grilliage de fer, à main gauche du chœur » diverses reliques sont enfermées dans une armoire derrière l'autel : « le crâne entier de St Machaire, abbé, à la réserve de la machoire inférieure, un ossement de la cuisse de St Jean-Baptiste, un ossement du bras de Ste Pélagie et de la machoire, et une partie de la nique du col de St Léger, toutes lesquelles reliques sont fort richement enchâssées d'argent » (fol. 111) ; — à Beurey-Beauguay, « une ancienne église... ditte de St-Martin, ... menace une prompte ruine, ... le clocher qui penche... est prest à tomber » (fol. 115) ; — à Arconcey « on fera racommoder les figures de Ste Margueritte et de St Jean qui sont dans la chapelle du seigneur » (fol. 115 v°) ; défense « aux femmes et aux filles d'entrer en la sacristie et de balayer l'église les jours de Dimanche et festes » (fol. 116) ; — à Jouey « on fera faire un autre poisle sur le grand autel, comme aussy d'autres tableaux et boises mieux peintes derrier le tabernacle » (fol. 117 v°) ; — à Allerey, « la coupe du calice et la patenne seront dorées, pour quoy on vendra la coupe et la patenne d'un autre calice et les burettes d'argent qui sont trop foibles, et le pied dudict calice ser-

vira pour le soleil » (fol. 119) ; une vieille église « est dans le bourg d'Allerey, ... toute en ruine » (fol. 120 v°) ; — à Sussey, « on fera enterrer les ossements qui sont en monceau sous le portique des cloches » (fol. 122 v°) ; le curé « est nécessité d'entretenir un cheval, parce qu'il y a huit hameaux dépendants de sa paroisse, qui sont fort esloignés » (fol. 123 v°) ; — à Vianges, on est en train de faire un tabernacle « tout neuf, qui seroit posé dans peu » (fol. 125 v°) ; à Marcheseuil, on fera réparer « l'arcade de la grande porte de la tour du clocher » (fol. 127 v°). — Etc.

G. 923. (Registre.) — Moyen format ; 110 feuillets, papier.

1700. — VISITES DES EVÊQUES. — Procès-verbaux des tournées et ordonnances faites du 10 mai au 2 juin 1700 dans une partie de l'archidiaconé d'Avallon par Claude Nicolas de Bart, archidiaque d'Avallon. — Alligny-en-Morvand, Anost, Anthien, Arleuf, Armes, Asnières, Asquins, Bazoches-en-Morvand, Blannay, Brassy, Brèves, Brosses, Cervon, Chalaux, Chastellux-sur-Cure, Châtel-Censoir, Chaumard, Chitry-les-Mines, Corancy, Corbigny, Cure (Domecy-sur-Cure), Domecy-sur-Cure, Domecy-sur-le-Vault, Dornecy, Dun-les-Places, Empury, Flez-Cuzy, Fontenay-près-Vezelay, Gâcogne, Gien-sur-Cure, Givry, Gouloux, La Maison-Dieu, Lichères, Lormes, Lucy-sur-Yonne, Magny-Lormes, Marigny-l'Eglise, Ménessaire, Metz-le-Comte, Mhère, Molinot, Monceaux-le-Comte, Montillot, Montsabot (Neuffontaines), Montsauche, Mouron, Moux, Neuffontaines, Nuars, Ouroux, Pierre-Perthuis, Planchez-du-Morvan, Pouques-Lormes, Ruages, Saint-André-en-Morvand, Saint-Aubin-de-Chaumes, Saint-Brisson, Saint-Martin-du-Puits, Saint-Père-sous-Vézelay, Saisy, Sermizelles, Teigny, Vaucloix, Vézelay, Voutenay. — à Anost, statue de Saint Georges « de bois en sculpture est à cheval ; ... clocher de bois couvert d'assione » (fol. 8 v°) ; — à Arleuf, « les ferts des hosties où les figures sont mal faites seront changées et regravées » (fol. 11) ; — à Planchez-du-Morvan, « le grand tableau du grand autel, qui est descousu, sera racommodé et repeint » (fol. 12) ; — à Corancy, reliques de « St Eufrosne et... de St Alexis » (fol. 14) ; — à Chaumard, « le calice qui est à l'antique sera changé, du moins sera racommodé au pied » (fol. 14) ; — à Ouroux, on fera « repeindre ou changer deux grands tableau qui sont aux deux costés du grand

autel, parce que l'humidité ou quelque sale vernis qu'on a mis dessus les a tous effacé » (fol. 15) ; — à Cervon « il n'y a point de grand tableau sur le maistre-autel, quoy qu'il y ayt un retable de plastre pour en mettre un » (fol. 20 v^o) ; l'église est interdite à cause de son mauvais état car « les pierres qui soubstiennent les fondemens, celles qui soubstiennent la charpantes, comme aussy les pierres des piliers qui soubstiennent la charpante de la neffe et celles du partail et du pignon d'iceluy sont toute desrangées » (fol. 21) ; — à Mouron, l'église, très petite, n'a « point de cloché et deux petites cloches pendues soub le couvert ;... toute l'église dehors et dedans, ceinte d'un cordon noire portant les armoires du deffunt seigneur de Coulon,... décédé dans la religion prétandue réformée » (fol. 22) ; — à Ruages, « on fera faire un tableau neuf à la bannière » (fol. 29) ; « on fera racommoder le calice et la patenne » (fol. 29 v^o) ; — à Anthien, « le chapiteau sera desmoly et les matériaux employé aux autres réparations de l'église » ; il n'y a « que des meschands chandeliers de bois sur le grand autel » (fol. 31 v^o) ; — à Magny-Lormes, le curé « estoit allé à la foire à Mehère ; il y aura une armoire pour serer le filet que nous avons trouvé exposé dans le chœur et attaché à un cloux » (fol. 33) ; — à Lormes « on fera rehausser le dessous du tabernacle » (fol. 35) ; dans la chapelle rurale de Notre-Dame se trouve « à la vouste du chœur une peinture du jugement final, où il y a plusieurs figures en nudité, aux qu'elles nous avons ordonné qu'il sera peint quelque figure de linge ou de voile » (fol. 39 v^o) ; autre chapelle rurale de Saint-Pierre, où l'autel est « sans marbre, dont le sépulchre s'est trouvé ouvert, le devant d'autel tout rompu et les vîtres cassées » (fol. 39 v^o) ; — à Empury, « la cloche qui est cassée et descendue, sera refondue » (fol. 42 v^o) ; — à Bazoches-en-Morvand, « on fera changer les fers des hosties » (fol. 44) ; — à Saint-Aubin-de-Chaumes, « la balustrade à l'entrée du chœur sera ostée... pour fermer une chapelle » (fol. 45 v^o) ; — à Neuffontaines, « on fera un peu eslever le fond du tabernacle pour qu'on puisse voir le st ciboire depuis le bas de l'autel » (fol. 46) ; — à Saisy, « on fera réparer les trois égides les plus haulte en montant vers le chœur à main droite » (fol. 50) ; — à Teigny, « on fera racommoder les chesnettes de l'encensoir » (fol. 54) ; chapelle rurale de « Saint Franchy » interdite (fol. 55) ; — à Flez-

Cuzy, « la tour du cloché sera remontée de charpante et de couvert pour y mettre les cloches » (fol. 57) ; — à La Maison-Dieu, « le tabernacle est trop petit, trop viel et trop mal fait :... on desmurera la fenestre de l'endroit où sont les fonds » (fol. 60) ; — à Dornecy « le cimetièrre sera réduit, à commencer dès le coing du bas de l'église... » (fol. 62) ; — à Armes, on fera hausser d'un pied le pavé de la sacristie » (fol. 64) ; — à Lichères, « on fera des fossés au tour de l'église pour enpescher que l'humidité ne ruine les murailles, comme elles commencent » (fol. 66 v^o) ; — à Châtel-Censoir, « le maître-autel de la paroisse, est au bas du chœur des vénérables chanoines, dans la neffe à main droite en montant » (fol. 69) ; — à Brosse, « il n'y a que le chœur qui sert d'église, la neffe abbattue et découverte, l'une des parties servant pour une partie du cimetièrre et la plus proche du chœur couverte de paille et fermée de muraille et de porte pour la place où les femmes se mettent pour assister au service divin » (fol. 71) ; « le marguillier distribuera aux hommes et aux femmes le pain bénict, à la main, sans leur présenter le corbillon » (fol. 71 v^o) ; — à Montillot, « ceux qui envoyront leurs enfants à l'escole payeront les mois... de trois sols pour ceux qui apprendront à lire et de cinq sols pour ceux qui apprendront à lire et à escrire » (fol. 73) ; — à Voutenay, « la vouste du chœur qui estoit faite depuis huit mois et plus... n'estoit descintrée que depuis deux jours » (fol. 76) ; — à Domecy-sur-le-Vault, le presbytère est en ruine (fol. 80) ; — à Asquins, on « employra les restes de la balustrade du chœur pour faire celle de fonds [baptismaux] ;... ladite balustrade du chœur sera réduite à haulteur d'appuys » (fol. 80 v^o) ; — à Vézelay, dans l'église Saint-Pierre un grand tableau neuf représente « St Pierre aux liens, qui est d'une peinture en huiles bien travaillé » (fol. 83) ; « les quatres autels qui sont aux piliers seront démolis et les matériaux employés aux réparations de l'église » (fol. 83 v^o) ; la vouste du « portail de l'église qui est sur la rue... est rompue et l'arcade desfaite » (fol. 84 v^o) ; le curé de l'église Saint-Etienne « absent... estoit allé à Paris » (fol. 86 v^o) ; — à Saint-Père-sous-Vézelay, « on fera desmolir les deux autels qui sont aux piliers » (fol. 87 v^o) ; — à Pierre-Perthuis, les paroissiens veilleront « à ce qu'il y ayt un bateau pour passer l'eau depuis destroit de la cure jusqu'à l'autre costre costé, et quelqu'un pour

la conduire depuis ledit destroit de la cure, parce que celui qui est de l'autre costé est toujours attachés et que le sieur curé... ne peu passer la rivière à cheval à cause du danger qu'il y a en icelle » (fol. 90 v^o et 91) ; — à Fontenay-près-Vézelay, on fera ôter la balustrade « qui est à l'entrée de la chapelle sous terre, et au lieu d'icelle... on fera faire deux portes qui se lèveront fermeront sur ladite entrée ;... les cloches... sont pendues dans l'église, n'y ayant pas de clocher » (fol. 91 v^o) ; — à Cure, la fabrique possède « trente neuf eschevaux de filet » (fol. 94) ; — à Moux, il ne « manque rien qu'un encensoir neuf... et racommoder la tour par où on monte au clocher » (fol. 101) ; — à Gien-sur-Cure, il n'y a « qu'un meschand devant d'autel de toile pinte » (fol. 101 v^o). — Etc.

G. 924. (Registre) — Moyen format ; 91 feuillets, papier.

1702. — VISITES DES ÈVÈQUES. — Procès-verbaux des tournées et ordonnances faites du 5 septembre au 1^{er} octobre 1702, dans une partie de l'archidiaconé d'Avallon par Claude Nicolas de Bart, archidiacre d'Avallon. — Aisy-sous-Thil, Allerey, Angély, Annay-La-Côte, Annéot, Anthien, Arconcey, Avallon, Bard-le-Régulier, Barnay, Beauvilliers, Beurey-Beauguay, Blanot, Brazey-en-Morvand, Bussièrès, Censerey, Clomot, Coutarnoux, Cussy-les-Forges, Diancey, Dissangis, Dompierre-en-Morvand, Etaules, Fontangy, Girolles, Island, Joux-la-Ville, La-Cour-d'Arcenay, La-Motte-Ternant, La-Roche-en-Brenil, Liernais, Lucy-le-Bois, Magny, Manlay, Marcheseuil, Maucilly-sous-Mont-Saint-Jean, Massangis, Ménades, Missery, Molphey, Montigny-Saint-Barthélemy, Montillot, Montlay, Montréal, Mont-Saint-Jean, Pontaubert, Précý-le-Sec, Précý-sous-Thil, Provency, Quarré-les-Tombes, Rouvray, Saint-Agnan, Saint-Andeux, Saint-André en-Terre-Plaine, Saint-Brancher, Sainte-Colombe-en-Morvan, Saint-Didier, Saint-Germain-de-Modéon, Saint-Germain-des-Champs, Saint-Léger-de-Fougeret, Saint-Léger-de-Fourches, Sainte-Magnance, Saint-Martin-de-la-Mer, Saulieu, Saulx, Savigny-en-Terre-Plaine, Savigny-le-Bois, Sancey-les-Rouvray, Sussey, Tharoiseau, Tharot, Thizy, Thoisy-la-Berchère, Thoste, Trévilly, Vianges, Varennes, Vault-de-Lugny, Vic sous-Thil, Villargoix, Villarnoux, Villiers. — Mandement de visite (fol. 8) ; — à Villiers, on fera « réparer les murailles du cœur qui sont ruineuses, et... racommoder l'encensoir » (fol. 10) ; — à Blanot,

« la fausse porte sera muré si le sieur curé le trouve util... les reliquaires seront mis dans des custode propre sur l'autel St-Gervais » (fol. 12) ; — à Brazey-en-Morvand, on fera « repeindre la bannière des deux costés » (fol. 13) ; — à Liernais, « il fault retenir et réparer ce qui est couvert d'asseaune » (fol. 14) ; — à Saint-Martin-de-la-Mer, « il sera posé une croix dans le cimetièr » (fol. 15) ; — à Saint-Léger-de-Fourches, « le chapiteau qui reigné autour de l'église sera aussy pavé et carronné ou... sera desmoly » (fol. 16 v^o) ; — à Saint-Léger-de-Fougeret, « on a enterré au niveau du pavé de la nef la grande pierre qui estoit au niveau d'icelle pour reposer les corps morts ;... le chef de St Léger qui est dans une armoire au dessus du grand autel, dans lequel il y a plusieurs reliques sera redoré... » (fol. 20) ; pendant le service divin, les hommes devront monter « dans le chœur, environ des chantres, ou du moins dans les deux aisles » (fol. 20 v^o) ; — à Quarré-les-Tombes, on n'envoie plus « de femme ny d'enfant, ny de filles pour sonner pendant les orages » (fol. 23) ; pour empêcher que « la plus part des hommes se tiennent dehors de l'église sous le chapiteaux où ils n'entendent ny le prosne ny les autres parties du service... le grande porte sera fermée pendant les services » (fol. 23 v^o) ; — à Tharot, « les arcades qui soustenoit le cloché ont esté racommodé et... le pignon, les chapiteau et le gouterot ont esté racommodé et contrebandée » (fol. 30) ; — à Joux-la-Ville « on fera desmolir les trois autels marquées dans notre dernière visittes, enterrer les statues des saints » (fol. 37) ; — à Massangis, le curé a fait « venir de Paris... une chappe, une chasuble avec le voile, l'estole et le manipule avec le pavillion d'argent, le tout de brocard à fleur de toutes les couleurs et le tout garny de galon d'or » (fol. 39) ; — à Dissangis, on a « fait faire un tableau de St Martin sur le grand autel » (fol. 41) ; — à Coutarnoux, « une grande chasse bien fermée et attaché à la muraille du costé de l'évangile... renferme un ossement de St Illuminé dans un reliquaire bien façonné, doré et vitré » ; il y a « deux devant d'autel neufve, de cuir doré pour servir au grand autel » (fol. 42 v^o) ; on fera faire « un crucifix au milieu de l'église, comme aux autres églizes, sous lequel se font les prières pour les morts » (fol. 43) ; — à Magny, « on fera attacher le tabernacle avec deux pattes parce qu'il croule et pourroit se renverser sur le devant »

(fol. 46 v°) ; — à Anthien, on a fait faire « la chaize de prédication qui est de noyers, trois cadres de bois de chaisnes pintes de marbres, sur l'autel de la Vierge ;... faict fondre la cloche qui estoit fendue » (fol. 48) ; il y a eu « deux convois, ... pour de la paille et pour du bois lors de la fonte de la cloche, ... plus... trente sols de glux pour couvrir le moule de la cloche » (fol. 48 v°) ; — à Savigny-en-Terre-Plaine, le curé « a soustenu un procès pour la fonte de la cloche qui n'a pas réussy, contre le sieur Duguay, fondeur à Avalon, ... lequel... il a fait condamner à recommencer la fonte de ladite cloche » (fol. 53 v°) ; — à Saint-André-en-Terre-Plaine, on devra mettre « un image ou un bouquet de fleur devant le miroir qui est au-dessus du tabernacle » (fol. 54 v°) ; — à Cussy-les-Forges, « les seigneurs du lieu seront invités de réformer leurs sièges qui est trop large et qui entre trop dans le sanctuaire » (fol. 55) ; — à Saint-Brancher, on fera faire une balustrade « sous l'arcade basse du chœur pour le séparer d'avec la nef » (fol. 56) ; — à Villarnoux, « deux autels au bas du chœur qui sont mal ornés et sur lesquels il y a un image de St Pierre qui est tout rompu... seront démolly ;... le ciboire et le calice ne sont pas dorés ny la pataine et... ont les pieds d'estain » (fol. 58) ; — à Saint-Andeux, « la sacristie commencée en dehors sera parachevée incessamment et la porte d'icelle pris dans le chœur » (fol. 60 v°) ; la confrérie du Saint-Sacrement fera faire « une niche décente pour l'exposition du St Sacrement » (fol. 61 v°) ; — à Dompierre-en-Morvand, « les paroissiens establiront un maistre d'école ;... les laboureurs luy donneront un boisseau de bled, les manouvriers et les femmes veufves cinq sols... » (fol. 64) ; — à Thoste, on a fait faire « un tabernacle avec les gradins tous neufves proprement façonnés, blanchys et doré » (fol. 64 v°) ; — à Montigny-Saint-Barthélemy, le curé a fait ôter « les habillements indécents qui estoient aux deux images de la Vierges qui sont sur l'autel qui est au bas du chœur » (fol. 65 v°) ; — à La-Cour-d'Arcenay, « on fera faire un pied d'argent au ciboire, faire mettre la croix dessus et dorer la coupe du calice et la pataine » (fol. 67) ; — à Montlay, « la balustrade du sanctuaire qui est trop haulte pour servir de table pour la sainte communion sera abaissée et réduite à la hauteur convenable et avancé d'un bout à l'autre de trois pied dans le sanctuaire » (fol. 68) ; — à Villargoix, on fera

démolir « les deux autels qui sont au bas du chœur et n'en sera faict qu'un de la Ste Vierge qui sera placé entre les deux pilliers qui sont au bas du chœur du costé de l'évangile » (fol. 69) ; — à Thoisy-la-Berchère, on s'est « pourveu d'un beau calice et la pataine à proportion ;... le vieux calice et la pataine, veu qu'il ne sont plus conforme à l'usage du diocèse », seront changés ; dans la nef, un tableau « représente le jugement » (fol. 69 v°) ; — à Missery, des « figures des saints et un crucifix... defectueux ont esté enterré ;... on a faict faire sur les deux autels au bas du chœur deux retables et deux figures, l'une de la Ste Vierge et l'autre de St Roch, le tout bien faict, doré et bien peint ;... le chœur de l'église n'est pas assée large ny assez long pour y faire le service divin » (fol. 71) ; — à Mont-Saint-Jean, « le pied du calice n'est que de cuivre dont la dorure est toutes effacées, et... la coupe n'est pas bien assize sur le pied » (fol. 72 v°) ; — à l'église d'Arconcey, « le pignon de la petite chapelle qui est derrier celle du seigneur sera relevé ou abasthu en goutherot à la hauteur de la porte derrier ou d'un pied ou deux au plus pardessus, parce qu'il menace ruine » (fol. 75 v° et 76) ; — à Allerey, réception de l'archidiacre « dans une chapelle ditte de St-Thomas, dépendante de sa paroisse, son église paroissiale estant en danger imminent pour la voûte du chœur qui est prestes à tomber » (fol. 78 v° et 79) ; — à Sussey, « la charpente et le couvert du clocher et le couvert de l'église sont beaucoup ruineux » (fol. 80 v° et 81) ; — à Vianges, « l'ancien reliquaire où il y a des ossements de saints et où... on en avoit pris une partie parce qu'il ne ferme pas à la clef, accuse de se, sera fermé » (fol. 83) ; « le pulpitre qui sert de tronc sera fermé à deux serrures » (fol. 83 v°) ; — à Bard-le-Régulier, « on fera desmolir les autels qui sont aux pilliers de la nef, et... les saints qui sont sur iceux, qui sont mal faicts et pouris seront enterrés, fors l'image de St Blaise, évesque » (fol. 84 v°) ; — à Marcheseuil, « les deux sièges qui sont au chœur, qui empesche que le service divin ne se fasse librement et que le pulpitre et le banc des chantres... n'y soient placés, seront retiré » (fol. 85) ; — à Manlay, on a fait venir « trois devant d'autel de cuire doré qui sont exposé dans l'église » (fol. 86) ; — à Barnay, on a refait « le chapiteau de l'église, le pignon, la grande porte et le couvert de l'église » (fol. 87 v°) ; « on fera faire un pied d'argent au soleil, parce

qu'il ne convient pas dessus le saint ciboire » (fol. 88). — Etc.

G. 925. Registre. — Moyen format ; 148 feuillets, papier.

1705. — VISITES DES ÉVÊQUES. — Procès-verbaux des tournées de visite et de confirmation faites par Bertrand de Senaux, évêque d'Autun, dans les quatre archidiaconés du diocèse, du 21 mars au 5 octobre 1705. — Aignay-le-Duc, Aigueperse, Alise, Alligny-en-Morvand, Arnay-le-Duc, Baigneux-les-Juifs, Bard-le-Régulier, Beaune, Blanzy, Bligny-sur-Ouche, Bourbon-Lancy, Braux, Briant, Bussy-le-Grand, Céron, Chailly, Chambolle, Champchanoux, Chanceaux, Charolles, Chassenard, Chevagnes, Chevigny-en-Valière, Chézy, Civry-en-Montagne, Couches-les-Mines, Créancey, Cronat, Cussy-en-Morvan, Dompierre-les-Ormes, Dun-le-Roi, Flavigny, Fontaine-en-Duesmois, Gannay-sur-Loire, Gênelard, Gilly-sur-Loire, Grosbois-en-Montagne, Issy-l'Évêque, La-Chapelle-au-Mans, La-Petite-Verrière, La Tagnière, Le Donjon, Lugny-lès-Charolles, Luzy, Marcigny-sur-Loire, Martigny-le-Comte, Matour, Meilly-sur-Rouvres, Merceuil, Meursault, Millay, Molinot, Monetay-sur-Loire, Montcenis, Montigny, Mont-Saint-Jean, Moux, Neuilly-en-Donjon, Neuvy, Nolay, Nuits, Oyé, Ozolles, Perrecy-les-Forges, Pierrefitte-sur-Loire, Prémieux, Saint-Agnan-sur-Loire, Saint-Berain-sous-Sanvignes, Saint-Bonnet-des-Bruyères, Saint-Euphrone, Saint-Igny-de-Vers, Saint-Jean-de-Bœuf, Saint-Julien-de-Civry, Saint-Racho, Sainte-Reine, Saint-Thibault, Saulieu, Savigny-lès-Beaune, Sept-Fonds, Serrigny, Suin, Ternant, Thil-sur-Arroux, Toulon-sur-Arroux, Vandenesse, Varenne-Reuillon, Viévy, Villaines-en-Duesmois, Vitteaux. — A La Petite-Verrière, « images en relief... hideuses et mal faites » (fol. 4) ; — à Moux, « le grand autel a perdu sa consécration par la fracture d'un grand bout de la table, et sur iceluy est un marbre, un petit retable de bois » (fol. 5) ; — à Saulieu, « confirmation depuis les huit heures jusqu'à midy et environ les trois heures... jusqu'environ les six heures du soir » ainsi que pendant toute la journée du lendemain et la matinée du surlendemain (fol. 5 v^o et 6) ; — à Mont-Saint-Jean, ouverture d'un « tombeau de pierre plate et élevé d'environ six à sept pieds dans le chœur sur deux piliers de pierre, lequel tombeau nous avons appris... contenir les corps de St Macaire et de St Julien, martyrs... que nous avons trouvé

meslé dans ledit tombeau et couverts en partie de restes de leurs suaires » (fol. 6) ; « derrière le grand autel est un autre tombeau dans lequel est renfermé le corps de Ste Pélagie » (fol. 6 v^o) ; grande relique de Saint Jean-Baptiste « dans un reliquaire d'argent, ... autre petit reliquaire d'argent en forme d'ostensoir ou il y a partie d'un vertèbre qu'on nous a dit être de St Léger, martyr, ... un chef et un bras d'argent dans lesquels sont le chef et l'ossement d'un bras de Ste Pélagie... [avec] une portion d'ossement qu'on nous a dit être de St Laurent, martyr » (fol. 6 v^o) ; — à Bard-le-Régulier, le milieu du chœur est « garny de trante formes, quinze d'un coté et quinze de l'autre ; il y a dix autels » (fol. 7) ; — à Thil-sur-Arroux, l'autel principal est « sous le vocable et titre de la Nativité de la Sainte Vierge ; ... petit soleil d'argent avec une hostie consacrée en iceluy, une coupe de ciboire sans pied, aussy d'argent, tableau représentant St Martin, dans son premier estat » (fol. 8 r. et v^o) ; — à Millay, sur le maître autel « dédié à St Maurice, est un grand tabernacle qui couvre tout le plafond, posé sur un petit retable où sont en relief les images de N. S. et des douze apôtres et représentant la sainte Cène, et dont les images sont défigurés par leur antiquité ou le peu de soin qu'on a eu de les entretenir ; ledit tabernacle est de bois doré, assez bien fait et faisant un assez bel ornement, » à deux étages (fol. 9 v^o) ; — à Luzy, au grand autel « est un assez beau tabernacle de bois doré qui occupe presque tout le plafond, derrier lequel est un tableau représentant la descente du St Esprit sur les apostres, enchâssé dans un petit retable de bois assez vieil et tout simple » (fol. 11 v^o) ; sur l'autel de la chapelle des Apôtres « sont les images de St Pierre et de St Jean-Baptiste, et pour servir de rétable est une sculpture des douze apôtres, en relief ; ... chapelle de Notre-Dame de Pitié dont l'image est au-dessus en relief ; ... chapelle de l'Annonciation dont les images du mystères sont en relief au dessus de l'autel, et au-dessous un petit retable en peinture ; ... dans la sacristie se sont trouvé quatre calices... tous d'argent, ... une croix pour les processions aussy d'argent, un petit image de St Sébastien de même métal » (fol. 12 r et v^o) ; « feu le sr Bergeret, curé dudit Luzy, avoit fondé une place de maître d'école et dont les fonctions devoient être exercées par un prêtre ; ... il y a aussy une maladerie » (fol. 13) ; — à Issy-l'Évêque, devant d'autel « d'un tafetas rayé de façon de la Chine de diverses couleurs »

(fol. 13 v°); — à La-Chapelle-au-Mans, « la grande porte a besoin d'être renouvelée; une tour bâtie à costé du chœur, de figure quarrée en partie, sert de clocher et est couverte d'essones et le corps de l'église est couvert de tuiles creuses » (fol. 15 v°); — à Neuvy, la sacristie « qui a été faite depuis quelques années est trop humide et... les ornemens s'y pourrissent...; le clocher est couvert d'ardoise » (fol. 16); — à Saint-Agnan-sur-Loire, confirmation des paroissiens et des habitants du voisinage, venus si nombreux que « nous avons été obligés de les confirmer à diverses reprises, en vidant l'église des premiers et la remplissant ensuite de ceux qui restaient, successivement. » Sur le grand autel « tabernacle de bois doré qui en fait l'ornement et en fait tout le plafond; il y a deux étages » (fol. 17); chasuble « de satin rayé de diverses couleurs de façon de la Chine;... le haut d'un soleil, d'argent... et qui n'a point d'autre pied que celui du ciboire » (fol. 17 v°); — passage à l'abbaye de Septfonds (fol. 18); — à Bourbon-Lancy, le grand autel de l'église Saint-Léger « a un retable de bois sans aucune dorure, dont le plafond est un tableau de la Descente de la Croix » (fol. 18 v°); les fonts baptismaux sont « d'un marbre gris fort bien travaillé » (fol. 19); petite croix processionnelle « dont le pied est d'argent et le reste de bois couvert d'argent avec quelques ornemens en forme de pierreries » (fol. 19); chapelle au milieu du cimetière; « le soleil... est de vermeil doré avec deux anges des deux costés, le tout assés bien fait et d'une assez belle grandeur » (fol. 19 v°); — à Cronat, le grand autel « est orné d'un tabernacle, avec les gradins de bois doré, fort propre, qui tient tout le plafond de l'autel, au dessus duquel est un tableau de la Ste Vierge, St François et St Valentin » (fol. 20 v°); — à Gannay-sur-Loire, « tabernacle de bois doré... à deux étages... orné d'un tableau représentant l'intérieur de la Ste Vierge, et d'un retable peint en fraisque » (fol. 22); — à Chézy, il y a « un calice, deux burettes et un bassin d'argent, un petit portatif aussy d'argent... les vaisseaux des saintes huiles sont aussy d'argent et une croix de bois couverte de feuilles fort minces aussy d'argent » (fol. 22 v°); — à Chevagnes, croix processionnelle d'argent; le grand autel « est orné d'un retable de bois assez bien travaillé au-dessus duquel est un crucifix avec images; scavoïr de la Ste Vierge, de St Jean l'Évangéliste, de Ste Magdelaine, aux pieds de la croix, et de deux anges aux deux extrémités de la corniche;... fort beau et grand ciboire d'argent... » (fol.

24); aux fonts baptismaux « la concavité de la pierre est partagée en deux ouvertures creusées, dont l'une sert pour la cuvette de cuivre où est l'eau baptismale, l'autre portion sert de piscine;... le clocher est fait de briques » (fol. 24 v°); — à l'église de l'abbaye de Septfonds, confirmation de « sept des religieux » (fol. 24 v°), suivie de celle des paroissiens dans « la chapelle des externes de ladite abbaye » (fol. 25); — à Gilly-sur-Loire, « la nef toute entière à l'exception du pinion de l'entrée étoit entièrement par terre » (fol. 25 v°); — à Pierrefitte-sur-Loire, le grand autel est « sous le vocable de Saint Rhémy dont l'image est en relief du costé de l'évangile et celui de Saint-Jean-Baptiste du costé de l'épître; un retable de bois doré, le Père-Eternel en bas relief, au-dessus d'un tableau qui fait le plafond et qui représente les deux saints; sont aussy tout au-dessus les images de deux anges, en relief » (fol. 27); il y a un ciboire « doré par le dedans et fait comme une coupe ou goblet, douze chandeliers sur les gradins, six de cuivre et six d'estain » (fol. 27); une chasuble blanche « moitié soye, moitié filet » (fol. 27 v°); les fonts baptismaux se ferment « par un couvercle de bois, qui se lève par une potence » (fol. 28); — à Varenne-Reuillon, l'église a « un petit campanier avec deux cloches, sans clocher » (fol. 29); — à Chassenard, « il y a deux bénitiers de fonte... le clocher couvert d'essones » (fol. 30 v°); contre la clôture du cimetière « est une chapelle nouvellement construite et fondée... sous le vocable de Saint-Claude » (fol. 30 v°); — à Céron, il y a « un ostensor à l'antique, de cuivre et par le dessus... de vermeil doré... fait de manière à être posé sur le ciboire pour l'exposition;... tableau de Saint Sébastien, St Roch, St François et St Jean-Baptiste » (fol. 33 v°); les fonts baptismaux sont fermés par un couvercle de bois « sur lequel sont plusieurs pointes de fer pour empêcher qu'on ne s'y assoye ou qu'on ne s'y appuye » (fol. 34); — à Marcigny on n'officie plus à l'ancienne église Saint-Nizier « étant située à l'extrémité du faubourg des Récollets » (fol. 35); à côté sont deux cimetières et deux chapelles (fol. 35 v°); dans la nouvelle église Saint-Nicolas il y a « un encensoir... d'argent, sans navette, une croix de bois couverte d'une grosse feuille d'argent, un vaisseau d'argent pour les saintes huiles » et dans le chœur « dix-neuf formes de chaque costé pour les ecclésiastiques » (fol. 36); « la chaise du prédicateur est de pierre, pratiquée contre le mur du costé de l'épître » (fol. 36 v°); il y

a dix « prêtres déservants » (fol. 36 v°); — à Briant, « est un tableau du crucifix, de St Claude et de Ste Magdelaine »; plusieurs parements d'autels sont « de cuir doré » (fol. 37 v° et 38); — à Oyé, « croix de bois couverte d'une feuille d'argent et le crucifix aussy d'argent » (fol. 38 v°), tabernacle à deux étages (fol. 39); — à Aigueperse, l'église « est divisée en deux portions dont la première fait le chœur des chanoines qui selon la fondation doivent être au nombre de douze... et présentement ne sont effectivement que trois, pour faire les services » (fol. 40); l'autre partie « sert pour la paroisse dont l'autel est au-dessus de la nef du costé de l'épître » (fol. 41); — à Saint-Bonnet-des-Bruyères, « ancienne église paroissiale d'Aigueperse », il y a « le haut d'un soleil... d'argent, sans pied » (fol. 42 v°); — à Dun-le-Roi, l'église est située « sur une montagne fort élevée et... que les neiges et le verglas couvroient ordinairement... pendant trois ou quatre mois de quelques années » (fol. 43 v°); près de là « est une grande chapelle toute ruinée sous le vocable de St Jean et de St Firmin; un peu au-dessous... est une autre petite chapelle de St Denys, réparée depuis peu »; autre chapelle dédiée à St Racho et St Claude, « nouvellement construite au... lieu dit Gautier » (fol. 44 v°); — à Saint-Igny-de-Vers, l'église paroissiale contient un autel de St Antoine « dont l'image est peinte contre le mur » (fol. 45); dans la chapelle de Vers, le maître-autel est « orné d'un rétable de bois avec deux crédances aux costés » (fol. 45 v°); il y a une chasuble « noire de serge de Londres » (fol. 46); — à Matour est une « image » de Saint François-de-Sales; « le sanctuaire est boisé... avec deux formes de chaque costé » (fol. 46 v°); le clocher couvert « d'essones... a six cloches dont... deux fort petites, une chaire de prédicateur de bois en sculpture » (fol. 47 v°); — à Dompierre-les-Ormes, le tabernacle du grand autel « est orné d'un petit image de la Ste Vierge en relief, de celui de St Pierre et d'un autre de St Antoine;... de chaque côté dudit tabernacle et sur les gradins est aussy l'image d'un ange portant un chandelier » (fol. 48 v° et 49); « les saintes huiles sont en des petites boites d'estain renfermées... dans deux petits estuis de cuir faits exprès; l'huile des infirmes séparée des deux autres dans son estuy particulier » (fol. 49 r° et v°); le clocher est couvert de « lauves » (fol. 49 v°); — à Suin, l'église « située sur une montagne fort élevée... est fort obscure ne recevant le jour que par de très petites ouvertures vitrées... crainte des vents et des orages » (fol. 50 r° et v°); « coupe de ci-

boire sans pied, ... image en relief de St Pierre à demy corps » (fol. 50 v°); « buste dont la teste est d'argent et le reste de bois doré; dans ladite teste est le chef de St Ferréol, selon la tradition » (fol. 51); la nef est couverte de « lauves » (fol. 51 v°); — à Ozolles, il y a « un ciboire et un soleil d'argent sans dorure, n'ayant qu'un pied d'argent pour servir à l'un ou à l'autre » (fol. 52); — à Saint-Julien-de-Civry, « image de St Julien en relief sur un pied d'estail, tenant une espée à la main et d'une manière qui n'est pas bien convenable; de l'autre costé est une pyramide de pierres ou de plâtre, assés bien travaillée où le St-Sacrement reposeit autrefois » (fol. 53 v°); un petit ciboire d'argent et un petit soleil « n'ont qu'un seul pied d'argent »; statues « de deux évêques, dont on n'a pu dire le nom » (fol. 54); le clocher est « sur le sanctuaire, de sorte qu'on ne peut sonner les cloches sans incommode le prestre... particulièrement pour la partie de la messe dite confession » (fol. 55); — à Lugny-lès-Charolles, au grand autel, « une espèce de petit retable... prend depuis le tabernacle jusques au-dessous des vitres, de part et d'autres, et dans lequel retable sont quatre petit cadres dans lesquels il y a des images pour en faire l'ornement » (fol. 56); — à Charolles, dans l'église collégiale et paroissiale, « au-dessus de l'autel est une niche, comme suspendue, en forme de soleil, de bois doré, qui sert pour l'exposition du Saint-Sacrement; à l'extrémité des gradins, aussy de bois doré, sont quatre bustes, deux d'un costé et deux de l'autre, qui font un assez bel ornement, et dans iceux il y a plusieurs reliques dont on nous a dit que les authentiques étoient gardés dans le trésor de l'église » (fol. 57 v°); aux deux coins de la balustrade du sanctuaire « sont deux petites colonnes de bois, sur lesquelles sont les images de deux anges portans des chandeliers. Le chœur des chanoines est composé de quatorze formes hautes de chaque costé et neuf basses; il est fermé d'une balustrade de bois à jour, orné de trois pièces de tapisserie de haute lice de chaque costé... avec une lampe d'argent » (fol. 58); l'autel du Rosaire porte « une croix de bois, quatre chandeliers; les images de quatre anges en portent quatre autres... » (fol. 58); relique de la Vraie Croix dans « une petite armoire de bois qui... fait le plafond » de l'autel des Saulniers; à la chapelle de Saint Etienne « dite des Ganays, ... le devant d'autel est de tapisserie aux petits points et rayé » (fol. 58 v°); « croix d'argent pour les processions, une autre petite pour porter à la main de l'officiant, qui est d'ar-

gent doré » (fol. 59 v^o et 60) ; — à Gênelard, le grand autel « est orné d'un retable de bois nouvellement fait, n'y ayant point encore de tableau dans le plafond » (fol. 62 v^o) ; il y a « deux tombes qui sont élevés, l'une au haut de la nef et l'autre au bas » (fol. 63 v^o) ; dans le cimetière est une chapelle « en très mauvais état » (fol. 64) ; — à Toulon-sur-Arroux, exhortations aux religieuses du « prieuré de Champchanoux, transféré audit Toulon... à vivre selon la règle de St Benoît et les engagements de leurs vœux » (fol. 65 v^o) ; l'église paroissiale est « très obscure et fort humide » (fol. 65 v^o) ; « autel de St Crespin et Crespiniens, dont les images sont au-dessus d'une manière indécente » (fol. 66) ; « autel de St Jean-Baptiste dont le buste est au-dessus dans une petite niche, avec deux reliquaires dont il n'y a aucun acte ny enseignement ;... autel de Saint Xavier et de Saint François de Paul » (fol. 66 v^o) ; il y a deux burettes, un bassin, deux croix, un encensoir et une navette, tous d'argent (fol. 67) ; « le corps de l'église est environné de maisons qui la rendent fort obscure » (fol. 67) ; dans le cimetière est une « chapelle, dépavée, sans voûte ny lambris » (fol. 67 v^o) ; — à Saint-Bérain-sous-Sanvignes, sur le grand autel, « un retable en peinture sur du bois, fait le plafond » (fol. 72) ; — à Montcenis, le grand autel de l'église, nouvellement rebâti, est orné d'un « grand tabernacle qui s'étend dans toute la largeur de l'autel » (fol. 75) ; il y a « une grande croix pour les processions et une autre petite, l'une et l'autre d'argent, un bassin, et deux burettes de même métal » (fol. 76), une chape « de camelot d'Hollande, rouge, ... quatre aubes de toile passant le commun » (fol. 76 v^o) ; — à Couches-les-Mines, « le sanctuaire est fermé d'une balustrade de marbre et de pierres blanches » (fol. 77 v^o) ; il y a « une grande croix pour les processions et un reliquaire, le tout d'argent, ... une lampe de métal de Prince » (fol. 78 v^o) ; dans le cimetière est une « chapelle voûtée et vitrée, couverte d'essaines » (fol. 79 v^o) ; — à Nolay, au-dessus du maître-autel « orné d'un grand et beau retable de bois peint et doré, ... est une figure ou image du St-Sacrement avec deux anges en relief ;... sur les gradins, six chandeliers de bois argenté ;... deux bustes... dans lesquels il y a des reliques » (fol. 80 v^o) ; « au dessus, tant du sanctuaire que du chœur, sont plusieurs pièces de tapisserie faite à l'aiguille » ; tableau de « St François-de-Sales » (fol. 81) ; la cuvette des fonts baptismaux « n'est que de plomb fort noir et mal propre » ; au cimetière

« dit de St-Quentin, ... est une mazure d'une ancienne chapelle entièrement ruinée ;... l'autre cimetière, dit de St-Sulpice, est... fort petit, au bout duquel est une chapelle » (fol. 81 v^o) ; il y a « un ostensor pour exposer le Saint-Sacrement, avec deux anges, à l'antique, un encensoir avec la navette, un reliquaire, un portatif, un bassin et deux burettes, une grande croix pour les processions, le tout d'argent » (fol. 82), une chasuble « verte de moire d'Angleterre, à galond d'or fin » (fol. 82) ; chapelles rurales de Saint-Pierre et de Saint-Hubert (fol. 83), dans laquelle « est en relief le mystère de la naissance de Notre-Seigneur » (fol. 83 v^o). — Retour à Autun le 6 juillet, « attendu le temps des moissons, qui obligent les peuples à vaquer à leurs ouvrages » (fol. 83 v^o). — Reprise des tournées le 29 août (fol. 84). — A Molinot, « le clocher est couvert de plaques de plomb » (fol. 85) ; — à Meursault, sont « un soleil, une grande et une petite croix, le tout d'argent » (fol. 86) ; — à Merceuil, « il seroit à propos d'établir une quête de vin pour entretenir l'église » (fol. 87) ; — à Beaune, visites de confirmation, « aux monastères des Carmélites, de la Visitation, de Ste-Ursule, des Jacobines et aux religieuses de l'hôpital pour y confirmer particulièrement les malades » (fol. 88) ; — à Savigny-lès-Beaune, « clocher de pierres, avec cinq cloches ;... quatre vases de bois doré, ... un crucifix de bois » (fol. 89 v^o), « deux croix l'une grande et l'autre petite, le tout d'argent, excepté la dite grande croix qui n'est point massive mais seulement couverte de feuilles d'argent, en partie dorée » (fol. 90 r^o et v^o) ; — à Serrigny, le curé a commandé « un soleils pour l'exposition du Saint-Sacrement, pour la somme de 50 escus » (fol. 92) ; — à Prêmeaux, le grand autel est « orné d'un retable nouvellement fait, de bois doré en partie, au milieu duquel est une gloire en bas relief et dans le plafond au-dessus, l'image du Sauveur, et du côté droit l'image de Saint Marcel, patron de ladite église, et du côté gauche l'image de Saint Marc, le tout en bas relief » (fol. 92 v^o) ; il y a une grande croix d'argent, « un fort beau days de satin blanc pour la procession ;... les fonts baptismaux... tout nouvellement faits, n'étant pas encore achevés » (fol. 93) ; — à Nuits, l'église collégiale Saint-Denis a « 16 chanoines et un doyen... le chœur est derrier le grand autel, lequel est placé à l'extrémité dudit chœur, entre iceluy et la nef, le Saint-Sacrement y est suspendu » (fol. 94) ; à l'église Saint-Symphorien, le retable du grand autel porte « une grande chässe

où sont plusieurs ossements et reliques de plusieurs saints » ; « du côté de l'évangile est une grande croix de cuivre sur laquelle est attaché un pupitre pour soutenir le livre au diacre, quand il chante l'évangile aux grandes messes. Dans le chœur... est une aigle de cuivre avec un pupitre sur les aisles pour soutenir les livres, avec quatorze formes ou sièges de chaque côté » (fol. 95) ; il y a « 4 croix d'argent, 2 petites et 2 grandes, ... un bras où il y a une relique de St Simphorien, le chef de St Jean-Baptiste sur un pied d'estail, le bassin soutenu par deux anges et dans lequel on tient qu'il y a une portion de l'ossement du menton de ce saint, un grand et gros ostensor à l'antique avec une couronne » (fol. 96) ; « une tribune où il y a un buffet d'orgues » (fol. 96 v°) ; — à Chambolle, sont une espèce de petit trosne du côté de l'épître et un siège distingué du côté de l'évangile, de menuiserie en architecture » (fol. 97) ; — à Saint-Jean-de-Bœuf, il y a « un soleil qui n'a point d'autre pied que celui du... ciboire, un petit portatif en forme de reliquaire, aussi sans être doré » (fol. 99 v°) ; — à Bligny-sur-Ouche, devant d'autel « de tafetas de la Chine et un tapis de toile peinte, ... armoire à plusieurs liettes ou fenestres pour y resserer les calices et autres ornements » (fol. 101), « 4 rideaux pour couvrir les tableaux et 12 pour couvrir les images » (fol. 101 v°) ; — à Créancey, « retable au milieu duquel est un crucifix et les douze apôtres de côté et d'autre, en bas relief ; ... images en relief, de St Esloy dans une figure et posture indécente, ferrant un pied de cheval, de St Lazare... » (fol. 103 v°) ; — à Grosbois-en-Montagne, il y a trois cloches « dans le clocher ou tour carrée... nouvellement construite, et les cloches y ont été transportées de l'ancienne église située sur la montagne, où présentement on ne fait plus aucune fonction curiale » (fol. 105) ; — à Vitteaux, au milieu du grand autel, est un reliquaire d'argent renfermant des ossements de Saint Germain, « il n'y a point de tabernacle sur ledit autel, ... du côté de l'évangile est une petite tour de pierres à l'antique, ornée de plusieurs figures en relief servant de tabernacle » (fol. 105 v°) ; à « l'autel de N. Dame... est la représentation de son trépas en bas-relief, les images de l'Isaïe et de David d'un côté et d'autre ; ... images de N. Dame de la Mercy, en bas-relief, et en grand relief, ... de St Christophe, de St Jean-Baptiste et de St Etienne, lequel est tronqué d'un bras » (fol. 106) ; il y a « un *Ecce Homo* en relief » (fol. 106 v°), « 2 images d'argent, l'une de N. Dame et l'autre de St Ger-

main, ... un grand vaisseau d'argent pour les saintes huiles, ... un reliquaire d'argent » (fol. 107) ; « l'église est toute voûtée, couverte et pavée de laves ; ... au-dessus de la porte une tribune dans laquelle est un buffet d'orgues ; ... le clocher couvert d'ardoise » (fol. 107 v°) ; — à Flavigny, dans l'église paroissiale Saint-Genêt « est gravé sur une pierre l'acte de consécration de ladite église, faite par Mgr Laurent, évêque d'Autun, en 1434 » (fol. 108) ; chapelle « des 3 Maries, dont le plafond de l'autel est un tableau de ces trois saintes et leurs images en relief au-dessus ; ... tout autour de la nef est une grande galerie ; ... une autre tribune dans laquelle est un buffet d'orgues » (fol. 108 v°) ; à côté du sanctuaire, dans une armoire « est une image du Père Eternel, une autre de St Genêt, une de St Sébastien, un grand reliquaire soutenu de 2 autres images, le tout d'argent, et dans chacun desquels il y a quelque portion de reliques, mais sans aucun titre » (fol. 108 v°) ; « le haut de la tour du clocher, dans lequel sont 5 cloches, ... est de plomb nouvellement posé... et dans lequel est l'horloge » (fol. 109 v°) ; — à Chanceaux, il y a « une image de St Enthime et un autre reliquaire aussi d'argent » (fol. 110 v°) ; dans la chapelle rurale de Sainte-Anne et Sainte-Barbe « est un mausolée du côté de l'évangile » (fol. 111) ; — à Baigneux-les-Juifs, grande croix d'autel « couverte de feuilles d'argent, qui sert pour les processions » (fol. 111 v°) ; — à Aignay-le-Duc, « le sanctuaire est... tapissé de Bergame ; du côté de l'épître... est l'autel du Nom de Jésus » (fol. 113 v°) ; il y a « un reliquaire en forme de petite châsse, et un autre en forme de demye lune où l'on a dit être une côte de St Pierre... le tout d'argent » (fol. 114) ; — à Villaine-en-Duesmois, « vieux retable de bois dans lequel sont les images des apôtres en relief » (fol. 115) ; — à Fontaine-en-Desmois, « est une espèce de vieux tabernacle de pierres dont la porte est une petite grille de fer » (fol. 116 v°) ; — à Bussy-le-Grand, « deux Pères Jésuites... font actuellement les exercices d'une mission » (fol. 117) ; un autel porte « les mystères de la Passion de N. S. en bas-relief, avec sept images au-dessus en haut-relief » (fol. 117 v°) ; dans la chapelle du château de Bussy, collation du sacrement de confirmation « à M. la Comtesse, à ceux de sa famille et à plusieurs » (fol. 118) ; — le 28 septembre, rencontre de l'évêque d'Autun avec son prédécesseur venu « à Mont-Saint-Jean pour y prendre quelques portions des reliques de St Julien d'Alexandrie, martyr » demandées par le Pape (fol. 121 v°) ; — à l'église de Saint-Thibault, « retable de

pierres et le devant de même, où sont en figure plusieurs personnages en relief représentant l'histoire de la vie et de la mort de St Thibault... »; reliques de ce saint dans « une forme de grande châsse de bois peint... et renfermées dans un reliquaire doré, avec des cristaux »; autres reliques de Saint Denys, de Saint Blaise et de Saint Hugues de Cluny (fol. 123); — à Meilly-sur-Rouvres « relique de St Fiacre dans un petit buste de bois » (fol. 125 v°); — à Viévy, il y a « dans une niche un mausolée avec deux grandes statues en relief » (fol. 129 v°). — Etc.

G. 926. (Registre). — Grand format; 394 feuillets, papier.

1706-1739. — VISITES DES ÉVÊQUES. —

Procès-verbaux des visites paroissiales et ordonnances faites dans l'archidiaconé d'Autun : archiprêtres d'Autun (1706-1729), de Blanzy (1706), de Bourbon-Lancy (1729 et 1739), de Charolles (1729), de Luzy (1706 et 1729), de Moulins (1739), de Perrecy (1729), de Pierrefitte (1729), et de Semur-en-Brionnais (1729). — Amanzé, Anzy-le-Duc, Aupont, Autun (St-André d'), Autun (St-Jean-le-Grand d'), Autun (St-Jean-l'Évangéliste d'), Autun (St-Pierre d'), Autun (St-Quentin d') Ballore, Baron, Baugy, Boulaye (La), Bourbon-Lancy (Eglise collégiale de Notre-Dame), Bourbon-Lancy (St-Léger de), Bourbon-Lancy (St-Martin de), Bourbon-Lancy (St-Nazaire et St-Celse), Bourg-le-Comte, Bragny, Briant, Brion, Broye, Busseuil, Chalmoux, Champlecq, Champvant, Changy, Chapelle-au-Mans (La), Chapelle-sous-Uchon (La), Charbonnat, Charin, Charolles, (St-Nizier de), Chassy, Chevanne-le-Roy, Chiddes, Chissey, Ciry-le-Noble, Clessy, Comelle (La), Couhard, Cressy, Cronat, Curdin, Curgy, Cuzy, Dettey, Digoin, Dompierre, Dracy, Dyo, Étang, Fautrière, Fléty, Fontaine, Fontenay, Fontête, Gênelard, Gilly, Grandvaux, Grury, Gueugnon, Hautefond, Hôpital-le-Mercier (L'), Igornay, Iry, Issy-l'Évêque, Lac (Le), Laizy, Lanty, Lesmes, Lucenay-l'Évêque, Lugny, Luzy (Notre-Dame de), Luzy (St-Pierre de), Madeleine (La) (succ. d'Izeure), Maltat, Marcigny (St-Nicolas de), Marcigny (St-Nizier de), Marizy, Marly, Marly-sous-Issy-l'Évêque, Martigny-le-Comte, Mesvres, Millay, Mont, Montambert, Montceaux, Montmort, Morillon, Mornay, Motte-St-Jean (La), Moulins (St-Bonnet de), Moulins (St-Pierre de), Nochize, Nucle (La), Neuvy, Oudry, Oyé, Palinges, Paray (Notre-Dame de), Paray (St-Nicolas de), Perrecy, Perrigny-sur-Loire, Poil, Poisson, Prizy,

Reclennes, Rigny, Roche-Millay (La), Rozier, Saint-Agnan, Saint-Aubin-sur-Loire, Saint-Aubin-en-Charollais, Saint-Bonnet-de-Joux, Saint-Bonnet-de-Vieille-Vigne, Saint-Christophe, Saint-Didier-en-Brionnais, Saint-Didier-sur-Arroux, Saint-Eugène, Saint-Ferréol, Saint-Gengoux, Saint-Germain-des-Bois, Saint-Germain-des-Rives, Saint-Hilaire, Saint-Julien-de-Civry, Saint-Léger-lès-Paray, Saint-Léger-de-Couhard, Saint-Léger-du-Bois, Saint-Nizier, Saint-Prix, Saint-Prix (annexe de Dyo), Saint-Romain, Saint-Seine, Saint-Sernin, Saint-Symphorien, Saint-Symphorien-de-Marmagne, Saint-Vincent, Saint-Vincent et Saint-Symphorien, Saint-Yan, Sainte-Foy, Sainte-Radegonde, Sancenay (annexe d'Oyé), Sarry, Savigny-Poil-Fol, Selle (La), Sémelay, Semur-en-Brionnais, Semur (St-Martin de), Sommant, Suin, Sully, Tannay, Tazilly, Tavernay, Ternant, Thil-sur-Arroux, Toulon, Trizy, Uchon (St-Sébastien d'), Uxeau (et Bessey, son annexe), Vandenesse, Vandenesse-sur-Arroux, Varennes-en-Brionnais, Varennes-Reuillon, Vaudebarrier, Versaugues, Vigny, Villapourçon, Villorbaine, Vindécy, Viry, Vitry-en-Charollais, Vitry-sur-Loire, Vollevres, Yzeure. — A Saint-Jean-le-Grand d'Autun, il y a un bénitier « de pierre... et deux de fonte » (fol. 3 v°); une chapelle « au portique d'Arroux, de la Sainte Vierge, très propre » (fol. 4 v°); à Saint-Jean-l'Évangéliste, le grand autel est « un simple coffre de bois » (fol. 5); — à Saint-Pierre est « un reliquaire en forme de bras où l'on dit être renfermé un os du pouce de Saint Pierre » (fol. 7); le clocher est « de bois couvert d'esseaunes » (fol. 8); — à Saint-Quentin, la croix d'autel est en « bois doré » (fol. 9); — à La Chapelle-sous-Uchon, il y a « un devant d'autel de cuir doré », le pied du soleil « d'argent d'Allemagne, le dessus d'argent fin » (fol. 11); — à Chissey-en-Morvan, la croix processionnelle est « d'archemy » (fol. 13 v°); — à Curgy, il y a une croix d'autel « d'ébène » (fol. 17), l'église est couverte « de tuiles creuses et le clocher de tuiles plates » (fol. 18); — à Dracy-Saint-Loup, il y a « une chaisne qu'on dit être de Saint-Loup, patron, mais sans authentique; les peuples y ont dévotion » et une petite statue « de Saint-Loup, qui est d'argent » (fol. 19); — à Igornay, il y a « une boîte de reliques de Saint-Candidé, Vite Amy et Renance tirées du cimetière de Saint-Prétexte, ainsi que le porte l'attestation de Rome » (fol. 21); — à Lucenay-l'Évêque, il y a une grille à la principale entrée du cimetière, « et aux autres, on passe par-dessus des pierres » (fol. 24); — à Saint-Ferréol, il y a une chasuble « de brocard,

qui peut servir pour le blanc et pour le rouge » (fol. 29 v^o) — à Saint-Prix, une petite croix d'autel est « d'argent, une de cuivre et dont l'image est d'ivoire » (fol. 33); il y a une chasuble « d'indienne, ... une autre de Cadix » (fol. 33 v^o); — à La Selle, il n'y a d'autres sièges qu'un « petit banc dans la nef, qui se transporte d'un lieu à un autre »; les registres de catholicité « sont en état, à la réserve que le double n'est pas fait » (fol. 36); — à Sully, le grand autel est orné d'un « retable de pierre, où sont en bas-relief les mystères de la naissance et de l'adoration de N.-S., et au milieu, de l'Assomption » (fol. 39); — à Tavernay, « il y a une roue de petites clochettes pour l'élévation » (fol. 41); — à Villapourçon se trouve un « petit reliquaire d'argent, dans lequel est un morceau de coste de Saint Vincent, martyr » (fol. 43); il n'y a pas de « sages-femmes, la plus grande partie des femmes de la paroisse s'en meslent sans institution » (fol. 44 v^o); — à Saint-André d'Autun « il y a un grand rideau qui couvre tout le retable; ... un soleil d'argent, la lunette dorée; ... deux croix d'argent » (fol. 45 v^o); — à Saint-Jean-lê-Grand d'Autun, le retable est de « bois peint en blanc et azure; ... il y a une coquille d'argent » pour baptiser; les saintes huiles sont dans « trois vaisseaux... d'argent » (fol. 47); — à Saint-Jean-l'Évangéliste, « reliquaire d'argent où sont renfermée quelque relique prétendue de Saint Antoine, que l'on n'expose pas » (fol. 49); il y a un « soleil d'argent et l'autre à l'antique, de vermeil; ... burette et plant d'argent » (fol. 49 v^o); — à Saint-Quentin d'Autun, « il y a une croix d'argent pour les processions, ... un encensoir d'argent; ... l'église est environnée partout de maisons particulières » (fol. 51 v^o); — à Saint-Sernin-du-Bois, le soleil est « d'argent avec un petit pied; on se sert néanmoins de celui du ciboire » (fol. 63); il n'y a point de bancs, « sinon deux pries-Dieu et trois sièges » (fol. 64); — à Saint-Symphorien-de-Marmagne, il y a trois chapelles rurales: « de Maison-Drû, ... des Colins, ... de Notre-Dame de Lorette » (fol. 66 v^o); — à Aupont, c'est « une coquille qui sert de navète »; le clocher « menace ruine » (fol. 69 v^o); — à la collégiale Notre-Dame de Bourbon-Lancy « il y a un chœur come dans les églises cathédrales, avec stale de menuiserie, orné partout de tapisserie, de cuire doré, celle du sanctuaire, de haute lice » (fol. 71); le soleil est « de vermeil »; il y a une grande croix « d'argent, très belle et une petite aussy d'argent; ... six chandeliers d'argent médiocres, deux encensoir avec navettes d'argent, une

Sainte-Vierge environ d'un pié et demy, partie dorée » (fol. 71 v^o); — à Saint-Léger de Bourbon-Lancy, la cuve baptismale est « de marbre », il y a deux bénitiers « de marbre et deux petits, de bronze » (fol. 73), « un soleil de vermeil, qui est très beau », une paire de burettes « d'argent aussi bien que le bassin, ... un encensoir d'argent avec sa navette et sa cuillier, ... deux fers pour les hosties » (fol. 73 v^o); — à Saint-Martin de Bourbon-Lancy, il n'y a pas de « chaire à prêcher, ... il faut remarquer que le synode se tient dans ladite église » (fol. 75); il y a deux paires de burettes « de faïence » (fol. 75 v^o); — à Chalmoux, « on a fait une sacristie de l'ancien sanctuaire qui étoit voûté, et l'ancien chœur, dont la voûte est plus élevée, sert à présent de sanctuaire » (fol. 81); — à Charin, il y a un fer à hosties « antique, dont on ne se sert pas » (fol. 83 v^o); — à Cressy-sur-Somme, « il y a dans un bras de bois doré plusieurs reliques de Saint Martin avec étiquette qui les différentie, sans authentique » (fol. 85); — à Cronat, il y a « six chandeliers de cuivre doré et six autres... de fayence » (fol. 87 v^o); « beaucoup d'yvrognes » (fol. 88); — à Fontéte, « on a construit dans la nef une nouvelle chapelle dédiée à Notre-Dame du Scapulaire, ... mais qui n'est pas encore bénite quoique achevée » (fol. 93); — à Gilly-sur-Loire, on a commencé de faire des fonts baptismaux « de marbre, mais ne sont pas achevés » (fol. 95); — à Gueugnon, la patène du calice « n'est dorée, qu'à l'extrémité » il y a un fer à hosties « dont on se sert, et la figure en est décente » (fol. 99 v^o); — à Lesme, les fonts baptismaux « sont au milieu de la nef, ... on met le dais par dessus » (fol. 105); il y a deux fers à hosties neufs, et « un vieux dont on ne se sert pas, à cause que les figures sont laides » (fol. 105 v^o); — à Marly-sous-Issy, « on voit encore les pointes de fer » des croix de consécration (fol. 107); il y a un soleil « d'argent, à rayons dorés; l'une des vitres est fendue » (fol. 107 v^o); le « pain bénit se distribue sans scandal et sans bruit; les gentilshommes s'en prétendent exempt et le seigneur ne le fait pas » (fol. 108); — à Perrigny-sur-Loire, le tabernacle est « peint assez proprement, couvert d'un voile, partie de brocard et de toile d'or » (fol. 121); le curé a quelques-uns des livres « les plus nécessaires, tels que la bible, les sermons de Bourdalou, Geminet, Bennelet, le Concil et catéchisme de Trente » (fol. 122); — à Saint-Agnan, la lampe du sanctuaire « éclaire presque tous les jours de l'année, elle est de cuivre sicolé; ... il y a un[e] coste de saint Evance et une

autre de sainte Félicissime, martyrs, enchassées dans une arche... en attendant que le reliquaire d'argent projeté soit fait » (fol. 123); la bourse pour le portatif est « de peau parsemée de fleur d'or » (fol. 123 v°); — à Saint-Hilaire, le circuit extérieur de l'église est « libre et dégagé de tout autre bâtimens » (fol. 127 v°); — à Saint-Seine, « ciboire dont la coupe seule est d'argent et le pied... d'étain noir et sale;... deux reliquaires de cuivre doré que l'on prétend renfermer des reliques des saints Janvier et saint Donnat, dont on croit avoir un authentique dans un vieux parchemin difficile à déchiffrer » (fol. 129); la confrérie du Saint-Sacrement « s'est ralantie; le sieur curé tâche de la ranimer » (fol. 130); — à Savigny-Poil-Fol, la couverture de l'église est « toute en désordre; il pleut dans l'église par des trous considérables » (fol. 131 v°); — à Ternant, le tabernacle est « une espèce de coffre d'ivoire et d'ébène avec des figures à la mosaïque tout autour, en forme de dôme »; le Saint-Sacrement « a été jadis dans une suspense qui tient une boîte de vermeil » (fol. 133); il y a un fer à hosties « à l'antique, assés décent néanmoins »; le clocher est « au bas de l'église, à l'entrée, sur des piliers de bois; le tonnerre y a fait quelques brèches que l'on répare, quatre cloches dont deux nouvellement fondues et bénites ne sont pas encore montées » (fol. 135 v°); — à Trizy, il y a « deux burettes d'argent avec leur plat d'argent » (fol. 137 v°); — à Vendenes-sur-Aroux, l'église a dû être consacrée, « il y a encor au mures des croix qui paroissent » (fol. 144); — à Saint-Nazaire et Saint-Celse de Bourbon-Lancy, on devra changer les « vaisseaux des saintes huiles, de plomb » (fol. 149); — à Ballore, il y a un vieux fer à hosties, « dont les figures sont antiques » (fol. 153 v°); — à Baron, le clocher « entre le chœur et la nef... est tout fait de pierres de tailles, jusqu'à la croix » (fol. 155 v°); le curé possède « environ cent volumes de bons livres » (fol. 156); — à Champvent, il y a une chapelle rurale « dédié à Saint-Jean-Porte-Latine »; le couvent des Minimes comprend « cinq religieuses » (fol. 160); — à Saint-Nizier de Charolles, relique « du bois de la vraie Croix de N.-Seigneur, et un ossement de saint Sébastien, le tout bien authentiquée » (fol. 163); il y a deux croix « une d'argent, l'autre de vermeil » (fol. 163 v°); — à Hautefond, il y a « deux cent paroissiens dont cent vingt communians » (fol. 170); — à Lugny-lès-Charolles, « il faut une ou deux augives pour soutenir le mur » de l'église (fol. 171 v°); il y a une grande chapelle au château, « on y dit

la messe toutes les festes, Madame de Lugny aiant un aumonier pour cela » (fol. 172); — à Marizy, il y a « une belle croix de pierre » dans le cimetière (fol. 173 v°); — à Martigny-le-Comte, chapelles rurales à « Verdray... maintenant convertie en grenier par des gens de la Religion P. R., qui ont les forges par bail affermé, ... une au château de Martigny, une autre au château de Souterrain et une autre à Commune; toutes trois sans ornemens, ruineuses et interdites » (fol. 176); — à Paray-le-Monial, l'église Saint-Nicolas « annexe, où l'on fait néanmoins toutes les fonctions curiales » est entièrement voûtée; il y a une « lampe d'argent, deux de cuivre. Elle brûle perpétuellement devant le Saint-Sacrement;... il y... a dans un reliquaire d'argent quelque petit ossement mais il n'y point d'authentique » (fol. 179); il y a deux calices qui appartiennent à la fabrique, ... de vermeil, et deux... à la société, doré au dedans;... un soleil de vermeil, très beau, .. deux croix processionnelles, une d'argent, l'autre de cuivre;... trois cloches dont la plus grande sert de timbre pour l'horloge » (fol. 179 v°), « cinq confrairies, savoir : du Saint-Sacrement, de Sainte Anne, de l'Association pour les âmes du Purgatoire, de Saint Crépin, du Scapulaire et de Saint Eloi », ces trois dernières non autorisées; il y a « six prêtres sociétaires dont quelques uns sont dérèglés, et cinq qui sont diacres, sous-diacres, acolythe et tonsuré... Neuf familles de Calvinistes;... cinq monastères » (fol. 180); à l'église Notre-Dame, il y a un retable « en pierre à la mauzaïque et nouvellement peint où sont représentés les mystères de l'Annonciation, ... de la fuite en Egypte, la naissance et l'Epiphanie de Notre-Seigneur » (fol. 181); « le cloché... fort élevé... est couvert d'aisseau et la nef de tuile creuse » (fol. 181 v°); — à Saint-Bonnet-de-Joux, chapelle rurale « près le château de Chaumont, ... la sainte messe... s'y dit une fois par mois, par ordre du seigneur sans aucun titre qui l'y oblige » (fol. 186); — à Saint-Léger-lès-Paray, buste reliquaire contenant « un os du pouce de Saint Léger, évêque d'Autun, sans autre authentique qu'un mémoire écrit en lettre gothique... non datté ny signé » (fol. 187); — à Saint-Symphorien-lès-Charolles, « petit reliquaire d'argent de Saint Symphorien » (fol. 189); — à Suin, « il y a le chef de Saint Ferréole... dans un reliquaire d'argent » (fol. 191); ancienne « chapelle rurale entièrement ruinée... au village du Tilla. Il y a celle du château de Sivignon, où le Saint-Sacrement repose et l'on dit la messe toutes

les fêtes et dimanche » (fol. 192) ; — à Vaudebarrier, il y a un soleil « donné par la Dame du lieu » (fol. 195 v^o) ; « confrairie... du Saint-Sacrement, établie depuis peu » (fol. 176) ; — à Viry, le vitrail du chevet est « richement travaillée en peinture qui représente un *Ecce Homo* au milieu, Saint Charlemagne et Sainte Marguerite à ses deux côtés » (fol. 199) ; — à Vitry-en-Charollais, l'église « a été consacrée, suivant une écriture gothique qui est sur le petit autel du côté de l'Épître » (fol. 201) ; il y a un fer à hosties « fort bon et propre » (fol. 201 v^o), « 160 communians et environ 200 paroissiens » (fol. 202) ; — à Charbonnat-sur-Arroux, il y a quatre lampes « une devant le grand autel, ... le Crucifix, ... l'image de N.-D. et... l'autel de Saint Jean, toutes quatre d'estain » (fol. 209) ; — à Chiddes, le ciboire et le soleil sont « d'argent, ... sans pied, mais il y en a un commun pour le ciboire et ledit soleil » ; il y a « deux petites lampes, l'une d'étain... et l'autre de bois » (fol. 241) ; — à La Comelle, il y a une confrairie « sous le titre de N.-Dame des Sept joyes ; il y a sept vingt confrères en union » (fol. 214) ; — à Laizy, il y a deux chapelles domestiques « au château de Chazeu, l'une dans la maison et l'autre sur une pelouse devant la porte » (fol. 220 v^o) ; — à Uchon, « devant d'autel de toile d'argent », ciboire et soleil « d'argent, le pied de cuivre » ; relique de Saint Sébastien, à laquelle on a grande dévotion « les peuples y venant en voyage de toutes part » (fol. 227) ; — à La Boulaye, l'église « a été establie et érigée en cure depuis mil sept cent onze... ; il y a quatre reliquaires... dont on nous a représenté les authentiques » (fol. 229) ; la maison curiale est « assés logeable et en estat, mais exposée sur le grand chemin aux troupes et au passant » ; la chapelle domestique du château est « belle et magnifique, fournie d'ornements en or et en argent » (fol. 230) ; — à Cuzy, la lampe du sanctuaire « est toujours allumée, il y a pour cela une fondation » (fol. 237) ; on offre le pain bénit « les Dimanches avec du fil » (fol. 238) ; — à Dettay, il y a une chape « de calmandre rayée » ; le soleil « est d'argent, le croissant est doré et il y a une couronne d'argent au-dessus avec des pierres fausses ; on se sert du pied du ciboire » (fol. 239 v^o) ; il y avait « un petit hôpital aux Randards, où il y avoit une petite chapelle » ; elle est toute détruite (fol. 240) ; — à Saint-Pierre de Luzy, la charpente de la nef « faite en forme de vaisseau, est fort belle » (fol. 247) ; — à Millay, il y a une relique inconnue, « que l'on présente à la personne qui offre le pain bénit » (fol.

249) ; — à Montmort, on pose le soleil « sur le ciboire quand on veut s'en servir, ... la ditte esglise est renfermée dans le château mesme, les vitres fort basses et presque à fleur de terre, sans barreaux... » (fol. 251 v^o) ; — à Poil, « les mailles du treillis » du confessionnal « ont besoin d'être serrées » (fol. 253) ; — à Saint-Gengoult, il y a un « cabaretier qui a volé plusieurs personnes, qui n'est pas en état d'approcher des sacrements. Il est en état de restituer » (fol. 260) ; — à Tazilly, la tour du clocher est en « pierre de tailles, quarrée avec une flèche couverte d'aissanes » (fol. 265 v^o) ; — à Chevagnes, le curé possède « trois cent volumes » (fol. 272) ; — à Saint-Pierre de Moulins, succursale d'Yzeure, il y a un bénitier « portatif en argent, ... quarente devant d'autel, ... deux soleil de vermeil, deux burettes d'argent et un plat, trois croix d'argent dont une est dorée, six chandeliers d'argent, ... » (fol. 275 r^o et v^o) ; le curé a « environ 300 volumes, ... trois vicaires, ... environ quinze mil paroissiens » (fol. 276) ; — à l'église d'Yzeure, « il y a une grande croix de vermeil où on prétend qu'il y a un morceau de la vraie Croix, gros et long comme le pouce, ce qui est fort douteux » (fol. 279) ; il y a deux croix et six chandeliers d'argent (fol. 279 v^o) ; — à Ciry-le-Noble, il y a un vieux fer « dont on se sert pour les petites hosties » (fol. 287 v^o) ; « il y a une fête baladoire le Dimanche après la Saint-Barnabé » (fol. 288) ; — à Dompierre-sous-Sanvignes, la voûte du sanctuaire « est peinte, mais la peinture est tombée dans un endroit » (fol. 291) ; — à Fautrières, « l'église paroissiale a été absolument abandonnée par la chute entière des couverts de la nef ; ne reste que le sanctuaire et le chœur dont les voûtes sont entrouvertes presque partout ; on fait le service paroissial à une chapelle de Saint-Esloy, à 200 pas de la mère église » (fol. 293) — à Palinges, le clocher est « couvert d'esseaule et en bon état ; il y a quatre cloches » (fol. 301 v^o) ; on compte « environ quatre cent communians, ... il y a une fête balladoire le jour de l'Assomption » (fol. 302) ; — à Perrecy-les-Forges, « on expose le Saint-Sacrement tous les trois Dimanches, outre l'octave du Saint-Sacrement » (fol. 303) ; — à Rigny-sur-Arroux, la maison curiale « est entièrement ruinée et par terre et ledit sieur curé est obligé d'habiter dans une très petite chambre communément appelée La Classe » (fol. 306) ; — à Saint-Romain-sous-Versigny, « on a un titre de... de réconciliation [de l'église] faite... en mil six cents neuf ; il y a encore quelque reste de croix peinte au mur » (fol. 311) ; —

à Sainte-Radegonde, « reliquaire argenté, en forme de pié, sans verre ny autre couverture », contenant « quelque fragment que l'on dit estre de Sainte Radegonde » (fol. 315); — à Toulon-sur-Arroux, il y a une « lampe d'argent et une autre d'étaing pour le grand autel où elle brûle perpétuellement;... il y en a encore une petite d'argent et plusieurs semées dans l'église;... plusieurs reliques non vérifiées, le sanctuaire est très obscur et aurait besoin de plusieurs jours » (fol. 317); « le circuit de l'église par dehors, entièrement libre » (fol. 317 v°); — à Bourg-le-Comte, relique « de Saint Exupère, martyr, dans un reliquaire d'argent dont nous avons veu l'autentique » (fol. 321); — à Amanzé, la croix, quatre chandeliers et le crucifix sont en argent; le clocher menace ruine (fol. 325 v°); « il y a eu jadis un hôpital batti dans l'enceinte de cette paroisse, qui subsiste encore, mais très endommagé » (fol. 326); — à Anzy-le-duc, « il y a une tour commencée et couverte où devoit être le clocher, mais on a laissé les deux cloches au clocher de l'ancienne église qui est dans l'enclos du cimetière » (fol. 327 v°); dans le prieuré, résident « deux moines bénédictins dont l'un est sacristain, et l'autre un prébendier » (fol. 328); — à Digoin, « reliques étiquetées de Saint Benoît, de Saint Boniface, de Sainte Benoîte et de Saint Modeste, sans preuves ni autentiques (fol. 333), il y a « six cloches » (fol. 333 v°), « quatorze à quinze cent communians » (fol. 336); — à la Motte-Saint-Jean, « le clocher est couvert d'aisseaunes; le vent a, ces derniers jours, abbatu la croix et le poulet » (fol. 349 v°); — à Nochize, il y a une chapelle rurale dédiée à N.-D. de Lorette à « Cheveniset, qui est fort belle, où il y a des ornements propres et des vases sacrés, il y a cent seize messes de fondés mais il ne s'en dit que douze... attendue la modicité des rétributions » (fol. 352); — à Saint-Christophe-en-Brionnais, la lampe du sanctuaire « est toujours allumée les jours de Dimanches et de fêtes, et tous les matins les jours ouvriers; on l'entretient des quêtes » (fol. 359); — à Sainte-Foy, le Saint-Sacrement « repose dans un ciboire de cuivre non doré; les hosties mal coupées » (fol. 373); « il y a très longtemps que cette cure est sans curé et abandonnée sans service ni instructions réglés » (fol. 374); — à Sarry, l'église était auparavant « une chapelle qu'on a augmenté du clocher après la chute de l'ancienne église qui était auprès du château » (fol. 377); — à Varennes-l'Arconce, il y a une chapelle domestique « chès un particulier à

quelque cent pas de l'église... » (fol. 384); — à Vigny-lès-Paray, le clocher est « une tour de pierre bonne sur lequel s'eslève une flesche couverte d'esseaune » (fol. 389 v°); — à Vindecy, on croit que l'église « a été consacrée par un évêque de Clermont, abbé de Clugny;... images en relief de Saint Antoine, une de Sainte Agathe, une de Saint Roch auxquelles on a dévotion » (fol. 391); il y a « une chapelle domestique au château d'Arcy, on y doit dire une messe par semaine (fol. 392). — Etc.

G. 927. (Registre). — Grand format; 256 feuillets, papier.

1706-1739. — VISITES DES ÉVÊQUES. —

Procès-verbaux des visites paroissiales et ordonnances consécutives faites dans une partie des archidiaconés d'Avallon, de Beaune et de Flavigny: archiprêtres d'Arnay-le-Duc (1706 et 1728), de Beaune (1739), de Couches (1706 et 1739), de Flavigny (1728), de Pouilly (1728), de Saulieu (1706 et 1739) et de Semur-en-Auxois (1739). — Antigny, Antully, Arnay-le-Duc, Arnay (Prieuré de St-Jacques), Aubigny, Aubigny-la-Ronce, Belnot, Bessey-la-Cour, Blancey, Blanot, Bligny, Boussey, Boux (succur. de Salmaize), Brazey, Cessey, Chailly, Change, Chassey, Châteauneuf, Châtelnot, Chaudenay, Chaudenay-le-Château, Civry, Colombier, Commarain, Créancé, Crugy, Culètre, Cussy-la-Colonne, Dampierre, Dracy (annexe de Marcilly-les-Vitteaux), Ecutigny (annexe de Saussey), Equilly (succur. de Blancey), Essey, Feste (Le), Flavigny, Foissy, Gisse, Gisse-le-Vieil, Grosbois, Haute-Roche, Ivry, Jailly, Jouey, Jours-en-Vaux, Lusigny, Maconge, Magnien, Magny-la-Ville (annexe de Chassey), Maligny, Marcilly-lès-Vitteaux, Marny, Marcellois, Martrois, Massingy, Meilly, Mimeure, Molinot, Montceau, Musigny, Nolay, Painblanc, Pommard, Pouillenay, Pouilly, Roche-Vanneau (La), Saffre, Saint-Emiland, Saint-Gervais, Saint-Martin-de-Commune, Saint-Pierre-en-Vaux, Saint-Prix, Sainte-Sabine, Salmaize, Santosse (annexe de Molinot), Saulieu (église collégiale de), Saulieu (St-Saturnin de), Saussey, Semarpy, Semur-en-Auxois, Soussey, Thenissey, Thoisy-le-Désert, Thomirey, Thorey, Thurey, Tintry, Uncey, Vandenesse, Verrey, Vésure (annexe de Boussey), Vianges, Vic, (annexe de Bligny), Vielly, Viény, Villeberny (annexe de Jailly), Villy, Vitteaux, Voudenay. A Blanot, « il y a une relique d'un miracle arrivé au sujet de la sainte hostie, dont verbal a été dressé par l'official d'Autun » (fol.

3); — à Brazey-en-Morvand, « on ne fait point de quêtes, mais les paroissiens donnent cinq sols par feu, qui produisent environ dix livres » (fol. 6); — à Jouey, la couverture de l'église est « de laves, celle du clocher, d'esseaune » (fol. 8); — à Viañges, reliques de saint Antoine, de sainte Apollonie et de la Vraie Croix « mais sans aucune attestation », dans deux reliquaires et une croix d'argent (fol. 9); — à la collégiale de Saulieu, « les corps des martyrs saints Andoche, Tirse et Félix reposent derrière le grand autel dans un tombeau de cèdre soutenu par quatre piliers de cuivre dans une niche où est encore le chef de Saint Symphorien;... deux petites croix d'argent dans l'une desquelles est une sainte Epine et des reliques dans l'autre » (fol. 11); « coutumes abusives... de sauter les grands jours de Pâques, au son des cloches de l'église de Saint-Nicolas, de chanter le *Te Deum* dans l'église paroissiale de Saint-Saturnin lorsque les chevaliers de l'archebuse jettent leur oiseau à bas, de même les danses publiques » (fol. 12); — à Antigny, l'église est couverte « partie d'esseaune et partie de laves et partie de tuiles plates » (fol. 18); — à Ivry-en-Montagne, il y a une lampe « qu'on dit d'argent de Boulogne, au petit autel » (fol. 23); — à Magnien, « il y a un hermitage nommé de Saint-Félix et il y a un hermite » (fol. 28 v°); — à Maligny, il y a « une chaire pour la prédication qui se plie sur le balustre du sanctuaire » (fol. 29 v°); — à Saint-Pierre-en-Vaux, « quelques personnes, par superstition, gardent du bouillon du carnaval et s'en servent pour le bétail » (fol. 34 v°); — à Voudenay, il y a deux chapelles rurales, l'une « ruineuse, appelée la chapelle de Rome, l'autre... nommée de Garreau, que l'on dit être l'ancienne église » (fol. 44 v°); — à Antigny-la-Ville, le pavé est d'un fil de tombe au milieu, et le reste de carreaux » (fol. 45); — à Arnay-le-duc, le lutrin est « de cuivre à la figure d'un aigle au devant duquel est une croix, pareillement de cuivre, chargée d'un Christ, et une Vierge à ses pieds;... vingt-quatre images en relief, toutes passables, outre le grand crucifix... » (fol. 47); il y a « un portatif doré au dedans, aiant un vaisseau de l'huile des infirmes qui lui sert de pied;... un soleil de vermeil soutenu par deux anges;... grosse croix processionnelle et son bâton couvert de lames d'argent ciselés;... treize chandeliers d'argent, grands et petits;... deux statues d'argent, l'une de la Sainte-Vierge, et l'autre de Saint-Laurent, hautes environ d'un pied et demi » (fol. 47

v°); — à Foissy, « tabernacle de pierre en forme d'obélisque, revêtu d'une dorure ancienne d'un goût particulier, mais décent... » (fol. 69); — à Ivry-en-Montagne, il y a « un soleil d'argent émaillé en quelques endroits et une petite croix d'argent encore émaillé (fol. 71); — à Maligny, « à cent pas de l'église paroissiale est une petite église qu'on dit avoir été anciennement la paroisse et au tour de laquelle est le cimetière » (fol. 78); — à Mimeure, le bassin pour recevoir l'eau baptismale est « de cuivre, représentant Adam et Eve en bas-relief;... deux reliquaires de bois doré... où il y a des reliques visées et reconnues... sous le nom des saints Félix et Jucundus » (fol. 82); « une grande croix d'argent, une autre petite pour les processions, aussi d'argent doré;... fer pour les hosties très antique... à changer au plutôt, et employer de la farine meilleure » (fol. 82 v°); — à Montceau, « les fons baptismaux... consiste en un bénitier de métal de cloche qui porte sur un image de bois de Notre-Dame... » (fol. 86); — à Painblanc, « il y a un reliquaire d'argent contenant quelques reliques de Saint Firmin, autant que nous avons peu le démêler par l'autentique de 1506, avec d'autres reliques que nous n'avons peu distinguer par la difficulté de lire l'autentique » (fol. 88); — à Saint-Prix-lès-Arnay, on voit « l'acte de consécration du grand autel par un suffragant de M^r Rolin, 1451 » (fol. 92); il y a « une croix d'argent, une autre d'ivoire » (fol. 92 v°); — à Thorey-sur-Ouche, « il y a deux reliquaires dans l'un desquelles on croit avoir le pouce de Saint Aubin, par un billet qui en renferme avec cette inscription : *Pollex sancti Albini*, l'autre, en forme de bras renferme plusieurs petite pierre avec l'inscription : *De monte Oliveti; de Sancto Sepulchro, etc.* » (fol. 100); — à Thury « il y a deux reliques... dans des boîtes dorées qui ont un verre pardevant et un buste pardessus; on tien que dans l'une sont des reliques de Saint Barthélemy;... l'autre est le bras de sainte Pasifique, qui a été donné à Claude Repiquet, du village de Thury, à Romme, par le cardinal Gaspard, du titre de Carpinet, vicaire général du Pape, l'an mil sept cent, suivant l'autentique dudit cardinal, qui est dans la cure » (fol. 102); — à Vic-des-Prés, il y a un « calix et patène d'argent, doré par le dedans, auquel il conviendrait d'y mettre du plond pour le rendre plus solide (fol. 104 v°); — à Pommard, le « droit de banc dans la nef se vend à vie » (fol. 116), il y a une paire de « burettes d'argent, une grande

croix d'argent, une autre petite d'argent;... un encensoir d'argent » (fol. 116 v°); — à Antully, il y a une petite croix « d'ébène » (fol. 120); — à Saint-Emiland, la nef n'est « ny voutée ny lambrissée; il y a quatre piliers de chaque côté pour soutenir la charpente, quatre de pierres du côté de l'épistre, une de pierre et trois de bois du côté de l'évangile » (fol. 122 v°); il y a une « confrairie de Saint-Esmilan » (fol. 123); — à Saint-Gervais-sur-Couches, la couverture de l'église est « toute de tuiles plates, excepté le clocher qui est couvert de laves et en mauvais état » (fol. 125); — à Saint-Martin-de-Commune, l'autel de la chapelle du côté de l'évangile porte un « tableau de la conversion de Saint-Paul; le devant de toile peinte où sont les armoiries de la maison de Digoine » (fol. 126); — à Aubigny, d'après un « écrit... daté de l'an 1512, ... reliques de Saint Jaque, apostre, Saint Blaise, Saint Agnien, Sainte Margueritte et plusieurs autres » (fol. 136); — à Boussey, derrière le grand autel « est un tableau, large et hault, qui représente la Sainte-Trinité, assez propre » (fol. 138); le clocher est « en fleiche, couvert d'aisseunes vernies » (fol. 138 v°); — à Cessey, l'église « a esté bastie tout à neuf en 1705, et partant n'a pas été consacrée » (fol. 144); — à Dampierre-en-Montagne « relique que M. le curé a apporté de Rome depuis trente deux ans; elle est dans une boète, envelopée dans du cotton; c'est l'ossement d'un bras de Saint Pie, martyr, qui a été donnée par le cardinal de Carpineo, vicaire général du Pape, à George Ponselin qui estoit domestique dudit cardinal et natif de Monbard, lequel remit ladite relique à M. le curé avec l'autentique dudit cardinal » (fol. 146). — à Flavigny, il y a « quatre reliquaires d'argent » renfermant des reliques de Saint Genest, Saint Quentin, Saint Clément, Saint Léger, et Saint Vincent; « il y a de plus un très grand nombre de reliques aux Bénédictins dudit Flavigny » (fol. 150); « grande croix processionnelle d'argent, ... cinq figures humaines d'argent, hautes environ d'un pied » (fol. 150 v°); — à Grosbois-en-Montagne, il y a un « daix, de petits points, très propre; ... un très beau calice d'argent doré » (fol. 154 v°); — à Haute-Roche, il y a « environ cent feux, gens assés difficiles à conduire » (fol. 157); — à Jailly-lès-Moulins, il y a une bonne « représentation pour les morts, dans laquelle est d'un côté... la Sainte-Trinité et de l'autre Sainte Reine patronne » (fol. 158 v°); — à Saffres, relique « considérable que l'on dit être de Saint Eutrope... dans un reliquaire

d'argent » (fol. 174); — à Salmaise, il y a un bras-reliquaire « peint en rouge, lequel contient un os du bras appelé humerus et un autre os se rapportant à iceluy et plusieurs autres avec une inscription disante lesdites reliques être de Saint Etienne, premier martyr, comme aussy quelques ossemens de Saint Eloy, évêque de Noyon, desquels saints les fêtes et translation se célèbrent dans ladite église de temps immémorial » (fol. 176); — à Thénissey, il y a un tableau « de Saint Hubert, dont on se passeroit bien » (fol. 178); — à Uncey-le-Franc, « Monsieur Gagnevaux, écuyer, commissaire des guerres » a droit de banc dans la nef, suivant acte « par devant Lange, notaire, le dix may 1717 » (fol. 180); — à Verrey-sous-Salmaise, le retable est orné d'une « peinture des douze apôtres » (fol. 182); — à Villy-en-Auxois, « le retable consiste en deux petits tableaux où il y a une douzaine de figures de bois dorré... au dessus desquelles il y a trois autres figures de pierres » (fol. 188); — à Vitteaux, il y a « deux reliquaires d'argent en forme de soleil, ... dans deux bustes, des reliques de Saint Pancrace et de Saint Agapit et dans un coffre doré, plusieurs autres reliques » (fol. 190); deux paires de burettes, « l'une de vermeil, l'autre d'argent avec un grand plan bassin, environ de neuf marcs, ... huit chandeliers d'argent, ... deux statues d'argent, l'une de Notre-Dame, l'autre de Saint Germain, environ de deux pieds de hauteur chacune » (fol. 190 v°); — à Bellenot, « les cabarets font de la peine à M. le curé comme à bien d'autres, et ne peut les empêcher » (fol. 206); — à Eguilly, « le sanctuaire et le chœur ne sont ny voutés ny lambrissés en sorte que lorsqu'il fait du vent, on a de la peine à tenir la lampe et les cierges allumés; ... il y a un reliquaire garnis de plusieurs verres en forme de falost, dans lequel il y a une relique qu'on tien être un pied de Saint Blaise; il est entouré d'un cercle de cuivre qui en soutient toutes les parties » (fol. 223); — à Essey, « reliques qu'on dit être de Saint Sébastien et qui sont aux pieds d'une statue d'argent représentant ce saint » (fol. 225); — à l'église de Martrois, le « bénitier de pierre... du costé des fonds est trop bas, en sorte que les bestes y peuvent boire » (fol. 233); — à l'église de Meilly-sur-Rouvres, « il s'élève une croix de pierre de la hauteur d'environ six pieds » (fol. 235); — à Pouilly, le tour de l'église est « libre et dégagé... à la réserve des murs du vieux château qui retroissent un peu le passage d'un coté » (fol. 239 v°); — à Semur-en-Auxois, le

« Saint-Sacrement est dans un ciboire suspendu au-dessus de l'autel », le lutrin « est une aigle de cuivre doré ;... stales nouvellement faites et d'un bon goût » ; bustes-reliquaires d'argent, « anneau que l'on dit être de la Sainte-Vierge... trois dents de Sainte Marguerite, dans un vaisseau d'argent » sans authentiques (fol. 253). — Etc.

G. 928. (Liasse). — Moyen format ; 12 pièces, papier.

XVII^e - XVIII^e s. — VISITES DES PAROISSES.
— Archidiaconé d'Autun. — Généralités et archiprêtre d'Autun ; procès-verbaux, notes et mémoires collectifs sur l'état des paroisses. — Offices et personnel de la cathédrale et de la collégiale N.-D. d'Autun (n^o 3). — A Dracy-Saint-Loup, « il y a un cabaret dans le prioré » ; — à Mesvres, il y a une chapelle « au meilleur des bois, que l'on appelle Notre-Dame d'Ecertaine... il y a seulement des chassis de toile, mais de bons baraux » ; — à Saint-Léger-sous-Beuvray, le curé est « M^{re} Abraham de la Toison qui a esté marié, qui a tous ses enfants avec lui » ; — à Saint-Prix, le curé « porte à ses manches des freisettes au lieu de manchette » (n^o 4). — A Saint-Léger-du-Bois, le curé « n'a point de Bible... n'a sur ses registres ny mariages ny enterremens, se laisse manger de ses parens » ; — à Igornay, le curé, « aagé de 35 ans donne, dit-on, son bien trop facilement à tous venans » ; le pavé de l'église est « abaissé par l'humidité de l'eau qui entre quelquefois en si grande abondance qu'on ne peut y célébrer » ; il y a « trop de jartières autour de l'image S^t Aubin » ; — à Sully, on remarque « 14 petites statues indécentes sur un autel en entrant » ; — à Saint-Léger-sous-Beuvray, il y a « plusieurs peintures indécentes... les pieds du ciboire, du calice et du soleil ne sont point d'argent » ; — à Verrière-sous-Glesme, les registres de mariages ne sont pas « assés expliqués » ; — à Chissey-en-Morvan, « la moitié du portique de l'église tombé pendant l'hiver » ; un « cabaretier tenant logis devant la porte de l'église... vent des animaux morts de maladies dangereuses » — à Mesvres, les cabarets sont « fort fréquentés pendant le service divin » ; — à Curgy, le cimetière est « ouvert, au moins à la cavale de M. le curé » ; — à Saint-Prix, le curé « a une jeune niepce qui paroît fort étourdie » ; — à Reclesne, « il y a dans la chapelle des Baugis qui est au-dedans de l'église, une figure de la Vierge

dont le ventre s'ouvre pendant que les femmes sont en couche, et on y met des offrandes. Le curé assure que depuis six ans cela ne s'est point pratiqué ; le bruit est pourtant contraire ; il faut absolument détruire cette superstition » ; — à Villapourçon, « la sépulture des enfans se fait autour des fonds qui, pour cela, ne sont point carronnés, quoy qu'on y verse l'eau après le baptême » ; — à Saint-Forgeot, « dans un bras de bois doré, un ossement qu'on dit être de S^t Ferréol, sans preuve ny tradition ; on dit que le prédécesseur supposoit des reliques ; celle-cy pourroit être de son invention » ; — à Dracy-Saint-Loup, « il y a un hôpital de quatre lits pour recevoir les passans » ; l'inscription des « vaisseaux des s^{tes} huiles en lettre gothique » ; — à Tavernay, « les hommes et les femmes indifféremment, viennent jusqu'au tabernacle faire leurs offrandes sur l'autel : des œufs, du chanvre, etc. » — à Laizy, « l'église menace une ruine prochaine ;... chapelle... à vingt pas du château de Chazeu » (n^o 5). — A Villapourçon, « on enterre assés communément les corps dans l'église, pourveu qu'ils payent trente sols à la fabrique et qu'ils fassent raccommoder le pavé » ; — à La Selle « le pavé de l'église est bien si ce n'est aux deux côtés, ce qui parait réservé pour la sépulture des enfans » ; — à Sommant, « la lampe est alumée jour et nuit devant le Saint-Sacrement, par la piété du sieur curé » ; — à Cussy-en-Morvan, « coutume... d'aller chercher les corps des deffuncts dans l'endroit où ils sont morts ;... cet usage consume de fatigue le sieur curé qui chante par tout le chemin l'office des morts, conduisant processionnellement pendant une lieue ledit convoi » ; reliquaire en forme de « petit soleil d'argent » ; — à Reclesne, « le curé... a mis une bande de fert pour empescher l'ouverture du ventre » de la statue de la Vierge ; « les armes de M^r Nuguet, seigneur d'Esbaugis, sont gravées sur le pied du ciboire aussy bien que sur le portatif » ; — à Auxy, « il i a un acte autentique de la consécration de cette église par deux évêques, écrit sur un feuillet d'un antien antiphonaire autunois » ; — à Saint-Léger-sous-Beuvray, « au bout du cimetière... ancienne église sous l'invocation de S^{te} Vualbuge ;... il y avoit plusieurs statues indécentes ou il paroisoit mesme y avoir de la superstition, lesquelles j'ai fait... enterrer ; mais il est à craindre que le marguillier, qui en gagnoit des œufs, ne les déterre comme il a fait en nostre précédente visite » ; il y a une « chapelle domestique à Mon-

taugey;... M^r Jonchat, seigneur... a fait présent depuis peu à ladite église d'un fort beau soleil d'argent, où sont ses armes et son nom »; — à Saint-Forgeot, « la dévotion est grande dans tout le voisinage à S^t Ferréol » (n° 6). — A La Petite-Verrière, « il seroit à propos d'interdire l'église, faute de réparation »; — à Brion, chapelle « appelée vulgairement Mondru, où le peuple alloit autrefois porté plustost par le plaisir que par la piété, c'est pourquoi elle a été interdite »; — à La Chapelle-sous-Uchon, « le ciboire est de cuivre doré,... le pied du calice est rompu »; — à Saint-Jean-de-la Grotte, « il y a plusieurs chapelles à S^t Pancrace, qui appartiennent à plusieurs particuliers de la ville d'Autun;... un hermitage appelé la Maladerie, audessous du séminaire, où il y a trois hermites dont la vie est fort exemplaire » (n° 7). — A La Chapelle-sous-Uchon, l'église « est tombée par terre » (n° 8). — A Saint-Pantaléon, le sieur Picart, curé, est « confesseur bannal de tout ce qu'il y a de vauxriens dans la ville »; — à La Selle, le curé est « un peu trop addonné à la compagnie et aux beuvettes » (n° 9). — A Saint-Prix, les hosties consacrées sont « trop épaisses et un peu noires » (n° 10). — Etc.

G. 929. (Liasse). — Moyen format; 107 pièces, papier.

XVII^e-XVIII^e s. — VISITES DES PAROISSES. — Archiprêtre d'Autun. — Procès-verbaux, notes et mémoires individuels sur l'état des paroisses. — A Saint-Jean-le-Grand d'Autun, « il y a une chapelle au portail d'Arroux » et une autre « dans le cimetière, fort en désastre » (n° 1). — A Saint-Jean-l'Évangéliste, il y a « un ossement de S^t Antoine dans un petit reliquaire d'argent, au-dessous de sa figure, aussy d'argent » (n° 3). — A Saint-Quentin, il y a une « fort belle croix processionnelle d'argent, nouvellement faite » (n° 10); « on ne se sert... que des livres Romains et on y suit toutes les cérémonies romaines... hors dans les convois et enterrements où le curé est obligé de suivre l'usage Autunois »; les « habitants du faubour de S^t-Blaise... ont enlevés toutes les portes, serrures... » du cimetière (n° 11). — A Saint-Léger-sous-Beuvray « quelques enfans... ont encore faits des feux, autrement des Bordes, le premier Dimanche de caresme » (n° 51); « les ruines de l'église de Ste Vualburge deviennent tous les jours plus grandes » (n° 52). — A Saint-Prix-sous-Beuvray, il y a « une certaine femme qui fait beaucoup

de superstitions à l'égard des malades » (n° 72); « la poile des fonts baptismaux ne contient que environ un seau et demie » (n° 74). — A Saint-Symphorien, « il y a un pieds de croix en tabernacle, pour y mettre le S^t Sacrement » (n° 78). — A Sommant, des voleurs ont fracturé un tronc et emporté « le peu d'argent... des... questes montant à sept ou huit livres, du fillet, de la fillasse, dix ou douze livres de cire, deux bouteilles pleines d'huile tenants environ six pintes... » (n° 83). — à Sully, le curé se sert « du rituel Romain, du cathéchisme d'Agen » (n° 91). — A Tavernay, « le couvert de l'église est en tuiles creuses fort sujettes à se déranger, fatiguant fort la charpente par leur poid, et difficile à remplacer car on n'en fabrique plus de cette sorte » (n° 99). — A Villapourçon, les fonts baptismaux sont très bas et non entourés « ce qui fait que tout le monde peut s'i apuier et i mettre ses chapeaux, mouchoirs et autres... » (n° 100); il y a eu une « mission des Pères Capucins pendant quarante cins jours... » (n° 101). — Etc.

G. 930. (Liasse). — Moyen format; 12 pièces, papier.

1672-1711. — VISITES DES PAROISSES. — Archiprêtre de Blanzay. — Généralités, procès-verbaux, ordonnances et mémoires collectifs sur l'état des paroisses. — A Saint-Berain-sous-Sanvignes, « on fera des questes les festes et dimanches dans l'église et quelques fois dans les maisons particulières... pour avoir de quoy faire éclairer la lampe nuit et jour devant le S^t-Sacrement » (n° 1). — A Torcy et Montcenis, son annexe, « l'on fait la queste les dimanches... pour les nouveaux convertis »; — à Saint-Sernin-du-Bois, « l'église est enfermée dans le château »; — à Saint-Firmin, « l'église a pour patron Saint Firmin, évesque, duquel le chef est dans une chasse de bois doré »; — à Pouilloux, « l'on n'a pas encore fait de queste pour les nouveaux convertis »; — à Saint-Berain-sous-Sanvignes, le curé est « natif de Normandie » (n° 2). — A Montcenis, il y a « trop de figures en relief et autrement dans l'église; point de barreaux de fer à la fenestre de la sacristie »; — à Torcy, « le sieur curé a entre ses mains vingt livres pour acheter des chasubles de camelot à la première occasion »; — à Saint-Vallier, un paroissien « n'a point fait de Pâques, voulant absolument un billet pour aller se confesser où bon luy semblera... »; — à Sanvignes,

l'église est « mal saine à cause des eaux dont elle est remplie et qu'on ne prend pas assés soin de vider » ; on n'envoie pas les « enfans ny domestiques, au catéchisme » (n° 4). — Au cimetière de Montcenis, l'on n'a pas encore complètement enlevé « les terres qui y restent de la démolition de l'ancienne église » ; — à Saint-Vallier, l'église « est toute découverte, ... en sorte qu'on ne peut célébrer le saint sacrifice de la messe sans danger, à cause du plâtre qui tombe continuellement sur l'autel » ; — à Saint-Sernin-du-Bois, « M^r l'abbé de Saint-Sernin a fait enlever des planches qui faisoit la voûte de l'église, ce qui peut contribuer à faire tomber de la pluye dans le fond de l'église » ; — à Saint-Symphorien-de-Marmagne, le vicaire ne s'est pas fait « scrupule de confesser indifféremment tous les étrangers pendant la quinzaine de Pâques, sans billet et contre la déffense de son curé » (n° 6). — A Saint-Vallier, « il n'y a point de chéze à prêcher, et le sieur curé a esté obligé de prendre un méchant ban... pour faire ses prônes » ; — à Saint-Berain-sous-Sanvignes, le curé est à « portion congrue... qui est de trois cent livres » ; — à Saint-Symphorien-de-Marmagne, « on a transporté dans l'église... une cloche... prise dans la chapelle de Loréte » ; — à Saint-Nizier-sous-Char moy, les cloches « font un bruit extraordinaire dans l'église quand on les sonne, parce que l'église n'est point lambrissée » ; — à Saint-Eusèbe « le revenu est de la portion congrue de trois cent livres, et de cent cinquante pour le vicaire ;... il n'y a point toujours de confessionnal » (n° 8). — En 1693, il n'y a eu dans tout l'« archiprêtré, aucun maître d'école, pas même à Montcenis » (n° 10). — Situation, importance et revenus des différentes paroisses de l'archiprêtré (n° 12). — Etc.

G. 931. (Liasse.) — Moyen format ; 8 pièces, papier.

1670-1691. — VISITES DES PAROISSES. — Archiprêtré de Blanz y. — Procès-verbaux, ordonnances, notes et mémoires individuels sur l'état des paroisses. — A Montcenis, « très belle croix processionnelle d'argent, d'un côté de laquelle est un Christ, et de l'autre une Notre-Dame ; une banière de damas rouge : crucifix en broderie, au milieu » (n° 3) ; — A Saint-Eusèbe, il y a les « armes du seigneur, autour de l'église » (n° 6) ; — A Saint-Nizier-sous Charmoy, les paroissiens refusent depuis

trois ans de payer au curé « ses droits curiaux, notamment aux droits de quartes » (n° 7). — Etc.

G. 932. (Liasse). — Moyen format ; 89 pièces, papier.

XVII^e-XVIII^e s. — VISITES DES PAROISSES.

— Archiprêtré de Bourbon-Lancy. — Procès-verbaux, ordonnances, notes et mémoires sur l'état des paroisses. — A Saint-Léger de Bourbon-Lancy « on a mangé scandaleusement de la viande, étant déguisé, le jour des Cendres, avec des tambours et autres manies de gens... » (n° 4). — A Saint-Martin de Bourbon-Lancy, il y a une relique de ce saint « dans un cristal, au pied d'une petite figure de St Martin, d'argent » (n° 8) ; les paroissiens « assistent rarement à la messe de paroisse et aux vespres, les jours de festes » (n° 10). A la procession de Notre-Dame-de-Mont, « les valets et servantes et gens de villages... entrent dans les cabarets d'où les... curés ont peine de les retirer » (n° 14). — A Saint-Nazaire-les-Bourbon-Lancy « il y a six vingt feu ou mesnage ; cinq cent cinquante personnes, tant grandes que petites ;... trois cents cinquante communians ;... deux cents qui ne sont pas confirmés » (n° 15) ; devis des travaux à faire (n° 23) ; « l'autel paroissial qui est contre un pillier de la nef sera transporté au commencement d'icelle et posé sous le milieu de la voûte de la première arcade ;... on mettra derrière icelui du côté du chœur de l'église, un rideau à la hauteur de trois pieds au-dessus de la table de cet autel, afin que le prêtre... ne soit point distrait par les personnes qui pourroient se mettre vis-à-vis de lui. On fera un lambris sous la charpente de la nef... » (n° 24). — A Cronat, « les paroissiens en général sont dans une extrême pauvreté depuis 1709, qu'ils ont esté contraints de vendre chacun leurs petits fonds. Les habitants peuvent estre distingué en quatre classes : 1^o de personnes qui se disent bourgeois, gens oisifs et dont l'occupation est de s'enyvrer et dont la conduite n'est rien moins qu'édifiante ; 2^o de laboureurs... fort pauvres... assez bonnes gens et craignants Dieu ; 3^o d'artisans et de cabaretiers... dans les maisons desquels il se passe de grands désordres ; 4^o de journaliers et pauvres veuves » ; on tient dans le cimetière « des postures les plus indécentes ». « Depuis la mortalité des bestiaux », les laboureurs ont convenu « de donner chacun un solz à chaque feste de St Roch, St Sébastien et St Blaise » pour avoir des messes (n° 25) ; dans l'église il y a « un soleil...

garni de plusieurs diamants du Temple... six chandeliers... de fayence », un dais « magnifique, de drap d'or doublé de taffetas rouge avec... quatre vases dorés aux quatre coins... une tapisserie de Bergame qui entoure tout le chœur » (n° 26). — A Issy-l'Evêque, il n'y a point de cimetière et ont est obligé d'enterrer dans l'église qui, « quoy que vaste ne peut pas manquer d'en être infectée » (n° 27) ; — « la superstition que beaucoup de personnes avoient, de ne pas travailler le samedi, est presque entièrement abolie ;... une autre... est de mettre un sol marqué ou de faire une croix de cire dans la main des morts, avant que de les enterrer, parce que, dit-on, il faut qu'ils emportent une croix » (n° 28). — A La-Chapelle-au-Mans, le clocher n'a plus que « le car du couvert et... est sur le point de tomber » (n° 32). — A La-Nocle, « on a clos le sémetière des huguenots avec » l'autre, à l'insu du curé (n° 39). — A Marly-sous-Issy, le curé use « pour catéchisme, d'un manuscrit qui vient de fust M^r Dodun, curé de Couche et de celuy de M^r Abelly, évêque de Rodès » (n° 47) ; il demande l'autorisation « d'enterrer dans l'église pour avoir quelque denier pour fournir au luminaire, les questes de toute l'année ne montant pas à trante sous » (n° 51). — A Mont, le clocher a été « entièrement rétabli » en 1696 (n° 52). — A Neuvy, le curé a eu la consolation de voir « revenir des pécheurs publics et scandaleux... » (n° 65). — A Perrigny-sur-Loire, on se plaint de « la multiplicité des festes... dans le temps des moissons et fenaisons, lorsque les pauvres gens, artisans ou laboureurs, pressés... sont interrompus par ces festes chommables, qui, au voisinage des Clermontois et Nivernois, sont judicieusement retranchées » (n° 67) ; — « les images en relief mutilées, ont esté restablies et peintes » (n° 72) ; il y a dans l'église « une ceinture funèbre du Seigneur de ladite église » (n° 73). — A Saint-Hilaire-Fontaine, il faut « boucher l'ancienne petite porte et la fenêtre qui est derrière le maître-autel » (n° 78) ; interdiction de l'église et du cimetière (n° 79). — A Savigny-Poill-Fol, « pour de la cire, il y a une royauté qui en fournit, mais cette royauté se passe rarement sans désordre ; il ne s'y commet qu'yvrogneries, querelles et batures, en sorte qu'elle ne se fait que pour la vanité que les gents tirent de l'honneur qu'on leur rend et des cérémonies qu'ils veulent qu'on leur fasse dans l'église, pour desbauche des vins et des viandes, pour divertissement qu'ils prennent à mener des danses la plus grande partie de ce jour là ;...

comme tel royauté se fait dans la plus part des paroisses de nostre voisinage... il est nécessaire d'y mettre ordre » ; le hameau de « Bois Gizet, qui est une verrerie... comprend environ quinze feux » n° 83. — Etc.

G. 933 (Liasse). — Moyen format ; 11 pièces, papier.

1670-1711. — VISITES DES PASOISSES. — Archiprêtre de Charolles. — Procès-verbaux, ordonnances, notes et mémoires collectifs sur l'état des paroisses. — A Martigny, « on fait la quête pour les nouveaux convertis, mais on y trouve peu » ; — à Saint-Bonnet-de-Joux, il y a deux chapelles « dans le château de Chommont, appartenant à son altesse d'Angoulême, fondées par ledit seigneur » ; — à Saint-Aubin-en-Charollais, « les murailles de l'église menacent ruine de tout côté, sur tout du côté du midy » ; — à Mornay, « il y a une chapelle qui est triennale de Mornay, de Ballore et de Champvent... elle est toute ruinée... appartient aux dames religieuses de Lancharre de Chalon-sur-Saône qui en perçoivent le revenu... » ; — à Paray-le-Monial, il y a « neuf sociétaires actuellement desservans », qui « vivent exemplairement, à la confusion des hérétiques ;... une espèce de congrégation *De propaganda fide*... en faveur des nouveaux convertis » ; — à Charolles, « il y a dix chanoines... un maître d'école... institué par fut Mgr de Maupion, évêque de Chalon, faisant la visite pour Monseigneur l'évêque d'Autun » ; — à Ballore, il y a une chapelle rurale « sous l'invocation de St Nicolas... où il y a des revenus assez considérables que la dame abesse de Lanchar de Chalon-sur-Saône prend sans y avoir aucun chapelin ny y faire aucun service » (n° 3). — A Marizy, le cimetière « ouvert de toutes part... est d'une prodigieuse grandeur » ; — à Viry, l'église « surpasse en décoration celles de beaucoup de villes murées. Le cymetier est... fermé de bonnes murailles faicts à chaux et à sable » ; — à Vaudebarrier, le curé est « André Donadet, docteur en théologie... natif de la ville de Buel, du diocèse de Glaudivès, en Provence » (n° 5). — A Charolles, le chapitre de l'église collégiale et paroissiale Saint-Nizier « est composé de dix chanoines qui doivent tous être de la ville ;... les prébendes sont fort modiques et ne peuvent valoir pour chacun 120 livres, pour toutes choses ». Vingt autres prêtres sont originaires de cette ville. On se plaint du trop grand

nombre de « questeurs de confréries et d'indulgences » ; — à Paray-le-Monial, « le prieuré de S^t Benoit, ... avec les dépendances de Toulon, Luzy et Blanzly, produit neuf ou dix milles livres... Il y a deux religieux anciens et cinq réformés » ; les Jésuites « ont établies trois congrégations, la première, des plus considérables de la ville, la deuxième, des écoliers et la troisième, des artisans. Les jours des festes de Nostre-Dame, sous le tiltre desquelles sont lesdites congrégations, non seulement ils exposent le S^t Sacrement, mais le sortent hors de l'église, dans la rue, processionnellement, avec une grande révérence et dévotion » ; — à Saint-Léger-lès-Paray, l'église est très propre « par les soins du sieur curé qui en a plus fait avec des papiers peints que d'autres n'en feroient avec de grosses sommes. On peut mesme le blâmer d'y en trop faire par des machines en grand nombre... dont il se sert pour expliquer les mystères » ; — à Lugny-lès-Charolles, la statue de Saint-Martin, patron de l'église « est à cheval, sur la balustrade qui sépare le maistre-autel de la sacristie ; ... ces statues et représentations indécentes qui sont dans les tableaux et autrement... font un sujet de mépris aux nouveaux convertis et mesme à tout le monde, aussy bien que les portraits des particuliers qui ont osé s'y faire peindre aux pieds de quelques images » ; — à Changy, il y a une chapelle « dans la commanderie d'Epinassie, dont M^r de Balorre est commandeur, ... belle, propre et dans l'ordre... Ledit sieur de Balorre... demeure dans la commanderie » ; — à Suin, il y a dans le cimetièrre une chapelle « qui étoit autrefois l'ancienne église, dont la voûte est presque toute tombée » ; la chapelle du château de Sivignon, est aussy grande que l'église paroissiale » ; — à Ballore, le cimetièrre renferme une chapelle ancienne « où on ne célèbre point, la voûte tombant, et dans laquelle est un tombeau élevé qu'on dit être des seigneurs de Rabuttin. On dit aussy que cette chapelle étoit l'église paroissiale, et que celle... dont on se sert présentement étoit pour les religieux qui étoient en ce lieu » ; — à Martigny-le-Comte, il y avait autrefois un « mespart, ce qui donne au sieur curé, entrée dans les estats du Charolois et le droict d'y estre élu, comme le dernier curé l'a été... Les religieux du tiers-ordre de Digoine viennent desservir avec ledit sieur curé qui les envoit quérir » ; — à Villorbaine, « la nef de l'église est couverte, moitié de bois et l'autre de tuile ; le bois et les tuiles entremeslées...

Il y a une tribune, au font, qui servoit autrefois de chambre pour le curé » ; — à Fontenay, il n'y a pas de cimetièrre, « et on enterre dans l'église » ; la paroisse n'a « que six maisons » et trente six communiants ; — à Baron, il y a « toujours de l'eau dans la... nef, dans laquelle on descend par huit marches, de la grande porte » ; — à Saint-Aubin, la nef, « rebastie à neuf depuis deux ou trois ans... n'est pas encore entièrement pavée » ; il y avait autrefois une chapelle « dans la tour dudit lieu et une autre au château de Moulins » ; — à Champlecy, le « château qui est à M. le chevalier d'Artaignan » contient une chapelle ; les décimateurs de la paroisse sont « l'abbé de Clugny, les chanoines de Tournu, le prieur de Charolles, l'abbesse de Lanchat, de Chalon, le commandeur de l'Epinassie, l'aumônier de Perrecy ». — Si l'évêque veut établir « tous les mois, des conférences à Paray, il sera facile d'y faire venir plus de douze ou quinze curés » (n^o 6). — A Paray-le-Monial, « on entretient la lampe ardente jours et nuicts avec beaucoup de soin, et le luminaire pendant tout l'octave de la feste du S^t Sacrement, du Jeudy S^t, et des troisièmes dimanches des mois, que le S^t Sacrement est exposé à la grande messe et aux vepres » (n^o 7). — Le curé de Viry « a un four dans la chambre basse de la cure, qu'il laisse chauffer à des femmes, et cela n'est pas exemplaire ». — « Il n'y a que quatre prestres dans l'archiprestree qui portent la perruque, ... Ils ont obtenu permission en sortant de maladie... et elles sont assez modestes » (n^o 8). — Le curé de Baron, âgé de 68 ans, porte « la perruque... blonde et bien frizée et médiocrement courte » ; — celui de Villorbaine « a esté dragon pendant trois ans ; il a de l'esprit... et mesme il a ses licences de docteur en théologie » (n^o 9). — Vers 1711, dans l'archiprêtré de Charolles, « la plus grande partie des héritages sont incultes, soit par la mortalité de plus de la moitié des laboureurs, soit parce qu'il n'y a plus de bestiaux dans les domaines, donc la plus grande partie a esté mangée pendant la famine des années dernières et le surplus a esté saisi et vendu par M^{rs} les receveurs des deniers royaux pour payer les tailles et capitations des cultivateurs desdits domaines » ; — à Fontenay, « il y a des années qu'il n'y a pas vingt sols de casuel » ; — les Ursulines de Paray-le-Monial, « ont environ dix-huit mille livres de constitutions de rente qui leur produisent près de neuf cent livres de revenu, sur quoy elles ont beaucoup de charges » (n^o 11). — Etc.

G. 934. (Liasse). — Moyen format ; 74 pièces, papier.

1670-1697. — VISITES DES PAROISSES. — Archiprêtre de Charolles. — Procès-verbaux, ordonnances, notes et mémoires individuels sur l'état des paroisses. — A Champlecy, « les chanoines de Tournus ont abandonné au... curé le revenu de la Chapelle St-Just », moyennant la célébration de messes (n° 5). — A Champvent (La Guiche), il y a une chapelle en ruines à Chinty dont « les dames de Lancharre, religieuses à Chalon, ... ont la nomination » (n° 8). — A Changy, le commandeur d'Épinassy « M. de Villebussière, ... n'a fait aucun devoir de chrétien dans l'église depuis neuf ou dix ans... ne voulant par même que ses domestiques y paroissent à aucun office » (n° 13). — A Charolles, la couverture de l'église n'est pas complètement rétablie « depuis la greslée de l'année 1668 » (n° 14). — A Lugny-lès-Charolles, il y a une chapelle domestique « dans le donjon du château dudit Lugny » (n° 28). — A Mornay, « l'on a fait un chapiteau à l'entrée de la petite porte de l'esglise... » (n° 48). — A Paray-le-Monial, l'église paroissiale Notre-Dame est « à deux portées de mousquets hors de la ville, au milieu du cimetière ; elle a... pour succursale l'église Saint-Nicolas dans laquelle se font pour l'ordinaire tous les offices, tant de la paroisse que de la société ». En 1693, le nombre des communicants se trouve « diminué de plus de cinq à six cents des années précédentes et réduit à 1500 » ; sept religieuses bénédictines résident au doyenné ; « il y a deux monastères... l'un de visitandines, assés commode, au nombre d'environ cinquante professes, l'autre de Sainte Ursulle, ... [où] un bastiment nécessaire à la régularité... pourra se finir cette année ». Il y a en outre une résidence de quatre Jésuites et « un commencement d'établissement d'hôpital » (n° 55). En 1696, « les nouveaux convertis font encore plus mal que jamais et n'ont plus aucune religion » (n° 57). En 1697 la paroisse compte « 1300 communicants et en l'année 1686 elle estoit de plus de 2200 » (n° 58). Il y a des confréries « de Saint-Eloy, de la Trinité ou des tailleurs, ... de Saint-Crespin, des bouchers, des tisseurs, menuisiers et boulangers » (n° 59). « Le cimetière n'est pas clos, les cochons y sont incessamment » ; l'hôpital est « sans revenu et sans administrateur. C'est la retraite des gueux forains et fripons ». « Il arrive souvent que les 14 messes des sociétaires sont dites avant 9 heures Il faut les prier de les dire alternativement » (n° 60).

SAÔNE-ET-LOIRE. — SÉRIE G.

— A Saint-Aubin-en-Charolais, en 1697 « le sieur Demonchanin, sa femme et sa nièce, calvinistes, ... n'ont faits aucun devoir pour la Pasque » (n° 65). — A Vitry-lès-Paray, tous les paroissiens ont rempli le devoir pascal, « à l'exception des réunis, le sieur trésorier, Gravier, seul y ayant satisfait » (n° 73). — Etc.

G. 935. (Liasse). — Moyen format ; 159 pièces, papier.

1669-1733. — VISITES DES PAROISSES. — Archiprêtre du Bois-Sainte-Marie. — Procès-verbaux, ordonnances, notes et mémoires sur l'état des paroisses. — Listes des curés de l'archiprêtre à la fin du XVII^e siècle. — A Aigueperse « l'on travaille incessamment à lambrisser l'église de même qu'à la blanchir » (n° 4) ; — à Beaubery les revenus se montent à « environ quatre cent francs », le clocher contient « trois cloches », il n'y a point de fabrique fondée ; chapelles du château de Corcheval, « non fondée », et d'Artus « dédiée à St-Fiacre, fondée de cinquante livres par an à la charge d'une messe par mois, laquelle chapelle est desservie par un chanoine de Charolles fort exactement, et elle est passablement ornée » (n° 6) ; — à Colombier-en-Brionnais, « le cloché est en très mauvais estats menaçant d'une ruine prochaine ; ... ciboire... soleil et un portatif d'argent ; ... les fers dont on fait les hosties sont fort antiques, mais pourtant assez modestes » ; les registres de catholicité sont « dehument paraphés par le chastelain du Bois-Sainte-Marie » ; chapelles « du prioré de la Barberandière qui est une annexe du prioré de Viaye, au diocèse du Puy-en-Velay... de l'ordre de Grandmont... très mal ornée ; ... de Sainte Catherine de Brescha, ... le collateur en est inconnu ; ... hermitage des Bois-Dieu, fondé de vingt livres » (n° 8 et 9) ; le clocher devrait être réparé par « la duchesse de Lédiguières... qui lève les dîmes de la paroisse ; ... dans les questes que l'on fait on trouve ordinairement dans une année cinq à six sols, parce que généralement la paroisse n'est composée que de laboureurs et grangers... dans la dernière pauvreté » (n° 11) ; — à Curbigny, les Minimes de la Clayette doivent chaque année « une fondation d'une prédication » (n° 14) ; quelques libertins... ne se confessent que rarement et jamais à leur curé » (n° 17) ; — à Dompierre-les-Ormes, il y a une chapelle au château d'Audour et une autre, appartenant à la commanderie d'Épinassy, au village

45

de « Bois du-lain » (n° 21) ; l'église n'a pas de sacristie « mais le prestre s'habille sur une crétenche, à costé de l'évangile » (n° 22) ; le village de « Mosnet » est alternatif de Dompierre et de Matour (n° 24) ; — à Dun-le-Roi, l'église n'est pas pavée, « sinon quelques tombes, cà et là, fort inégales » (n° 28), elle possède quatre cloches ; il y a une chapelle aux châteaux de Chavane et de Colange (n° 29) ; — à Gibles, les Minimes de La Clayette doivent chaque année « une prédication » fondée par Mme de Lesdiguières ; il y a quatre chapelles dans l'église et une autre ailleurs « appelée de la Genète » (n° 35) ; le calice et les titres anciens du bénéfice ont été emportés par le dernier curé « pour des rétributions qui estoient deu » (n° 39) ; — au Bois-Sainte-Marie, il y a dans l'église onze chapelles dont une fondée au profit des Jésuites de Paray et une autre dédiée au Sacré-Cœur de Jésus ; le curé est Jacques Alacoque, natif de Vérosvres ; il y a un maître d'école, originaire du Boulonnais ; la maison presbitérale ne comprend qu'« une méchante chambre basse, extrêmement humide, et une chambre haute de mesme grandeur, n'y ayant ny grange, ny écurie, ny cave, ny cellier, ny puits, ny jardin... et presque inhabitable » (n° 42 et 43) ; le calice et la patène « d'argent non doré » appartiennent à un particulier ; il y a environ deux cents communians (n° 44) ; en 1697 le curé déclare « qu'il est depuis trois ans en cà, sans revenu et sans paroisiens, n'ayant eu que seize d'iceux de communians à Pasque » (n° 49) ; — à Matour « il y a une chapelle sous le vocable de St-Roch, déserte et abandonnée ; autre dans le châtél de Chatautier, sous le vocable de Nostre Dame... ; il y a un maistre d'escole nommé Pierre Thoyot » (n° 50). « Il y a encore le prioré de Crozan, que le sieur curé... prétend estre de sa paroisse, appartenant à l'abbé de St-Rigaud, dont la chapelle est en pitoyable estat... et où il ne fait aucun service... ; le revenus dudit prioré consiste en dixme et rentes qui vallent environ cinq cent livres » (n° 51). « Il y a toujours eu un vicaire, et à présent c'est M^e Tenard, natif de la ville de Saulieu » (n° 53) ; — à Meulin, le curé s'appelle « Antoine Breuilh... natif de St-Estienne-au-Claux, diocèse de Limoge... Il n'y a point de vicaire » (n° 59) ; à Montsols, il y a «... le prioré d'Aujoux qui consiste en une chappelle bien bastie, non sacrée, ny ornée... ; la chappelle Ruyère, fondée et ornée de tout, excepté de marbre, parceque nous en avons brizé un qui n'estoit pas consacré » (n° 66) ; — à Montmelard, chappelles parti-

culières « du chasteau de Villers, non fondée, ny ornée ;... de Nurieux, non sacrée... ; la chapelle des bois de Crozan, laquelle est d'un gros revenus qui est perçus par l'abbé de St-Rigaud et... est mal ornée » (n° 76) ; — à Ouroux, « M^e Nicollas Delapraye, curé dudit lieu, âgé d'environ cinquante-quatre ans, natif de Charrolles... a... une très belle bibliothèque remplie de beaux livres et fort utiles. Il n'y a point de fabrique fondée et le luminaire est seulement entretenus par la dévotion de quelques particuliers » (n° 83) ; il y a au château de Chassaigne une chapelle « fondée de sept livres par an au profit du sieur curé qui y doit dire douze messes » (n° 84) ; — à Ozolle, « il y a quatre cent cinquante communians et le revenu consiste en des dixmes et fonds qui peuvent valoir par communes années cinq cent livres ; le casuel peut aller à trente livres... La chapelle de Ste-Barbe dont est chapelain le sieur curé... est de la nomination des dames de Lancharle, au diocèse de Chalon. La chapelle du chasteau de Rambuteaud, sous le vocable de St-Henry, desservie par M^e Jean Pajot, prestre, qui y dit par semaine, trois messes... dont il retire par an cinquante écus. » (n° 90) ; — dans l'église de « Pourpière » (Propières) « est une chappelle voûtée sous le vocable de Sainte-Catherine, fondée par Claude Babillon... Le sieur curé ne... (peut) ;... s'acquiter de ses fonctions à cause de sa caducité et incommodité » (n° 91) ; — à Saint-Bonnet-des-Bruyères, il y a un vicaire nommé « Estienne de la Nayrie, âgé de quarante-trois ans, natif de la paroisse de Juilly, diocèse de Mascon... Eglise sucursalle au lieu d'Aigueperse, où il y a un chappitre composé d'un doyen et douze chanoines dont il y en a trois qui sont curés, sçavoir, celui de Dun-le-Roy, Pourpière et St-Igny, n'ayant autres droibs que l'entrée au chappitre et leurs voix délibératives. » (n° 100) ; — à l'église de « St-Christophle-la Montagne... le sanctuaire est assez propre... pour le reste de la neffe l'on ne peut rien voir de plus pitoyable, les murailles sont noires et tombent en ruïne, les couverts sont à l'abandon... Le sieur curé a invité plusieurs fois ses paroisiens d'y mettre ordre, mais il n'en a encore point pu avoir de raison et il nous a assuré que dans la rigueur des frois il ne peut empêcher que les espèces ne gèlent quand il célèbre, d'autant que son église est extrêmement exposée au froid, que les couverts sont abandonnés et les fenestres sans vitres, l'église fermant mal » (n° 108) ; chapelles particulières au château de « Baccot » et sous le vocable de Saint-

Roch (n° 110) ; — à Saint-Igny-de-Vers, « est une chapelle dans le bourg de Vers, sous le vocable de Nostre-Dame, où il y a grand aports et assemblée de peuple le jour Nativité Nostre-Dame... Autre chappelle dans le chatel de la Garde, sous le vocable de Nostre-Dame .. Autre chappelle dans le village de Saint-Clément, sous le vocable dudict saint. . Il y a par communes années huit cents communians... Il n'y a aucun maistre d'escole » (n° 113) ; il y a trois confrairies establies en l'église... du St-Sacrement .. du Rosaire... de la Charité, unie à la confrairie du St-Sacrement, dont les officiers consistent en infirmiers et infirmières, hérigée audit temp 1728... par les Pères missionnaires Capucins... Deux orphelins sont à présent en nourice au dépend de cette confrairie... L'on pouroit ajouter... celle du Sacré-Cœur de Jésus ou de l'adoration perpétuelle du Saint-Sacrement » (n° 122) ; — à Saint-Léger-sous-la-Bussière, chapelles particulières de « Pontchañras... dans laquelle nous avons deffendus au sieur curé d'y célébrer attendu le grand abus qu'on nous a dit y avoir esté commis. Il y a encore une chapelle au chasteau de la Bussière, sur le plancher de laquelle il y a une chambre où couchent les domestiques de la maison » (n° 125) ; — à Saint-Mamert, « la plus part des laboureurs continue à ne point lier le bestail les Sammedy et les veilles des festes de Nostre-Dame » (n° 131) ; « le cimétier, actuellement, se ferme à cause de la démolition de l'ancienne nef » (n° 134) ; — à Saint-Symphorien-des-Bois, « le cloché est en bon estat, fort solide, situé sur le chœur, contenant deux cloches... il n'y a point de fabrique fondée et le luminaire est seulement entretenu par la dévotion d'une partie des habitans... les communians sont au nombre d'environ douze vingt, tous gens de labour excepté deux ou trois, tous bien instruits » (n° 140) ; chapelle rurale « dédiée à S. George, assés bien ornée » (n° 142) ; il ne parait pas « que les paroissiens s'absentent de la messe, sinon pour la garde de la maison alternativement » (n° 146) ; — à Trades, le collateur du bénéfice est l'abbé de Cluny ; il y a « la chapelle du chasteau de Trades » (n° 147) ; — à Trivy, le troisième autel « est au milieu de la nef, au joignant de la muraille du costé de l'évangile, lequel autel gaste beaucoup la nef et y apporte une vilaine cimétrie, outre qu'il est très mal orné » (n° 148) ; — à Vareilles, près du cimetièr, est « une chappelle en ruine sous le vocable de St-Primat, que l'on dit avoir esté fondée par un chevallier nommé

de la Magdelaine de Ragny » (n° 151) ; le « revenus s'est réduit à la portion congrue... le nombre des communians monte à trois cent cinquante quelque fois, et d'autre à deux cent cinquante, accause des alternatifs. Les uns sont bourgeois, les autres gens de labour, faisant bien leurs devoirs, n'y ayant aucun divorce et tout vivant en paix » (n° 152) ; — à Verovres, « les religieux du Tiers-ordre de Charrolles et les Récollets de Cluny viennent célébrer et confesser dans la chappelle du chasteau d'Espierres, dans le destroit de ladicte paroisse, sans justifier de leur approbation et sans la participation du sieur curé de Verovre ; le patron est S. Bonnet ; le présentateur est le sacristain de Cluny... Il y a une chappelle au chasteau du Terreau, fondée et ornée... Il y a aussy le prioré de Drompvent dont la chappelle est passablement ornée... desservie par maistre Claude Delaforest qui en est prieur » (n° 159). — Etc.

G. 936. (Liasse). — Moyen format ; 58 pièces, papier.

1670-1756. — VISITES DES PAROISSES. —

Achippétré de Luzy. — Procès-verbaux, ordonnances notes et mémoires sur l'état des paroisses. — Procès-verbal collectif de la visite de l'archipétré en 1692 (n° 1). — A Cuzy, l'église est en « fort mauvais estat » (n° 3) ; — à Dettéy, « les seigneurs du clocher ne mettent point ordre à faire couvrir le clocher, ce qui cause, par les pluyes qui arrivent, un dégat et dépérissement considérable » (n° 6) ; — à Etang-sur-Arroux, « il y a deux militiens dans la paroisse, qui bien loing loing de satisfaire à leurs devoir de Pasque, volent publiquement, sont tous les jours outrés de vin » (n° 8) ; — à la Comelle, « la croix du cimétier... estant tombé, on en a fait faire une de pierre dans la même place » (n° 10) ; — à Lanty, « le curé a obtenu la somme de soixante livres des seigneurs dudit lieu pour ayder à survenir aux réparations nécessaires, tant au clocher qu'à l'église, ausquels on va travailler incessamment » (n° 13) ; — à la Roche-Millay, le sieur « Rigogne, soi-disant Rigoine... atteint et convaincu d'avoir fait les fonctions curiales, batisé, célébré des mariages, confessé au moins ceux qui étoient allités, etc., sans approbation, juridiction ou mission quelqueconque, de s'être maintenu dans ladite cure de la Rochemilay, au grand scandale de l'Eglise... d'être accoutumé à se prendre de vin, de faire à tous propos les juremens et les imprécations les plus horribles... » est renvoyé devant

l'official et interdit « jusqu'à résipiscence ou justification » (n° 14) ; lettre adressée de Marly le 27 juin 1729 par le maréchal de Villeroi à Mgr de Blitersvich de Moncley, évêque d'Autun, pour le remercier de lui avoir écrit au sujet dudit Rigogne : « ... En vérité, Monsieur, c'est la première fois que j'entens nommer cet homme, je feray de très sévères réprimandes à ceux qui ont soin de mes affaires en ces pays là de ne m'avoir jamais informé d'une conduite aussy scandaleuse... » (n° 16) ; attestation que « le sieur Rigogne, prêtre de ce diocèse, s'est retiré... à Melson, lieu de sa naissance et s'y est comporté d'une manière édifiante » (n° 17) ; — à Luzy, « les contes de fabrique sont rendus, mais ils sont entre les mains du greffier dont on ne peut les retirer » n° 18) ; dans l'église, le « sanctuaire est fermé d'un balustre de bois et tapissé de quatre pièces et demie de futaine blanche, à fleurs de plusieurs couleurs. Du costé de l'épître est la chapelle de Saint-Jean dont l'autel est consacré ; au-dessus d'iceluy sont deux images en relief, l'une de Saint-Jean, l'autre de la chaire de Saint-Pierre, un petit retable où sont les douze apôtres en relief... ; l'ancienne église paroissiale... en mauvais état » ; les chapelles particulières sont : « l'église du prieuré, dit vulgairement Saint-André, dépendant de l'abbaye de Cluny, la chapelle de la Maladrerie, dépendante des commandeurs de Malte et la chapelle de Mazille, dans lesquelles on ne dit point ou fort rarement la messe » (n° 19) ; en 1697, réparations à l'église Notre-Dame (n° 22) ; — à Millay, les paroissiens « ne laisse de percister à danser au devant du cymetière, notamment les jours de l'Ascension, Pentecoste, Feste-Dieu et St-Maurice, patron... La maison curiale est tout en ruine et n'y a point d'estable pour loger un cheval, lequel est très nécessaire au curé, accause de la grande estendue de la paroisse qui est d'une grande lieue tout autour du clocher » (n° 23) ; engagement de Pierre de Montcharmoux, curé de Millay « à ne point entreprendre ni soutenir aucun procez, soit en qualité de demandeur, soit en qualité de défendeur, sans l'avis et consentement par écrit de... l'évêque d'Autun... » (n° 26) ; — à Montmort, la couverture de l'église a été rétablie au-dessus de « l'autel Nostre-Dame, où il pleuvoit » (n° 31) ; — à Poil, « depuis la deffence de transporter des bleds du Nivernois en Bourgogne, plusieurs... paroissiens, métayers et manouvriers, prétendants être autorisés... se sont attroupés, ont couchés depuis plus d'un mois sur les grands chemins pour enlever

les bleds et en ont effectivement pris, partagé entre eux et consommé dans leurs familles sans y être contraint par la nécessité. » (n° 34) ; « la confrérie du St-Sacrement établie... depuis environ 30 ans par des Capucins missionnaires, commence à s'abolir nonobstant les fréquens avertissements » (n° 35) ; — à Saint-Didier-sur-Arroux, « les paroissiens ont assez de soing d'assister à la messe et aux catéchismes » (n° 37) ; — à Saint-Gengoult, « un vent impétueux a découvert une petite partie de la nef de l'église » en 1706 (n° 45) ; — à Saint-Nizier-sur-Arroux, il est enjoint à Claude Blondeau, curé, de se retirer au séminaire d'Autun « pour le temps de trois mois ; et ce, pour des causes graves... » (n° 48) ; à Sémelay, « les fonds baptismaux ne sont point fermés parce qu'il y a six mois que la plupart des habitants sont en fuite » (n° 49) ; — à Thil-sur-Arroux, le calice d'argent a été donné par « Barthélemy Boulon, vivant prévost de la maréchaussée d'Autun, ainssy qu'il est écrit sous le pied dudit calice. ; sur le pied dudit... sont les armoiries dudit sieur... Tout le couvert de la nef, qui est en assiaune, est dans un état si ruineux qu'il est absolument nécessaire de le faire à neuf (n° 56) ; — à Uchon, on a établi un cimetièrre » auquel il ne manque plus que la bénédiction... » (n° 58). — Etc.

G. 937. (Liasse). — Moyen-format ; 20 pièces, papier.

1690-1765. — VISITES DES PAROISSES. — Archiprêtre de Moulins — Procès-verbaux, notes, ordonnances et mémoires sur l'état des paroisses. — Procès-verbal collectif : à Yzeure, il y a quinze à seize cents communians et une annexe sous le vocable de Sainte-Madeleine ; à Saint-Bonnet, la primitive église est à un quart de lieue de la ville de Moulins et le curé la fait desservir par un de ses vicaires tandis que lui-même, avec deux vicaires, réside dans la succursale, qui « peut avoir mille communians », située à Moulins ; la communauté des Carmes, « établie à Moulins en 1350... est composée de dix religieux, mais il n'y en a que sept qui y résident » ; les Jacobins, « établis en 1518, sont très pauvres et au nombre de cinq religieux de chœur et un convers » ; les Capucins, établis en 1601, comprennent « huit religieux approuvés et trois frères convers » ; les Augustins, établis en 1617, « sont au nombre de trois et un frère convers » ; les « Religieux de la Charité, établis en 1620, desservent un Hôpital et n'ont point de prêtres parmi eux » ; les Minimes,

établis en 1621, « sont au nombre de quatre » ; les Chartreux, « établis en 1622, sont au nombre de onze » ; la communauté de Sainte-Claire, établie en 1421, « a environ dix-huit religieuses de chœur, . . . et fait faire des quêtes, par des sœurs converses, jusqu'en Flandre, pour leur subsistance » ; les Ursulines, établies en 1616, ne sont composées que de « deux religieuses de chœur et une sœur converse » ; la Visitation, établie en 1616, comporte « vingt religieuses » et des « pensionnaires en assez grand nombre » ; les Carmélites, établies en 1628, comprennent « environ dix-huit religieuses » ; les Bernardines « établies en 1650, sont neuf religieuses de chœur et deux converses » ; la communauté de Saint-Joseph, établie en 1631, « est composé de vingt à vingt-cinq religieuses de chœur, elle sont de l'ordre de Saint-Augustin et desservent un hôpital » ; les « Filles de la Croix sont au nombre de vingt-cinq de chœur et sept converses » ; les Bénédictines d'Yzeure, établies en 1250, comprennent dix-huit religieuses » sous la dépendance des Bénédictins de la congrégation de Saint-Maur » ; les « Filles de la Charité sont au nombre de huit, occupées à servir les malades de la ville » ; l'« Hôpital Général est gouverné par quatorze administrateurs qui sont différens particuliers de la ville de Moulins ». (n° 2) ; — en 1739, à l'église Saint-Jean de Moulins, il y a sept cents paroissiens, pas de maison curiale mais « deux ou trois cents volumes » (n° 4) ; — mémoire « sur les écoles charitables de Moulins » (n° 7) ; — à Saint-Pourcain-sur-Sioule, les quêtes peuvent se monter à « trente ou quarante sols » (n° 10), « le curé se sert du catéchisme composé par M^r le curé de St-Nicolas du Chardonnet-de-Paris, qu'il a trouvé fort instructif, non seulement pour les enfans mais aussi pour les grandes personnes (n° 12) ; — à Thiel, « les désordres de la grêle de l'année 1695 ont estés réparés, l'église et le clocher entièrement couvers, le vitrage refet, le chœur et la nef recarlés où ils en avoient besoin » (n° 15) ; — à Trévol, il y a une chapelle « appartenant au sieur de Demoret, dont l'autel est dégarni » (n° 17) ; — à Trizy-sur-Loire, « depuis la dernière visite du trois mars 1695, la rivière de Loire est entré dans la ditte esglise et l'a mit toute en fossé » (n° 19). — Etc.

G. 938. (Liasse). — Moyen-format ; 1 cahier et 1 pièce, papier.

1689-1784. — VISITES DES PAROISSES. — Archiprêtre de Perrecy. — Mémoire et ordonnance

sur l'état des paroisses. — « Il n'y a aucune annexe ; Faurières et Clessy sont présentement des cures. Il n'y a que la seule paroisse de Toulon qui soit tenue à un vicaire » ; à Saint-Romain-sous-Versigny, « le sieur curé, en son mémoire de 1691, marque qu'après avoir fait condamner les religieux de Perrecy aux réparations de son clocher, on y a travaillé l'esté dernier » ; — à Gévelard, « l'église, quoyque d'ailleurs fort belle, est dans un état déplorable, à la réserve du chœur seulement ; la charpente et la couverture du clocher à bas ; la voûte qui est au-dessous dudit clocher, qui est belle, se pourrit par la pluye ; la nef toute découverte et presque toute déparée. Il y a 4 cloches dont l'une est fendue. Enfin cette église est en si mauvais état qu'on n'y célèbre point la messe ny on n'y fait aucune fondation ; toutes les fonctions se font depuis 6 ans dans une chapelle dédiée à Saint Jean-Baptiste, scitué dans le cimetièrre et qui est si petite qu'il n'y peut tenir que le quart des paroissiens. Il pleut en 5 ou 6 endroits de ladite chapelle, en sorte que le lambris et les bois du couvert étant presque pourris, tout y menace ruine. Le sieur curé a fait plusieurs sommations inutiles à ses paroissiens pour les réparations, tant de ladite chapelle que de l'église paroissiale » ; — à Dompierre-sous-Sanvignes, « l'église est en assés bon état, quoyque la paroisse soit de cent vingt communians seulement et fort pauvre ; le tout aux frais du S^r curé » ; — à Clessy, « le S^r curé, dans son mémoire de 1690, dit que M^r et M^{me} de La Claiste, qui sont seigneurs de Clessy, ont fait marchef pour faire lambrisser ladite église et il ajoute, dans le mémoire de 1691, que cette réparation n'est pas encore faite à cause de l'absence desdits sieur et dame qui ne manqueront pas d'y faire travailler dès qu'ils seront de retour, ce qui sera dans peu ; . . . il donne avis qu'entre les paroissiens, qui sont au nombre de près de 200, il en a trouvé environ quatre-vingt, de tous aages, même de 77 ans qui n'ont pas été confirmés et environ 45 depuis 7 ans et au-dessus » ; — à Chassy, le curé « demande ce qu'il a à faire à l'égard de quelques enfans aagés de 14 et 15 ans, qui ne sont en état de faire leur première communion, parcequ'ils n'assistent point aux instructions » ; — à Palinges, le clocher est « découvert par la pointe » ; — à Saint-Vincent-lès-Bragny, « M^{rs} les chanoines de Saint-Vincent de Chaalons sont condamnés à la réparation dudit clocher, comme seigneurs et seuls décimateurs de cette paroisse » ; — à Toulon-sur-Arroux, en 1689,

« les habitants des paroisses voisines et même quelquefois de Toulon, charrye du vin les fêtes et dimanches, arrivant le samedi au dépost du sel et ramenant, le dimanche, du vin » (n° 1). — Ordonnance de Mgr de Marbœuf, pour la paroisse de Perrecy, en 1784 : « il sera fait un autel neuf, à la romaine, à la place de celui qui existe actuellement, ou l'autel de la Résurrection qui se trouve au fond du chœur, derrière l'autel actuel, sera réparé, exaucé et mis en état de servir de maître-autel ; on fera ressouder le pied du grand calice en argent ciselé qui se trouve félé ; du consentement des S^{rs} curé et fabriciens, le troisième calice en argent doré... le calice à l'antique en alliage, ... le ciboire en argent, ... et l'ostensoir en argent... seront vendus au profit de la fabrique ; ... le reliquaire en cristal de roche contenant une portion de la vraie Croix, ... sera réparé s'il est possible ; ... attendu que l'ancienne église paroissiale de Perrecy étoit sous le vocable de St-Pierre et que l'église prieuriale, devenue paroissiale en vertu de notre décret et de l'acceptation qu'en ont fait les habitans de Perrecy, étoit sous le vocable de St-Benoît, nous ordonnons que ladite église paroissiale demeurera, par la suite, sous le vocable de St-Pierre-St-Benoît... ; on fera une balustrade en fer qui servira de table de communion, pour séparer le sanctuaire d'avec le chœur... la tour du clocher sera remaillée, au-dessus des couvertures, tant au dehors qu'au dedans... ; d'après la délibération prise par les habitans, ... l'ancienne église, qui est totalement en ruine, sera démolie, ainsi que la tour du clocher » (n° 2). — Etc.

G. 939. (Liasse). — Moyen-format ; 25 cahiers et pièces, papier.

1675-1711. — VISITES DES PAROISSES. — Archiprêtre de Pierrefitte. — Procès-verbaux, mémoires, ordonnances et états collectifs sur la situation des paroisses. — 1675. — A Saligny, l'église « est grande et spatieuse, dont la nef n'est ny bien pavée, ny bien couverte, mais M^r le Marquis de Coligny est dans le dessein d'y employer bientôt 6000 livres pour la faire couvrir et y acheter tous les ornemens de l'église : chasubles, tuniques et dalmatiques et chapes de toutes les couleurs avec 6 chandeliers, une lampe et deux encensoirs d'argent. Lequel a fait oster du chœur de ladite église le tombeau de ses ancestres et l'a fait transporter dans sa chapelle, de sorte que le chœur est présentement

très beau, aussi bien que le sanctuaire qu'il a décoré d'un très beau tabernacle avec son retable et son tableau où est dépeint N.-Seigneur... au jardin des Olives, avec un calice de cinquante escus, doré au dedans et un soleil de 200 livres... » ; à Pierrefitte, « le tabernacle est très beau et récemment fait, à la diligence et despense, en partye, du S^r Curé... Les vaisseaux sont tous d'argent et conformes aux ordonnances, y aiant deux calices d'argent, dont les coupes sont dorées au dedans et un autre servant à la desserte des... chapelles, un très beau soleil, du poix de 120, un très beau portatif avec un beau pavillon, le tout valant 45 livres et les 3 vaisseaux des saintes huiles aussi d'argent... Il y a dans le bourg... une chapelle qu'on appelloit autrefois une maison-Dieu, parceque la tradition porte que c'étoit un hôpital ; elle est dédiée à Dieu, en l'honneur de Notre-Dame et St-Anthoine... La Confrérie du Saint-Sacrement y est érigée en l'an 1602, avec plusieurs bulles du Saint-Siège fulminées en l'Evesché d'Autun » ; à Monétay-sur-Loire, la cure « est une des plus belle du diocèse, entourée de bons fossés profonds et pleins d'eau avec un bon jardin, une grande pièce de terre et des prés » ; à Lénax, le « vicaire perpétuel... M^e Benoist Périer, originaire de Paroy-le-Monial... vit fort exemplairement... ; les habitans étoient méchans, indociles, querelleux, plaideurs quand il vint dans le bénéfice et son présentement, par la grâce de Dieu et par les soins et vigilance dudit sieur curé, bien morigénés et satisfaits de leur curé. L'église étoit aussi dans un état déplorable, étant toute délavée, découverte, sans aucun ornement qu'une chasuble et présentement elle est une des plus belles du diocèse... avec tous les vaisseaux d'argent... Il y a dans l'étendue de ladite paroisse un certain chapitre appelé Montaignet, qui se jacte d'estre indépendant de la juridiction de mondit seigneur d'Autun, où il devroit y avoir six chanoines et il n'y en a présentement que deux... » ; à Céron, « le ciboire est d'étain très fin, si bien doré et cizelé au dehors qu'on le prend pour un ciboire d'argent, on croit le dedans coupé d'argent. Le soleil visoir est de même matière » ; à Urbise, l'église est « si sale qu'il ne se peut pas plus ; ... il y a une chapelle rurale » ; à Chenay, « M^e Jean-Baptiste Pinon... est curé depuis un an ou environ et est actuellement au séminaire pour se disposer à la réception des ordres sacrés... Il y a une chapelle... dans le château... de Montlevrier » ; à Artaix, il y a deux chapelles rurales ; à Avrily, il y

a une chapelle où sont « des registres ou roolles de Royauté au jour de St-Marcq, qui est le patron de ladite chapelle, pour laquelle le Sr curé composé avec un particulier pour traiter les soldats à raison de quatre sols ou environ pour chacun soldat et très peu de cire ; c'est encore ce que ledit Sr curé pratique dans l'église paroissiale aux jours de festes Nôtre-Dame » ; — à Lurcy, il y a plusieurs vêtements liturgiques « qui ont servis autrefois à la chapelle de monseigneur de Vantadoux, archevesque de Bourges » ; — à Saint-Didier-en-Donjon, « on répare entièrement l'église, on fait faire un tabernacle, tout neuf, du prix de 80 escus, tous les vaisseaux sacrés sont d'argent » ; (n° 1). — 1681. « L'église de Melleray, quoyqu'esloignée du Donjon d'un quart de lieu, en est la cure ; elle n'est point en estat, pauvre, obscure, humide, déparée, ... les Cordeliers de Donjon en font la déserte... » ; à l'église d'Urbise, l'autel « de Nostre-Dame, attire la dévotion de tout le voisinage » ; la « chappelle de Bouchaux doit estre érigée en cure ; elle dépend du curé d'Avrilly » (n° 2). — L'église de Saligny est prioré-cure, consacrée à St-Martin » (n° 3). — 1686. A Saint-Agnan-sur-Loire, « il y a un prioré nommé Disangis, qui est tout en ruine, qui est possédé par Mr de Terrenaire, prieur de Viaye, à deux lieues du Puis, qui vaut de rente environ 300 livres ; il y a encore une chapelle ruinée nommée le Boulay, possédée par Mr le commandeur de Bugnay, qui rend de rente annuelle 400 livres ; à Dompierre-sur-Besbre, le curé était « autrefois, calviniste du Languedoc » (n° 4). — 1689. A Diou, l'église et le clocher sont en mauvais état, « il y a quelques piliers dans l'église, inutiles et qu'il faudroit démolir » ; à Chambilly, « la paroisse est très pauvre et sujette à être désolée par les inondations de la rivière de Loire, qui emporte, par ses creues, toutes les terres du Chambonnage » ; à Artaix, « il y a 2 chapelles au long de la rivière de Loire, ... où les passans et ceux qui descendent sur la rivière... célèbrent sans permission... » ; à l'Hôpital-de-Chenay, « tout manque dans cette église qui dépend de St-Jean de Jérusalem » (n° 6). — 1693. A Monétay, on a « érigé, depuis peu, un clocher garny de deux cloches » ; au Donjon, « il y a de dames Urbanistes, au nombre de treize à quatorze, assez commodes, de bonne odeur » ; à Huillaux, « il y a trois petites cloches attachées au pignon » ; à Lurcy, l'église est pourvue d'un « campanier d'une petite cloche, grosse comme un chapeau » ; à Artaix, le curé se « fait bastir une

sacristie, un clocher et une maison presbitérale avec la grange et, pour ce sujet, a déboursé plus de quatre milles livres » ; il demande l'autorisation « d'enfoncer, pour la mettre au niveau du pavé », la tombe du marquis de Maulevrier, qui se trouve « élevée de plus de six pouces au-dessus du pavé, à l'entrée de son cœur » (n° 11). — 1697. A Pierrefitte, « il n'y a point de fabrique qui ait des fonds, non plus que dans tout l'archiprêtré » (n° 21). — 1711. A Artaix, la paroisse est en partie de la justice du prieuré de Marcigny « par apel au présidial de Mâcon et au parlement de Paris, partie aussy de la justice du lieutenant de Semur-en-Brionnois, par apel au présidial d'Autun et au parlement de Dijon ». — Etc.

G. 940. (Liasse). — Moyen-format ; 41 pièces, papier.

1670-1711. — VISITES DES PAROISSES. — Archiprêtré de Pierrefitte. — Procès-verbaux, mémoires et ordonnances particuliers. — A Artaix, les officiers de justice ont fait « enterrer, sans aucunes cérémonies ny permissions.. plusieurs corps noyés au long de la rivière de Loyre, ... quoyque ont les trouves des marques de véritable chrestien » (n° 1) ; — à Bourg-le-Comte, « on a tenu la feste et dances le jour de la Nostre-Dame d'Aoust et le landemain qu'on faisoit la solemnité de St-Roch... non obstant les remontrances » (n° 9) ; — à Chambilly, la paroisse est « composée presque toute de grangers qui, n'estant fixés dans les granges, .. ne veulent rien donner à l'église » (n° 13) ; — à Chassenard, « les habitans.. sont assés soigneux d'assister à la St^e Messe et Catéchisme, comme ausy d'y envoyer leurs enfans et domestiques » (n° 14) ; — à Colange-sur-Loire, « une partie des boys sur lesquels les cloches sont posées et soutenues, sont hors de leurs situation ordinaire. ce qui fait qu'on ne peut sonner sans un danger qu'elles ne tombent et enfoncent la voûte » (n° 23) ; — à Diou, « on a augmanté la ciboire de la valeur de deux louis d'or » (n° 26) ; — à Dompierre-sur-Besbre, la paroisse est composée « d'un bourg peu peuplé et de vingt-un domaines en métayries qui font par certaines années trois centz quarante communiantz et d'autre annéez, seulement trois centz parcequ'il y a trois domaines qui changent... A ladicte paroisse de Dompierre est annexée, depuis l'année mil six cent quarante un, la cure de Coustardz... avec privilège d'un *Bis Cantando*, duquel privilège les curés cy devant ont jouy, jusques au temps de notre prédé-

cesseur, ... et duquel privilège nous n'avons jamais usé... La paroisse de Coustardz est très petite... elle ne consiste qu'en vingt communians et cinq ou six feu... l'église est en mauvais ordre » (n° 31) ; — en 1694 « huit hommes de cette paroisse et environ douze femmes pillèrent en plain jour, au milieu de ce bourg, deux charrois de bled, qu'un bourgeois d'une paroisse voisine faisoit conduire chés lui pour nourrir sa famille... Je les admis à la confession et communion paschale, sous les protestations qu'ils me firent qu'ils seroient plus sages à l'advenir, et, huit jours après ou environ, que l'occasion se présenta, ils tombèrent dans la mesme faute. Ce qu'il y a à remarquer dans tous ces désordres, c'est que ce n'a pas esté l'urgente nécessité qui les y a portés, c'est le mauvais exemple des paroisses voisines » (n° 33). — Etat des incapacités, violences et désobéissances de M^e Claude Chassenay, curé de Molinet (n° 39) — Etc.

G. 941. (Liasse). — Moyen-format ; 2 pièces, papier.

1670-1674 environ. — VISITES DES PAROISSES. — Archiprêtre de Semur-en-Brionnais. — Mémoires collectifs. — A Semur, il y a « environ sept cent communians », dont trois cents à « Saint-Martin-de-la-Vallée ». Le chapitre est composé « de trois dignités, et de douze chanoines : le doyen, le chantre et le sacristin, qui sont les trois dignités, prennent pour cinq chanoines... Il n'y a point de couvent de religieux » ; — à Marcigny, il y a onze cents communians, « point de chapelle fondée dans l'église paroissiale ny ailleurs... mais seulement une société ou mespart, dans lequel il y a actuellement sept sociétaires... Il y a un couvent de Récollets... de dix prestres et de cinq frères laiz... un couvent d'Ursules dans lequel il y a vingt-quatre religieuses de chœur, trois novices, cinq sœurs converses... un couvent de religieuses Bénédictines mitigées... dont... il y a quarante religieuses du chœur, douze sœurs converses, plusieurs autres domestiques ; ce prieuré paye pension congrue à dix-huit ou vingt curé, de grosses décimes... » ; — à Sarry, sont deux chapelles rurales, l'une « au village de Chessie, dédié à la Ste-Vierge », l'autre dédiée à « Ste Anne, située au village de Grégaine » ; — à Briant, est une commanderie, « membre de la commanderie d'Espinois, ... au village

de Launay ; la chapelle est ruinée » ; il y a deux chapelles, au cimetièrre et dans le château d'Essertines, « laquelle est sans fondation, sans ornement » ; — à Dyo, « la chapelle de St-Prix est une annexe au village de même nom ; ... chapelle de St-Roch, au village du Mans » ; — à Saint-Julien-de-Civry, il y a trois chapelles rurales : de Sainte-Geneviève, du Vau, de Maringue ; — à Saint-Germain-des-Bois, « l'abbaye ou prieuré... dont l'église sert d'église paroissiale, est de fondation royale ; les revenus sont amodiés 4100 livres » ; chapelle rurale de « St-Ambroise, vulgairement appelée St-Ambrun » ; — à la Motte-Saint-Jean, il y a une chapelle dans le bourg et une autre au château de la Motte ; — à Sainte-Foy, « il n'y a que cinq ou six maison dans cette paroisse, le revenu consiste aux oblation que l'on fait dans l'église, deux ou trois fois l'année, dans une petite maison et un jardin ; le tout ne fait que le revenus de 12 ou 15 livres. Le circuit de cette paroisse est si petit que les dixmes ne valent au plus que 40 livres » (n° 4). — A l'Hôpital-le-Mercier, le chœur de l'église « est par terre depuis quinze jours environ... Les décimateurs sont le S^r Curé, l'abbesse de la Bénisson-Dieu, le S^r Commandeur de Bugnay, les S^{rs} Sociétaires de Paray, le S^r de l'Hospital et les héritiers du S^r Dubouchet » ; — Montceaux-l'Etoile « étoit autrefois une annexe de celle de Versaugue et présentement en tiltre de paroisse depuis cinq ans » ; — à Anzy-le-Duc, l'église « est belle pour l'édifice, si elle estoit couverte comme il faut et si les murailles estoient arrojées... Tous ces deffauts ne provenant que du mespris que l'on fait de l'église paroissiale pour fréquenter celle du prieuré » ; — à Marcigny, « l'église principale est au dehors de la ville, sous le vocable de St-Nizier ; les fonts baptismaux sont dans la succursale qui est dans ladite ville, sous le vocable de St-Nicolas » ; — à Poisson, l'église « qui, autrefois, étoit l'une des plus belles du diocèse, pour la campagne, est présentement dans la dernière désolation, par une démolition entière, exceptée peut-être de douze ou quinze pieds de longueur où le couvert est resté et où l'on a célébré jusques icy, sur une table, avec un autel portatif... non pas sans péril » (n° 2). — Etc.